

**RAPPORT D'ÉVALUATION DES CAPACITÉS
NATIONALES POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES,
LA PRÉPARATION ET LA RÉPONSE AUX URGENCES
EN CÔTE D'IVOIRE**

Septembre 2015
Version validée

Table de Matières

Liste des acronymes	5
1. Introduction	8
1.1. Contexte	8
1.2. Justification de l'évaluation.....	9
2. Méthodologie d'évaluation et équipe de travail multisectorielle	10
2.1. Méthodologie et processus d'évaluation.....	10
2.2. Composition de l'équipe de travail multisectorielle	11
2.3. Collecte et analyse de données.....	11
3. Analyse de situation : profil de risque.....	13
4. Résultats d'évaluation.....	17
4.1. Priorité 1 du Cadre d'Action de Sendai : Compréhension des risques de catastrophe 17	
4.1.1. Compréhension des risques	17
4.1.2. Cadre institutionnel pour l'identification et l'évaluation des risques.....	17
4.1.2.1. Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique (SODEXAM)	19
4.1.2.2. Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL).....	19
4.1.2.3. Centre de Recherches Océanologiques (CRO)	20
4.1.2.4. Comité National de Télédétection et d'Information Géographique (CNTIG) 21	
4.1.2.5. Centre de Cartographie et de Télédétection (CCT)	22
4.1.2.6. Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD).....	22
4.1.2.7. Institut de Géographie Tropicale.....	22
4.1.2.8. Comité National pour la Réduction des Risques de désastres nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques (NRBC).....	23
4.1.3. Observation, collecte de données, traitement et production de services climatologiques	24
4.1.4. Identification, cartographie et analyse des risques	25
4.1.5. Information publique et sensibilisation	27
4.1.6. Recommandations pour la Priorité 1	28
4.2. Priorité 2 du Cadre d'Action de Sendai : Renforcer la gouvernance et les institutions pour la gestion des risques de catastrophe	32

4.2.1.	Considérations générales	32
4.2.2.	Appropriation de la thématique de la réduction des risques	32
4.2.3.	Cadre législatif et stratégique	33
4.2.4.	Politiques, stratégies, plans d'action pour la réduction des risques.....	34
4.2.5.	Le cadre institutionnel pour la réduction des risques.....	34
4.2.6.	Les mécanismes de coordination multisectorielle	36
4.2.7.	Financement.....	37
4.2.8.	Les interventions des partenaires de développement.....	37
4.2.9.	Recommandations pour la Priorité 2	42
4.3.	Priorité 3 du Cadre d'Action de Sendai : Investir dans la résilience économique, sociale, culturelle et environnementale	44
4.3.1.	Intégration de la RRC dans la planification au développement	44
4.3.2.	Adaptation au changement climatique et gestion des risques climatiques	46
4.3.3.	Environnement, gestion des forêts, gestion du littoral	47
4.3.3.1.	Erosion côtière	48
4.3.3.2.	Déforestation, gestion des parcs, réserves et aires protégées	48
4.3.4.	Planification territoriale et urbanisme	52
4.3.5.	Agriculture, pêche, sécurité alimentaire.....	53
4.3.5.1.	Le secteur agricole en Côte d'Ivoire	53
4.3.5.2.	Dispositif institutionnel et politique nationale	55
4.3.5.3.	Suivi de la sécurité alimentaire	56
4.3.6.	Nutrition	57
4.3.7.	Santé.....	59
4.3.7.1.	Cadre institutionnel.....	59
4.3.7.2.	Cadre politique national.....	59
4.3.7.3.	Données sur les risques sanitaires	60
4.3.7.4.	Formations	61
4.3.7.5.	Capacités de réponse aux urgences	61
4.3.8.	Eau, assainissement, hygiène (WASH)	61
4.3.9.	Education.....	64
4.3.10.	Recommandations pour la Priorité 3	66
4.3.10.1.	Intégration de la RRC dans la planification au développement	66
4.3.10.2.	Intégration de la RRC dans les plans de développement locaux	66
4.3.10.3.	Intégration de la RRC au niveau sectoriel	67
4.3.10.4.	Adaptation au changement climatique et gestion des risques climatiques	67

4.3.10.5.	Environnement et gestion des forêts.....	67
4.3.10.6.	Gestion du littoral.....	68
4.3.10.7.	Planification territoriale et urbanisme	68
4.3.10.8.	Agriculture et sécurité alimentaire	68
4.3.10.9.	Nutrition	69
4.3.10.10.	Santé	69
4.3.10.11.	Eau, assainissement, hygiène (WASH)	70
4.3.10.12.	Education	70
4.4.	Priorité 4 du Cadre d'Action de Sendai : Améliorer la préparation pour une réponse efficace, reconstruire au mieux, assurer le relèvement et la reconstruction	74
4.4.1.	Cadre législatif et réglementaire	74
4.4.2.	Cadre institutionnel et coordination	75
4.4.3.	Planification à la réponse	77
4.4.4.	Capacités de réponse aux urgences	78
4.4.5.	Mécanisme d'alerte précoce	80
4.4.6.	Gestion de l'information, évaluation et suivi	80
4.4.7.	Assistance humanitaire	80
4.4.8.	Financement pour la préparation à la réponse.....	81
4.4.9.	Relèvement et reconstruction	81
4.4.10.	Recommandations pour la Priorité 4	82
4.4.10.1.	Capacités pour la préparation à la réponse aux catastrophes.....	82
4.4.10.2.	Capacités pour le relèvement et reconstruction en mieux.....	82
Annexe.	Liste d'institutions visitées lors de la mission d'évaluation (13-24 Avril 2015)	84

Liste des acronymes

ACF	Action contre la faim
ACMAD	Centre africain pour les applications de la météorologie au développement
AGRHYMET	Agro météorologie, hydrologie, météorologie
ANADER	Agence nationale pour le développement rural
ANDE	Agence nationale de l'environnement
ARC	African Risk Capacity
ARV	Antirétroviraux
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BNETD	Bureau national d'études techniques et de développement
CADRI	Capacity for Disaster Reduction Initiative
CAH	Cadre d'action de Hyōgo
CAP	Connaissances, Attitude, Pratique
CC	Changement climatique
CCE	Comité de Coordination Elargi
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCT	Centre de Cartographie et de Télédétection
CDE-NRBC	Centres d'Excellence pour la réduction des risques liés aux matières d'origine nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGIC	Centre de gestion interministériel de crise
CH	Cadre harmonisé
CI	Côte d'Ivoire
CIAPOL	Centre Ivoirien Anti-pollution
CILSS	Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CIPOMAR	Compagnie d'intervention contre les pollutions marines et lagunaires
CNCARL	Comité National de Coordination et d'Aide aux Réfugiés Libériens
CNDFB	Comité National de Défense des Forêts et de Lutte Contre les Feux de Brousse
CNN	Conseil multisectoriel national de nutrition
CNS	Conseil national de sécurité
CNTIG	Comité National de Télédétection et d'Information Géographique
CRCI	Croix-Rouge Côte d'Ivoire
CRO	Centre de Recherches Océanologiques
CS	Cadre de Sendai
CSS	Comprehensive School Safety
CTS	Comité technique sectoriel
CURAT	Centre universitaire des recherches appliquées et de télédétection
DAAF	Direction des affaires administratives et financières
DAD	Direction de l'assainissement et du drainage
DHES	Direction de l'Hygiène, de l'Environnement et Santé
DISSAN	Dispositif intégré de suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition
DR	Direction Régionale
DRC	Conseil Danois pour les réfugiés
ECHO	Bureau humanitaire de la commission européenne
ECRBE	Evaluation conjointe rapide des besoins d'éducation
ENSEA	Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée
EPA	Etablissement public à caractère administratif
EPN	Etablissement public national
EVD	Maladie à virus Ebola
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FICR	Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
FNAD	Fonds national de l'assainissement et de drainage
GFDRR	Global Facility for Disaster Reduction and Recovery

GRC	Gestion des Risques des Catastrophes
GSPM	Groupement de Sapeurs Pompiers Militaires
GSSAN	Groupe sectoriel sécurité alimentaire et nutrition
HKI	Hellen Keller International
ICLA	Information Counseling and Legal Assistance
IDH	Index de développement humain
IDL	Droit international des catastrophes
IGT	Institut de Géographie Tropicale
IIEP	Institut international pour la planification de l'éducation
INHAP	Institut national de l'hygiène publique
INS	Institut national de la statistique
IPC	Classification intégrée des phases
IRC	International Rescue Committee
JICA	Japan International Cooperation Agency
LCE	Laboratoire Central de l'Environnement
LEM	Lotissement à équipement modéré
MCLAU	Ministère de la construction, du logement et de l'assainissement urbain
MENET	Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement technique
MESUDD	Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MIRAH	Ministère des ressources animales et halieutiques
MSLS	Ministère de la Santé et de la lutte contre le sida
NRBC	Plateforme Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique
NRC	Conseil Norvégien pour les réfugiés
OCHA	Bureau des Nations Unies de la coordination des affaires humanitaires
OIM	Organisation internationale pour la migration
OIPR	Office ivoirien des parcs et réserves
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMS/AFRO	Bureau régional de l'Afrique (OMS)
ONAD	Office National de l'Assainissement et de Drainage
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONEP	Office national de l'eau potable
ONPC	Office national de la protection civile
ONU	Organisation des Nations Unies
ORSEC	Organisation des secours
OSER	Office national de sécurité routière
PADER-LACS	Projet d'appui au développement rural de la région des Lacs
PAM	Programme alimentaire mondial
PANA	Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques
PAN/LCD	Plan d'Action Nationale de Lutte Contre la Désertification
PBEA	Programme de consolidation de la paix, éducation et plaidoyer
PCIA	Plan de contingence inter-agences
PIB	Produit intérieur brut
PM	Premier Ministre
PNCC	Programme national changement climatique
PND	Plan national de développement
PNDS	Plan national de développement sanitaire
PNIA	Programme national d'investissement agricole
PNLCC	Programme national de lutte contre le changement climatique
PNN	Programme national de la nutrition
PN-RRC	Programme national réduction des risques des catastrophes
PNS	Politique nationale sanitaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUD/BCPR	Bureau pour la prévention des crises et le relèvement
PSDEPA	Plan stratégique de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture
PTF	Partenaires techniques et financiers
PVVIH	Personne vivant avec le VIH

REDD	Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation
REEA	Recensement des exploitants et des exploitations agricoles
RESEN	Rapport d'Etat sur le système éducatif national
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RNO	Réseau national d'observation
RPCA	Réseau de prévention des crises au Sahel et en Afrique de l'Ouest
RRC	Réduction des risques des catastrophes
SAARA	Service d'aide et d'assistance aux réfugiés et apatrides
SAMU	Service d'aide médicale urgente
SAP	Système d'Alerte Précoce
SASA	Suivi de la saison agricole et de la sécurité alimentaire
SIE	Système d'information environnementale
SIG	Système d'information géographique
SIPC	Stratégie Internationale pour la prévention des catastrophes
SIR	Société Ivoirienne de raffinage
SMART	Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transition
SMS	Short Message Service
SNU	Système des Nations Unies
SODEFOR	Société de développement des forêts
SODEXAM	Société de développement et d'exploitation aéroportuaire, aéronautique et météorologique
SOP	Procédures standards d'opération
UE	Union Européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UNDAF	Cadre d'assistance des Nations Unies au développement
UNEP	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNHCR	Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIPOL	Unité d'intervention antipollution
UNISDR	Stratégie Internationale des Nations Unies pour la réduction des risques des catastrophes
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UVICOCI	Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire
VAE	Végétaux aquatiques envahissants
WASH	Eau/Assainissement/Hygiène
WATSAN	Eau/Assainissement
WMO	Organisation météorologique mondiale

1. Introduction

1.1. Contexte

Pays côtier d'Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire est confronté de manière récurrente à des inondations et glissements de terrain. Causées par les fortes pluies durant la saison des pluies, les inondations affectent principalement les zones urbaines côtières comme Abidjan, où l'urbanisation croissante et non contrôlée favorise les catastrophes. En outre, le pays est fortement exposé à un phénomène d'érosion côtière de plus en plus prononcé entraînant des dégâts et des pertes importants. Dans les décennies à venir, il est attendu que le changement climatique accentuera l'intensité et l'occurrence de ces phénomènes. Par ailleurs, la déforestation rapide contribue à son tour au changement climatique et représente un facteur aggravant des risques de catastrophes naturelles. Ce phénomène facilite l'avancée de la savane et une diminution de la pluviométrie annuelle. Les zones rurales et les plantations sont aussi menacées par des feux de brousse. Enfin la Côte d'Ivoire est de plus en plus vulnérable à des risques technologiques et de pollution industrielle. L'exemple le plus récent est la crise des déchets toxiques déversés par le navire Probo Koala provoquant une importante crise environnementale et sanitaire dans la capitale économique.

Alors que la Côte d'Ivoire connaît une reprise rapide de sa croissance économique depuis la crise de 2010 et 2011, illustrée par une croissance du PIB de 9% en 2014, des investissements publics et privés considérables sont répartis entre les moteurs de croissance (agriculture, infrastructure et transport, industrie, santé, éducation et environnement) pour construire les bases d'une Côte d'Ivoire émergente à l'horizon 2020. La dynamique de la reconstruction, de l'intensification de l'agriculture, du développement du secteur minier et d'industrialisation, conjuguée avec une urbanisation rapide et incontrôlée, peuvent créer les conditions d'une exposition croissante des populations et des économies aux risques de catastrophes et aux aléas climatiques. Il est critique que le prochain Plan National de Développement 2016-2020 prenne mieux en compte les risques de catastrophes pour promouvoir les conditions d'un développement durable et résilient pour éviter une accumulation de nouveaux risques.

C'est dans ce contexte de vulnérabilité croissante que le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, a engagé une transition du cadre normatif et institutionnel de la réduction des risques des catastrophes (RRC). En 2011, le Gouvernement a validé la Stratégie Nationale de Gestion des Risques de Catastrophes assortie d'un plan d'action. Cette stratégie est suivie en 2012 par un décret portant la création d'une Plateforme Nationale de Réduction des Risques et de Gestion des Catastrophes interministérielle, sous la tutelle de la Primature, et des comités techniques sectoriels, qui n'ont à ce jour pas encore été opérationnalisés. Dans le domaine de la préparation et de la réponse, le plan ORSEC requière une mise à jour et le Gouvernement ne dispose pas d'un plan de contingence interministériel.

Le défi du renforcement de capacités à tous les niveaux (stratégique, technique – matériel, humain et financier) dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et de la préparation et la réponse aux urgences est plus que jamais d'actualité.

Les acteurs concernés (Gouvernement, Secteur Privé, Partenaires de Développement, Société Civile) ne sont pas encore suffisamment impliqués et ne disposent pas d'un cadre de

coordination permettant la mise en œuvre de la stratégie en alignement avec le Plan National de Développement (PND).

1.2. Justification de l'évaluation

Le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, à travers le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MESUDD), a sollicité l'appui du Système des Nations Unies pour mener une évaluation des capacités en matière de RRC. Cette demande suit également les recommandations issues des discussions entre le Coordonnateur Humanitaire et le Secrétaire Général adjoint pour les affaires humanitaires et coordonnateur des secours d'urgence, Mme Valérie Amos, lors de sa visite à Abidjan en juin 2014.

C'est dans ce cadre que l'expertise technique de l'Initiative inter-agences pour la réduction des risques de catastrophes (CADRI)¹ a été sollicitée afin d'accompagner ce travail. Cette initiative a développé une méthodologie et un processus dont les étapes sont détaillées plus loin dans ce document.

L'évaluation des capacités nationales en matière de réduction des risques de catastrophes est un préalable indispensable à la définition et à la mise en œuvre d'un plan d'action national. En se basant sur les quatre (4) priorités du Cadre de Sendai, il s'agit avant tout de déterminer les forces et les faiblesses au niveau des secteurs clés en matière de RRC et de proposer des actions intégrées visant à renforcer les capacités.

L'évaluation des capacités poursuit les objectifs spécifiques suivants :

1. Évaluer les capacités des institutions nationales intervenant directement dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes, de la préparation et de la réponse aux urgences. Pour cela, les secteurs suivants ont été ciblés: sécurité alimentaire, agriculture et pêche ; protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles ; prévision et alerte des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes ; santé ; nutrition ; eau, hygiène et assainissement ; éducation.
2. Évaluer les capacités des institutions régionales et locales dans les zones identifiées préalablement par le Gouvernement et ses partenaires:
 - i. Abidjan (inondations, glissement de terrain, catastrophes anthropiques et technologiques)
 - ii. District Grand Lahou (érosion côtière)
 - iii. District des Montagnes (déforestation et gestion des parcs nationaux et forêts classées)
3. Formuler des recommandations qui serviront à l'élaboration d'un plan d'action national de renforcement des capacités en matière de RRC.

¹CADRI est une initiative multi-agence dont les membres sont : UNDP, OCHA, UNICEF, WFP, FAO, WHO (agences partenaires) et WMO, UNITAR, UNOPS, UNESCO, IFRC et la Banque Mondiale/ GFDRR (observateurs). Plus d'informations sur CADRI : www.cadri.net.

2. Méthodologie d'évaluation et équipe de travail multisectorielle

2.1. Méthodologie et processus d'évaluation

L'évaluation des capacités nationales a été basée sur une méthodologie développée par l'initiative inter-agence pour la réduction des risques de catastrophes (CADRI). CADRI est un partenariat composé du PNUD, OCHA, UNICEF, le PAM, la FAO et l'OMS en tant que partenaires exécutifs et de l'OMM, l'UNOPS, l'UNITAR, l'UNESCO, la FICR et la Banque Mondiale/ GFDRR en tant qu'observateurs. L'objectif du partenariat est de permettre aux agences du Système des Nations Unies et aux autres membres du système de la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes (SIPC) d'appuyer les gouvernements à mettre en place un cadre cohérent pour le développement des capacités nationales en matière de réduction des risques de catastrophe et de préparation pour la réponse aux urgences.

L'évaluation a été réalisée en utilisant l'outil CADRI d'évaluation des capacités en matière de gestion des risques de catastrophes. L'évaluation des capacités a été menée avec un accent sur les capacités nationales et locales pour la RRC, en utilisant les indicateurs fixés pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la RRC (voir Figure 1 ci-dessous) et les cinq domaines techniques du développement des capacités, à savoir (i) la propriété, (ii) les arrangements institutionnels, (iii) des compétences, (iv) les outils de travail et des ressources, et (v) les relations.

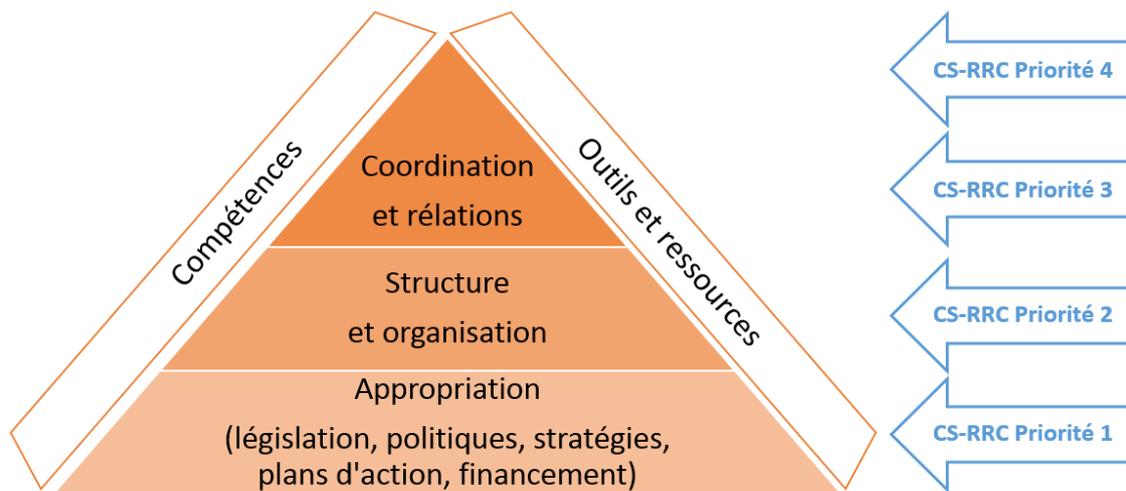


Figure 1. Le Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe (2015-2030)

L'outil d'évaluation CADRI comprend un questionnaire générique d'évaluation des risques de catastrophe et neuf modules sectoriels (voir la Figure 2 ci-dessous): Santé; Infrastructure; Agriculture et sécurité alimentaire; La mobilité humaine; Éducation; Environnement; WASH; Nutrition; Les services climatologiques. L'outil comprend 2.500 questions qui sont sélectionnées et adaptées pour chaque contexte national.

Sur la base des résultats de l'évaluation, des recommandations de renforcement des capacités sont proposées pour combler les lacunes et les défis identifiés pour chacun des domaines prioritaires. Le niveau des actions proposées prend en considération la capacité réelle du pays à les mettre en œuvre dans un horizon de temps de trois à cinq ans.

Figure 2. La structure de l'outil CADRI d'évaluation des capacités en matière de gestion des risques de catastrophes sur la base des 5 éléments du développement des capacités et la structure du Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe (CS-RRC)



2.2. Composition de l'équipe de travail multisectorielle

L'évaluation des capacités a été conduite par une équipe multidisciplinaire composée par des représentants des agences des Nations Unies et du Gouvernement :

- Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MESUDD)
- Représentants des agences résidentes du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire: OCHA, UNICEF, PAM, PNUD, OMS, FAO et UNFPA.
- Représentants provenant des bureaux centraux des agences des Nations Unies: OCHA (Genève), PNUD (Genève et Dakar), PAM (Dakar), UNICEF (Dakar) et l'OMS (Ouagadougou et Dakar).

2.3. Collecte et analyse de données

La collecte et l'analyse des données ont été menées sur la base de plusieurs outils méthodologiques.

Entretiens semi-structurés sur la base du questionnaire d'évaluation de capacités développé par les agences membres du programme CADRI. L'évaluation des capacités a été basée sur un questionnaire qui a guidé des entretiens avec plus de **60 institutions** au niveau central (gouvernement, agences onusiennes, partenaires techniques et financiers, secteur privé, milieu académique). L'évaluation a été menée par un effectif de 20 professionnels divisé en 4 sous équipes à configuration variable en fonction des institutions ou secteurs visités. La liste des institutions visitées au niveau central se trouve en Annexe.

Visites de terrain. Des entretiens ont été organisés au niveau local dans 2 régions : Grand-Lahou et District des Montagnes (Man). Dans les deux régions, **15 structures locales** ont été visitées. La liste des institutions visitées au niveau local se trouve en Annexe.

Analyse de documents. Les résultats des entretiens avec les autorités et les partenaires internationaux ont été complétés par l'analyse d'une vaste documentation mise à disposition de l'équipe. Cette documentation inclut : législation, stratégies, politiques, plans d'action, codes, documents de programme et de projets, rapports d'activités, etc.

Elaboration du rapport d'évaluation. Le dernier volet porte sur l'élaboration du rapport des capacités par l'équipe d'évaluation. Le rapport d'évaluation a été partagé avec tous les acteurs nationaux qui ont participé au processus d'évaluation afin de recueillir des contributions et commentaires. Un atelier national de validation avec tous les intervenants sera organisé pour l'approbation du rapport dont les recommandations serviront de base pour le développement d'un Plan National d'Action pour le renforcement des capacités en RRC.

Man

Niveau local

déforestation/gestion des parcs nationaux et forêts classées

Abidjan

Niveau central

inondations, catastrophes anthropiques/ technologiques

Grand Lahou

Niveau local

érosion côtière

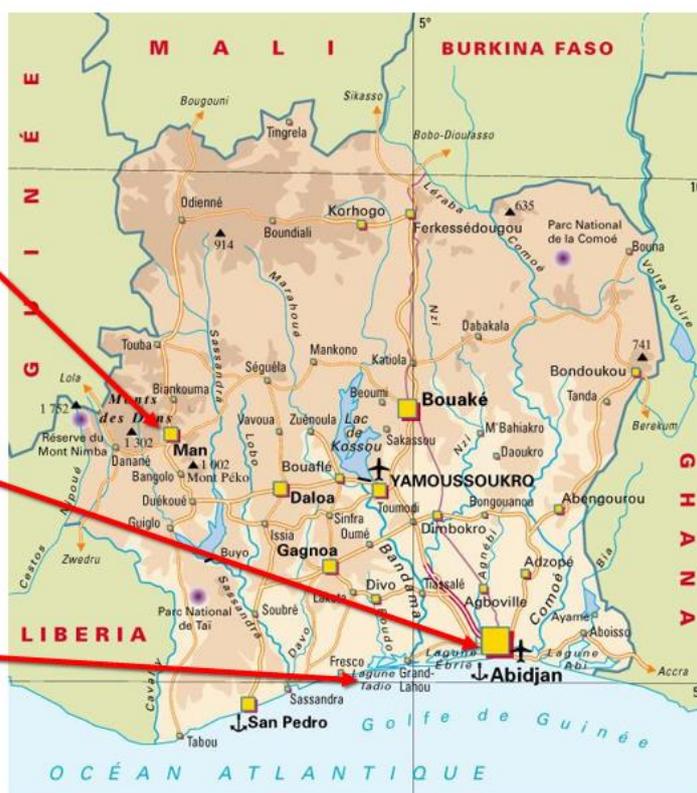


Figure 3. Visites de terrain effectuées lors de la mission d'évaluation des capacités.

3. Analyse de situation : profil de risque

La Côte d'Ivoire, pays de 322 462 km², fait frontière au Nord avec deux pays sahéliens (Mali et Burkina Faso), trois pays forestiers à l'ouest et l'est (Libéria, Guinée et Ghana) et avec l'Océan Atlantique au sud. Selon l'Institut National de la Statistique (INS), les premiers résultats du 4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de Côte d'Ivoire indiquent que la population totale de la Côte d'Ivoire s'élève au 15 mai 2014 à 22 671 331 habitants avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,6%. La population masculine est de 11 716 826 soit 51,7% et la population féminine de 10 954 505 soit 49,3%. La répartition entre le milieu urbain et rural est respectivement de 11 276 646 soit 49,7% et 11 394 685 soit 51,3%.

Pendant plusieurs décennies après son indépendance, la Côte d'Ivoire a connu stabilité politique et croissance économique. Le coup d'Etat de décembre 1999, la tentative de coup d'Etat de septembre 2002 et la crise postélectorale de décembre 2010 ont mis à rude épreuve le climat politique, économique et social. Alors que le pays connaissait une forte croissance démographique due notamment à une immigration économique continue issue de la sous-région, la répartition des terres est devenue un enjeu majeur. La problématique de la gestion de la propriété foncière est aujourd'hui une cause déterminante des conflits inter et intra-communautaires, particulièrement dans les zones de production de café et de cacao. Cette problématique a contribué à la détérioration de la confiance entre les communautés et a entraîné la fracture sociale, à travers des conflits de générations et des crises sociopolitiques. Les conflits pour le contrôle des ressources naturelles se sont étendus aux plans d'eaux lagunaires et fluvio-lacustres causant souvent des tensions entre les pêcheurs allogènes et autochtones. En outre, dans le Nord du pays, des litiges entre agriculteurs et éleveurs restent des sources de tension dont les origines se trouvent dans la destruction des cultures par les animaux de transhumance et l'absence de délimitation claire des couloirs de transhumance. Cette situation conflictuelle s'explique par l'inexistence de zones de pâturage clôturées et de parage du bétail ainsi que le non-respect du calendrier agro-pastoral par les éleveurs.

La pratique d'une **agriculture** de rente extensive (cacao, café, hévéa) amplifie l'impact de la pression démographique sur le milieu environnemental. Les surfaces cultivées, estimées en 1998 à 3 millions d'hectares, ont contribué à une réduction du couvert forestier. Ce dernier est passé de 16 millions d'hectares au début du siècle à moins de 3 millions actuellement. Les questions environnementales touchent également la qualité, le cadre de vie et de l'habitat tant dans les zones urbaines que rurales. En milieu urbain, ces questions sont principalement relatives à l'assainissement, au drainage et à la gestion des déchets (domestiques, industriels, médicaux).

Le faible niveau de revenu d'une frange importante de la population et la **paupérisation** croissante, notamment en milieu rural, constituent des facteurs majeurs d'inaccessibilité aux soins de qualité pour bon nombre de ménages vivant en Côte d'Ivoire. Le faible pouvoir d'achat des populations en général et des femmes en particulier limite leur accès aux services sociaux de base (eau, santé et éducation). En effet, la pauvreté a connu une progression importante au cours de cette décennie du fait de la persistance de la crise économique que vit la Côte d'Ivoire depuis le début des années 1980, de la crise sociopolitique des années 2000 et de la conjugaison de certaines contingences externes (baisse des cours des principaux produits d'exportation, détérioration des termes d'échange, etc.). Le taux de pauvreté est ainsi passé de 10% en 1985 à 48,9% en 2008 (IDH 2007-2008) et est en augmentation. Il a atteint le taux de 52 % en 2012 (Banque mondiale, analyse post-conflit 2012).

La **dégradation de l'environnement**, qui est à la fois une cause et une conséquence de l'accroissement de la vulnérabilité physique, se manifeste par différents phénomènes telles les mauvaises pratiques agricoles et de gestion de l'environnement (déboisement, destruction des bassins versants et dégradation des côtes marines), l'exploitation forestière abusive et les migrations massives des populations dans les zones à hautes potentialités agricoles qui ont accéléré la déforestation. Par ailleurs, la diminution de certaines fonctions protectrices des écosystèmes comme les mangroves, les zones humides et les forêts de montagnes, les réserves volontaires, les forêts sacrées, a exacerbé l'impact des phénomènes de détérioration environnementale. Cette tendance multiplie d'autant la nécessité d'amplifier la capacité de réduction des inondations, de gestion des sécheresses, de stabilisation des pentes ou de contrôle des feux sauvages, d'où leur appellation d'« infrastructure naturelle ».

La Côte d'Ivoire possède un dense **réseau hydrographique** couvrant 90% du territoire – avec 4 principaux fleuves, s'écoulant du Nord au Sud: Comoé, Bandama, Sassandra et Cavally. La façade maritime est longue d'environ 550 km et présente 4 zones lagunaires sur près de 300 km, regroupées principalement dans la partie orientale du littoral, jusqu'au Ghana – d'Ouest en Est: Fresco, Grand-Lahou, Ebrié et Aby. Le Sud du pays est caractérisé par un relief de « plaine », tandis qu'au Nord, on peut observer une succession de petits plateaux de 200 à 500 mètres de haut. En opposition à ce relief de plaines et plateaux, l'Ouest et le Nord-Ouest du pays situés sur la dorsale guinéenne présentent un relief plus prononcé avec plusieurs sommets dépassant 1 000 mètres d'altitude – ainsi, le toponyme de cette région se trouve être “ Région des 18 montagnes”.

On peut distinguer trois **zones climatiques** en Côte d'Ivoire: Au Sud du pays, une zone subéquatoriale avec deux saisons des pluies d'inégale durée. La grande saison des pluies court de mars à juillet, la petite saison, d'octobre à novembre. Elles sont interrompues par deux saisons sèches. Au centre du pays, une zone de transition présentant un climat tropical humide avec deux saisons des pluies (d'avril à juillet, et de septembre à octobre) et deux saisons sèches. Enfin une zone tropicale de type soudanien au Nord avec une seule saison des pluies (de mai à octobre). On peut aussi distinguer un climat particulier dit sub-montagneux dans les parties montagneuses de l'ouest du pays.

A cette division climatique correspondent trois grandes **zones de végétation** différentes. Au Sud, dans la zone subéquatoriale, se trouve une zone de forêts secondaires: la forêt dense humide primaire, largement exploitée pour ses bois précieux, a laissé peu à peu la place à une forêt secondaire. Quelques îlots de forêt primaire subsistent encore disséminés au sud-ouest du pays, de Tabou jusqu'à la forêt de Taï, ainsi que sur la bande littorale allant de Grand-Lahou au Ghana. Au centre, on retrouve la zone de transition. Au Nord, la végétation est moins dense, caractérisée par des forêts claires et des savanes. A noter que la rapide déforestation subie par la Côte d'Ivoire depuis le début du 20^{ème} siècle a conduit à une avancée de la savane.

Le **secteur agricole** est au centre de l'économie ivoirienne. La Côte d'Ivoire était le premier pays producteur mondial de cacao jusqu'à la crise postélectorale, le premier pays africain producteur de café, le troisième pays africain producteur de coton. En 2003, l'agriculture, par le biais des productions de cacao, café, coton, huile de palme, bananes, ananas, agrumes, coprah, etc., a contribué pour 28% du PIB, a représenté 60% des recettes d'exportation et occupé 45% de la population active.

Au vu de la diminution des terres cultivables et du bas prix des matières premières principales (café, cacao), la Côte d'Ivoire a entamé depuis quelques années un virage vers **l'industrialisation**, afin de soutenir la stratégie de sortie de pauvreté. Elle a en outre débuté l'exploitation de ses ressources minières et pétrolières et encouragé la transformation sur place des produits de l'agriculture (café, cacao) à travers l'inauguration d'unités nouvelles de transformation.

La Côte d'Ivoire a été globalement épargnée par les **catastrophes**. De fait, les risques de tremblements de terre et de cyclones sont minimes. Le pays n'est cependant pas à l'abri de l'impact des aléas naturels ou des accidents anthropiques qui provoquent pertes humaines et matérielles. Il n'y a cependant à ce jour pas de centralisation des informations sur les catastrophes qui pourrait permettre une meilleure compréhension des risques existants et constituer une base de connaissances nécessaire à la mise en place d'une stratégie nationale en gestion des risques.

Les catastrophes les plus récurrentes en Côte d'Ivoire sont **les inondations et les glissements de terrain**. Ces deux types de catastrophes sont liés aux fortes pluies durant les saisons des pluies. Elles affectent principalement Abidjan où l'urbanisation non contrôlée conjuguée à l'aléa naturel favorise les catastrophes. De 1996 à 2014, ces catastrophes ont fait plus de 129 morts et de nombreux dégâts matériels.

Les feux de brousse peuvent être d'origine naturelle même si dans la majeure partie des cas, ils sont d'origine humaine. La catastrophe sera cependant favorisée par des conditions naturelles de sécheresse. Au cours de la campagne agricole 1982-1983, marquée par une saison sèche particulièrement prolongée, la Côte d'Ivoire a connu des feux de brousse et des incendies de forêts catastrophiques faisant des dégâts considérables (110 000 ha de café et cacao et plus de 67.000 ha de forêts détruits), et entraînant par ailleurs la mort de 22 paysans. En Février 2010, un feu de brousse dans la région de Zanzan, près de Nassian, a détruit 5 villages et fait 20,000 sinistrés.

Les risques sismiques, bien que considérés comme limités, il semblerait qu'un séisme ait eut lieu autour de l'année 1945, faisant des dégâts matériels importants. Cette information transmise de manière orale a été confirmée par de nombreuses sources mais devrait faire l'objet de vérifications.

L'érosion côtière est de plus en plus prononcée et les dégâts matériels de plus en plus importants. L'impact de la houle combiné à l'exploitation des matériaux marins (sables et graviers), favorisent l'érosion côtière qui atteindrait 2 mètres par an à Grand Lahou et 1,5 mètres par an à l'est du canal de Vridi. Les conséquences sont multiples telles que des déplacements de population, la destruction d'infrastructures, la destruction d'écosystèmes fragiles comme les mangroves.

Le changement climatique est un facteur aggravant qui entraîne un plus grand impact et une fréquence accrue des aléas climatiques. La baisse et/ou l'irrégularité de la pluviométrie contribue considérablement au risque de feux de brousse et d'insécurité alimentaire suite à la production insuffisante de vivres. La déforestation est également un facteur aggravant. En effet, la couverture forestière qui était de 16 millions d'hectares au début du XXème siècle est passée à moins de 2,32 millions d'hectares aujourd'hui, soit une réduction de 86%. La diminution de la pluviométrie annuelle favorise l'avancée de la savane et plus particulièrement de la sécheresse.

La Côte d'Ivoire a connu des **épidémies** par le passé tel que le choléra qui a causé des pertes en vies humaines. L'enquête Connaissances, Attitude, Pratique (CAP choléra) réalisée à Abidjan en 2013 par le Ministère de la Santé et de Lutte contre le Sida en collaboration avec l'OMS a mis en évidence que seulement 7% des habitants des quartiers à risque ont une connaissance des symptômes et modes de transmission de la maladie. Cela atteste de la vulnérabilité permanente des populations, vulnérabilité accentuée par un accès limité à l'eau potable et une mauvaise pratique d'hygiène. La défécation à l'air libre et dans les cours d'eau constitue également un facteur de propagation de la maladie.

L'accès aux soins de santé reste toujours difficile malgré les efforts du gouvernement et des humanitaires, et les taux de mortalité maternelle (614 pour 100 000 naissances vivantes) et néonatale (41 pour 1000) restent très élevés et continuent de croître. La partie septentrionale de la Côte d'Ivoire se situe dans la ceinture de la méningite cérébro-spinale. Cette maladie sévit sous forme d'épidémies récurrentes depuis 2002 en raison de la crise et de l'insuffisance de ressources nécessaires pour la vaccination à risque.

Les risques anthropiques (technologiques) liés au développement du pays sont bien présents. L'exemple du déversement des déchets toxiques à Abidjan en 2006 est édifiant. L'urbanisation croissante et non contrôlée, l'impact du changement climatique et de la déforestation, de même que la dégradation progressive de la qualité de vie du fait de l'instabilité politique exacerbée par la crise postélectorale de novembre 2010, constituent tous des facteurs aggravant de la vulnérabilité des populations en Côte d'Ivoire face aux aléas naturels ou aux accidents technologiques. Il est donc urgent de renforcer les capacités du pays en matière de gestion des risques de catastrophes.

Une gestion saine et efficace de l'environnement à travers une approche multisectorielle et une intégration des principes de développement durable, y compris les aspects liés aux changements climatiques, et à la réduction des risques de catastrophes est vitale pour une réduction des risques et une stabilité à long terme.

4. Résultats d'évaluation

4.1. Priorité 1 du Cadre d'Action de Sendai : Compréhension des risques de catastrophe

Les politiques et pratiques pour la gestion des risques de catastrophe devraient être fondées sur une compréhension des risques de catastrophe dans toutes ses dimensions (la vulnérabilité, la capacité et l'exposition des personnes et des actifs, les aléas et l'environnement).

4.1.1. Compréhension des risques

La Côte d'Ivoire a connu un contexte de conflit pendant plusieurs années. Ce n'est qu'en 2012 que l'Etat a commencé à se pencher sur les questions de préparation et réponse aux urgences liées aux aléas naturels en raison des inondations récurrentes et de l'érosion côtière. Plusieurs études et programmes sont en cours concernant l'érosion côtière et les pluies extrêmes mais très peu sur les autres aléas naturels.

Depuis quelques années, le pays est de plus en plus touché par des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes entraînant des inondations, vents puissants (tornades), glissements de terrain dans certaines villes et à l'intérieur du pays, mais surtout par une rapide désertification et déforestation avec des conséquences graves sur l'économie et la stabilité politique du pays. De manière générale, la compréhension des concepts de risques et de réduction des risques au niveau des autorités est insuffisante. Jusqu'à présent, la tendance a été de répondre aux urgences liées aux aléas naturels par des actions sporadiques, sans une planification adéquate de prévention au plus long terme.

4.1.2. Cadre institutionnel pour l'identification et l'évaluation des risques

Il n'existe pas encore un cadre législatif en Côte d'Ivoire spécifique à la réduction des risques de catastrophe. Par conséquent, il s'avère difficile d'encadrer adéquatement l'identification, l'évaluation et le suivi des risques liés aux aléas naturels. A présent, au niveau national, un mécanisme de coordination pour l'identification et l'évaluation des risques de catastrophe n'est pas fonctionnel. Pourtant, un Comité Technique Sectoriel (CTS) « Evaluation des Risques et Mesures d'Atténuation » est prévu d'être mis en place dans le cadre de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques et de Gestion des Catastrophes sous l'autorité du cabinet du Premier Ministre. Conformément au projet d'arrêté portant organisation et fonctionnement du Comité Technique Intersectoriel de la Plateforme Nationale RRC, ce CTS regroupera des représentants d'au moins 40 institutions et structures nationales et aura pour mission :

- D'identifier l'ensemble des aléas et des zones à risques sur l'étendue du territoire national ;
- De réaliser une cartographie des zones à risques à mettre à jour de façon périodique et à mettre à la disposition des décideurs et des planificateurs du développement ;

- De mener les études relatives aux facteurs de vulnérabilités des populations, des établissements humains et de l'environnement ;
- D'établir un répertoire exhaustif des résultats de recherche sur les risques et la gestion des catastrophes en Côte d'Ivoire ;
- De mener des investigations en matière de recherche scientifique dans le domaine de la réduction des risques et de gestion des catastrophes dans un contexte de changements environnementaux ;
- De proposer, à partir de résultats d'études et de recherche-développement, des mesures idoines à mettre en œuvre par les structures compétentes pour réduire les risques afin d'annuler ou de minimiser la probabilité de survenue d'une catastrophe ;
- De veiller à l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les projets et programmes de développement ;
- De répondre au besoin d'informer les différents acteurs de la réduction des risques et de la gestion des catastrophes et favoriser le partage des connaissances.

Il existe différentes institutions nationales qui pourraient contribuer à l'identification et l'évaluation des risques au niveau national. Parmi ces institutions on peut citer notamment, entre autres :

- le Bureau national d'études techniques et de développement (BNETD)
- le Comité National de Télédétection et d'Information Géographique (CNTIG) le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL)
- l'Institut National de la Statistique (INS)
- la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional (DGATDR)
- l'Office National de la Population (ONP)
- l'Institut National de l'Hygiène Publique (INHP)
- la SODEXAM (service hydrométéorologie et changement climatique)
- la Société de Développement des Forêts (SODEFOR)
- l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE)
- le Centre de Recherches Océanologiques (CRO)
- Le Comité Scientifique du programme national pour le Changement Climatique réunit tous les organes de recherche des différents secteurs et pourrait contribuer à l'amélioration de la connaissance du risque de catastrophes à travers une meilleure appréhension du risque climatique.

Globalement, l'évaluation des capacités a noté l'existence de certaines capacités techniques et de ressources humaines au niveau de ces institutions spécialisées. Pourtant, la plupart des institutions nationales manquent d'opportunités de formation et d'outils méthodologiques appropriés. Dans certains domaines ou secteurs, la compréhension et la prise de conscience reste limitée à l'égard de l'importance de l'utilisation de l'information sur les risques dans la planification. Malgré l'effort des parties prenantes, on note l'existence d'une multitude de directions sectorielles et/ou de comités départementaux, et les relations verticales et horizontales entre ces structures sont parfois concurrentielles plutôt que complémentaires et manquent de coordination pour éviter les duplications.

Les capacités existantes, ainsi que les enjeux et les besoins des diverses institutions nationales qui sont des parties prenantes dans l'identification des risques sont présentées ci-dessous.

4.1.2.1. Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique (SODEXAM)

La **Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique (SODEXAM)** renferme en fait le service national de la **météorologie et climatique** de la Côte d'Ivoire. Elle considère que les risques liés aux aléas naturels en Côte d'Ivoire sont à 90% d'ordre hydrométéorologique. Toutefois, il y a une perception que les autorités nationales ne reconnaissent pas encore le rôle important des services de la météorologie dans la prévention des catastrophes naturels, et dans la fourniture des services climatiques aux secteurs socio-économiques (agriculture, santé, ressources en eau, bâtiments et travaux publics, infrastructures) pour le soutien au développement du pays en général. De ce fait, la météo a jusqu'à présent été vu juste comme un moyen de soutien à l'aviation, et possède de ce fait peu de moyens pour soutenir d'autres domaines d'activités du pays. D'ailleurs, la SODEXAM a un total de 495 professionnels (aviation + météorologie) à travers le pays. Les professionnels de la direction météorologique sont au nombre de 150. Elle dit en avoir besoin au moins du double (pour comparer, il y en a 350 au Burkina Faso et 900 au Kenya).

La SODEXAM est aussi le point focal de la Côte d'Ivoire concernant la communication du pays à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Le point focal GIEC est également basé au service météorologique. Elle possède un stock de données sur les 100 dernières années, ce qui lui permet de suivre l'évolution du climat. Elle effectue des simulations climatiques en fonction de ses capacités limitées mais un renforcement des capacités humaines et techniques permettra d'effectuer des simulations ou modélisations sur le climat plus approfondies et fiables.

La mission essentielle du service météorologique national est la sauvegarde des personnes et des biens à travers a) la prévention des risques de catastrophes ; b) l'observation et la compréhension des conditions météorologiques et climatiques ainsi que la prestation des services météorologiques, hydrologiques et connexes ; c) la protection de l'environnement; d) la contribution au développement durable; e) l'acquisition de données météorologiques, hydrologiques, climatologiques et environnementales connexes, sur de longues périodes.

4.1.2.2. Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL)

Le **Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL)**, créé par le décret 91-662 du 9 Octobre 1991 sous la forme d'un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA), est placé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MESUDD). Les principales responsabilités qui lui sont dévolues sont : a) analyse des eaux naturelles; b) collecte et capitalisation des données environnementales; c) dissémination des données environnementales; d) Etablir le bilan de pollution; e) gestion des déchets industriels; f) protection des milieux réceptifs (sol, air et eau) ; g) établissement et gestion d'un Réseau National d'Observation (RNO) pour la surveillance continue des milieux marins et lagunaires ; h) La mise en œuvre d'un Plan d'urgence contre les pollutions accidentelles en mer, en lagune ou dans les zones côtières (Plan POLLUMAR), etc.

Afin d'atteindre ces objectifs, CIAPOL est appuyé par trois entités à savoir : Le Laboratoire Central de l'Environnement (LCE) ; la Compagnie d'Intervention contre les Pollutions Marines et lagunaires (CIPOMAR) ; et une sous-direction des Affaires Administratives et Financières

(DAAF). Au fil des ans, d'autres sous-directions ont été mises en place afin de prendre en compte d'autres défis tels que la gestion des sites contaminés et la lutte contre les végétaux aquatiques envahissants, l'inspection des installations classées, la mise en place d'une unité d'intervention antipollution (UNIPOL). Les sous-directions de CIAPOL sont localisées dans divers endroits à travers la ville d'Abidjan. Cela crée un problème de coordination. Notons que CIAPOL avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a initié une étude dans afin de réunir ces sous-directions. Le cout est estime à 15 milliards de FCFA.

Le CIAPOL a élaboré plusieurs projets dont le Projet d'Appui au Développement Rural de la Région des Lacs (PADER-LACS) afin de lutter contre les Végétaux Aquatiques Envahissants (VAE) sur les 140 km² du lac Kossou par l'acquisition de matériels, la formation de 10 comités villageois de pêche, l'analyse de la qualité de l'eau, la lutte physique contre les VAE.

Le CIAPOL dispose de 17 stations de prélèvement sur la lagune avec un prélèvement mensuel qui reste encore insuffisant. Avant la crise postélectorale de 2010, CIAPOL disposait d'un laboratoire d'analyse qui a été détruit. CIAPOL a signé un partenariat avec le Centre de Recherches Océanologiques (CRO) qui dispose de matériel pour certaines analyses de base. Pour les analyses beaucoup plus poussées, CIAPOL utilise des laboratoires privés qui sont payants. Les autorités françaises apportent souvent un appui dans les analyses.

Le CIAPOL participe aux simulations obligatoires tous les 2 ans, des plans d'opérations internes des entreprises. Il faut aussi noter que le RNO est totalement financé par les autorités ivoiriennes. Le CIAPOL offre aussi des services payants à des établissements privés. Jusqu'en 2010, le CIAPOL avait à sa disposition 20 marins et des engins nautiques pour la surveillance (CIPOMAR). Aujourd'hui le fonctionnement de CIPOMAR est assure par 4 fonctionnaires.

4.1.2.3. Centre de Recherches Océanologiques (CRO)

Le **Centre de Recherches Océanologiques (CRO)**, crée par arrêté du Ministère de l'Agriculture du 14 mars 1960, est érigé en Etablissement Public National (EPN) à caractère Administratif par Décret N° 91.646 du 09 octobre 1991. Le CRO a pour mission essentielle d'effectuer des recherches nécessaires à la connaissance de l'environnement aquatique en vue de sa préservation et de sa protection et à la mise en œuvre d'une exploitation et d'une gestion rationnelle des ressources aquatiques naturelles.

A ce titre, il est chargé :

- De promouvoir toute technologie et dispositif qui concourent au développement par la valorisation du milieu aquatique,
- D'assurer l'information scientifique et technique dans les différents milieux sociaux, professionnels et culturels concernés,
- De contribuer à la formation, à la recherche et par la recherche,
- De réaliser pour le bénéfice des partenaires extérieurs publics ou privés, des recherches, des productions, des expertises ou des conseils dans les domaines de sa compétence.

Le CRO compte 4 départements dont l'Aquaculture ; l'Environnement ; les Ressources Aquatiques vivantes ; et l'Information Scientifique et Technique. Le personnel du CRO est composé de 33 chercheurs, et de 30 techniciens supérieurs. Ces derniers sont appuyés par 29 agents administratifs et 46 contractuels recrutés sur des conventions. Ce qui porte son effectif

global à 138 personnes. Le CRO est le pôle d'excellence dans la recherche de solutions pour faire face à l'érosion côtière qui menace la Côte d'Ivoire. Il suit le phénomène de l'érosion côtière depuis 30 ans. Il a créé un partenariat gagnant-gagnant avec CIAPOL dans l'attribution d'un laboratoire. Le CIAPOL s'attèle à rééquiper ce laboratoire dans l'intérêt des deux structures. Notons que les anciens locaux du CIAPOL ont été vandalisés lors de la crise postélectorale de 2010. Pour des analyses de biologie moléculaire, le CRO est obligé de les exécuter à l'étranger, car ne disposant de matériel adéquat. Ce qui pose un réel problème de fiabilité des résultats. Le CRO ne dispose pas non plus de bateau de recherches, ce qui constitue son handicap majeur dans l'exécution de ses tâches.

4.1.2.4. Comité National de Télédétection et d'Information Géographique (CNTIG)

Le **Comité National de Télédétection et d'Information Géographique (CNTIG)** créé par le Décret N°92-530 du 02 septembre 1992, est une structure rattachée au Cabinet de la Présidence. Il a pour mission de définir la politique, d'organiser et de coordonner les programmes en matière de géo information et de télédétection appliquée.

- Concevoir et exécuter la politique nationale en matière d'information géographique et de télédétection appliquée
- Réaliser et mettre à jour le Système d'Information Géographique national
- Accroître la coopération régionale et internationale dans les domaines de la géo information
- Susciter et soutenir les actions de sensibilisation, de formation et de recherche dans les domaines de la géo information
- Développer des applications en matière de géo information et réaliser des projets avec la participation des organismes techniques publics ou privés nationaux et internationaux
- Passer avec des tiers, des contrats de réalisation de travaux dans ses domaines d'activités
- Faire connaître et diffuser les applications des nouvelles technologies de géo information au service du développement

Il accompagne et conseille stratégiquement les structures étatiques et leurs divers démembrements dans la mise en œuvre de leurs projets de développement et de modernisation. Il a mis en place un groupe de travail afin d'harmoniser la codification des villes de Côte d'Ivoire. En partenariat avec l'université, il édite un journal à l'intention des chercheurs et pour la sensibilisation sur l'importance des Systèmes de Gestion d'Information.

L'expertise du CNTIG couvre principalement le secteur des technologies de l'information, de la cartographie et les domaines connexes à l'application de la géomatique. Les principaux secteurs où le CNTIG offre ses services sont : la sécurité publique, la défense, les ressources naturelles, l'éducation (géolocalisation des écoles, infrastructures et personnel dans ces écoles), le secteur bancaire et de l'assurance (produits de marketing), les développements (inventaire des plantations, leur âge, la variété dans l'agriculture) et planifications des infrastructures nationales.

Pour le Plan National de Développement (PND), le CNTIG a mis en place un outil qui permet la cartographie des actions prioritaires du Gouvernement pour un bon suivi. Le CNTIG a aussi développé E-Cadastre qui est un système intégré de gestion et de suivi du cadastre, des

contribuables et de l'impôt foncier (25 villes sur 200 ont été cadastrées avec ambition de 25 villes par an). Le CNTIG a donné un soutien pour la gestion des forêts et réserves à la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) et l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR). Ce travail montre que sur les 16 millions ha de forêts en 1960, il ne restait que 2 millions ha en 2005. Néanmoins, il faut noter le besoin d'acquérir un outil de suivi et évaluation qui permettra de faire l'état des lieux après la crise de 2010. Le CNTIG a aussi un projet pour la conservation et la redistribution des eaux pluviales. Il existe un avant-projet pour la gestion des inondations, éboulements et érosion côtière. Le CNTG accompagne les collectivités locales également.

4.1.2.5. Centre de Cartographie et de Télédétection (CCT)

Le **Centre de Cartographie et de Télédétection (CCT)** est identifié en tant que partie prenante dans la gestion des risques. Il dépend du **Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD)** qui s'occupe des systèmes d'information géographique et produit des cartes de base à différentes échelles (1/50000, 1/200000) et couvre le territoire à 90%. Il développe des bases de données géographiques qui couvrent le pays et comportent 5 couches : route, habitat, hydrographie, occupation du sol et culture non exhaustive. Il produit pour le public des cartes des départements et régions avec les mêmes données, sauf le relief. Ces cartes couvrent l'ensemble du pays.

Le CCT a produit un Système d'Information Géographique (SIG) couvrant tout le pays, qui est une carte multi-échelle informatisée, fournissant plus de détails, une carte sanitaire avec le Ministère de la santé financé par le programme présidentiel d'urgence et une carte des cantines scolaires financée par le PAM. Il a produit un SIG universitaire faisant l'état des infrastructures universitaires et une carte d'occupation de l'espace.

4.1.2.6. Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD)

Composé de départements techniques regroupant tous les secteurs de développement, le Bureau national d'études techniques et de développement (BNETD) a une expertise avérée dans la conduite des projets en matière de conception, d'études et de contrôle dans divers domaines d'activités notamment le bâtiment, les transports, les travaux publics, l'énergie, l'industrie, l'aménagement, l'assainissement, l'hydraulique, l'agriculture, les ressources naturelles et les technologies de l'information et de la communication. En tant que société d'Etat qui doit engendrer des ressources pour couvrir ses charges, le BNETD s'est déployé à l'extérieur du pays avec 7 agences en Afrique de l'Ouest et Centrale.

4.1.2.7. Institut de Géographie Tropicale

L'Institut de Géographie Tropicale est une structure de formation et de recherche dont les interventions se situent en amont et en aval des études sur les risques et leurs conséquences. Il s'agit des risques naturels et vulnérabilité humaine, des risques côtiers liés à la dynamique des côtes et leurs impacts socio-économiques, des risques climatiques (changement climatique et impacts sur l'agriculture par exemple) et climat et risques sanitaires, environnement et risques sanitaires. Des études ont été conduites sur les risques sanitaires liés à la dégradation de l'environnement dans les communes d'Abidjan.

Une station pluviométrique existe sur le campus de l'Université qui loge l'Institut, mais elle n'est pas fonctionnelle.

4.1.2.8. *Comité National pour la Réduction des Risques de désastres nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques (NRBC)*

Depuis 2013, la Côte d'Ivoire fait partie du réseau de pays partenaires de l'Initiative des Centres d'Excellence pour la réduction des risques liés aux matières d'origine nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et de lutte contre le trafic illicite desdites matières (CdE-NRBC). Financée par l'Union Européenne, cette initiative a pour but entre autres, d'accompagner les institutions et experts locaux des pays partenaires membres du réseau dans le développement d'une culture du risque, de sûreté et de sécurité face aux menaces provenant spécifiquement des matières et déchets d'origines NRBC.

Aujourd'hui plus de 500 tonnes de produits chimiques périmes sont stockés dans les établissements scolaires et probablement plus encore dans les milieux hospitaliers. Aucune stratégie ni capacité n'est à ce jour mise en place pour l'évacuation et le traitement de ces déchets. Mention a également été faite du problème de circulation de médicament périmes ; du non recyclage des huiles usagées en Côte d'Ivoire. Le pays ne dispose d'aucun plan de gestion des risques spécifiquement liés aux matières nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques.

En 2015, un **Plan d'Action National** qui comporte deux volets a été adopté par le Gouvernement. Celui-ci s'articule principalement autour du diagnostic sectoriel et d'une matrice d'actions regroupant un grand nombre de projets plus ou moins en cours de développement/mise en œuvre. Le plan d'action comporte entre autres la création de centres sous régionaux de formation pour la gestion d'accidents NRBC ainsi que la formation d'une équipe spécialisée.

Un **laboratoire d'analyse** a été créé par la plateforme et effectuait des bilans de pollution. Il mesurait l'impact des pollutions de type chimiques, biologique et radiologiques sur les écosystèmes connexes. Cependant, celui-ci a été détruit et son matériel entièrement pillé lors de la crise politique. Cela a bien entendu considérablement réduit le caractère opérationnel de la plateforme qui n'a pas été en mesure de réactiver ce laboratoire faute de moyens financiers. A plusieurs reprises l'équipe NRBC nous a mentionné que son activité dépendait entièrement de la bonne volonté des bailleurs. Aucune clé de répartition fiscale ou contribution du secteur privé et industriel n'existe. Une réflexion devrait avoir lieu mais le logement de cette plateforme au sein du ministère de l'environnement n'est pas réellement porteur.

Le centre d'excellence a mis en place un **Plan National d'Urgence Biologique**. Celui-ci a permis un certain nombre de formations mais en général, les interlocuteurs ont cependant regretté l'absence d'équipements d'intervention.

Il existe une **Police Environnementale** (qui compte 3 agents de police). Celle-ci dispose d'un droit de verbaliser et de poursuivre en justice mais ses moyens très limités remettent en question sa pertinence et son efficacité.

Il existe un plan national de gestion des **déchets dangereux** à Abidjan. Néanmoins, le manque d'engagement du secteur privé est regrettable. Il n'existe pas vraiment de stratégie de

sensibilisation, responsabilisation du grand public ni du secteur de l'industrie. L'intérêt pour la production de données statistiques est très limitée et permettrait pourtant d'appuyer le plaidoyer.

Il existe un **décret pollueur payeur** en Côte d'Ivoire mais il n'est pas réellement appliqué. Un décret sur l'interdiction de l'usage de sachets plastiques est passé et semble être bien appliqué.

4.1.3. Observation, collecte de données, traitement et production de services climatologiques

La SODEXAM participe à un forum régional (ouest africain) annuel qui permet de discuter des prévisions pluviométriques saisonnières avant la saison de pluies. Suite à ce forum, un **bulletin appelé PRESAGG (Prévision Saisonnières du Golfe de Guinée)** permet de donner une orientation sur la pluviométrie pour les 3 et 4 mois à venir. Les résultats de ce forum régional sont adaptés à la Côte d'Ivoire par les experts de la SODEXAM pour les secteurs bénéficiaires avec la production d'un bulletin climatique national. Ce bulletin n'est pas utilisé par les différentes agences techniques nationales et ministères. Ce bulletin n'est diffusé ni à la radio ni à la télévision. Il faut noter que la SODEXAM commence à collaborer avec le Ministère de l'agriculture sur la prévision des pluies lors de campagne agricole (depuis la baisse de production de 25% notée dans le secteur bananier en 2014). Elle estime qu'il serait bien d'introduire en Côte d'Ivoire des mécanismes de Système d'Alerte Précoce (SAP-Phénomènes climatiques extrêmes) pour la prévention des risques de catastrophes et d'assurance agricole pour mieux protéger le secteur de l'agriculture (par exemple en adhérant à l'African Risk Capacity).

La SODEXAM a la capacité de produire des **bulletins de prévisions météorologiques** pour une échéance de un à deux jours sur les phénomènes pluvieux ou orageux. Les bulletins météorologiques sont partagés quotidiennement aux médias (télévision nationale). Il faudrait évaluer l'utilisation de ces bulletins météo auprès des institutions et des populations. Une bonne gestion de l'information permettrait à toutes les entités concernées de mieux prévenir, se préparer et déterminer l'intensité et l'impact d'une crise.

Le réseau d'observation et climatologiques national est composé à cette date de :

- 13 stations synoptiques fonctionnelles (5 stations automatiques et 8 stations manuelles)
- 6 stations climatologiques dont 2 fonctionnelles
- 22 stations agro météorologiques (stations du CNRA)
- 8 nouvelles stations automatiques sont prévues à travers un nouveau projet
- 70 pluviomètres sur le territoire, dont 15 pluviomètres et 30 collecteurs à Abidjan.

Compte tenu de la superficie de la Côte d'Ivoire et des normes internationales pour un réseau d'observations météorologiques et climatiques optimal, nous devrions avoir : 70 stations synoptiques, 200 stations climatologiques et agro météorologiques ; 600 pluviomètres.

L'insuffisance de stations fait que l'information météo n'est pas très précise. La SODEXAM ne peut aussi que à très court terme lancer une alerte sur les inondations car ne possédant pas de radar météorologique (qui permettrait déjà de pouvoir alerter les autorités et la population au moins 6h à l'avance). Elle n'a pas de capacité technique à prévoir des

« systèmes météorologiques extrêmes » qui se développent sur l’océan ou dans d’autres régions voisines et qui pourraient affecter le pays. Elle manque de stations automatiques suffisantes pour plus de précision. Par exemple, la SODEXAM a besoin de stations de travail du prévisionniste avec des logiciels ayant une résolution inférieure à 20 km permettant de détecter des phénomènes atmosphériques de plus de 20 km². Le radar météorologique permet de prévoir à court terme les phénomènes météorologiques extrêmes et calculer la masse d’eau dans ces phénomènes pour la réduction des risques de catastrophes. Aujourd’hui, les stations de travail du prévisionniste ont des systèmes avec une résolution de 50 à 100 km, ce qui permet de repérer des phénomènes de 50 à 100 km² seulement. Par conséquent, les zones actives de taille inférieure à 50 km² des phénomènes qui créent les inondations ne sont pas détectables à temps résultant en une alerte à très court terme.

La SODEXAM manque de systèmes de pluviométrie depuis 2002 dans le Nord du pays qui est de plus en plus frappé par des épisodes de sécheresse. Par ailleurs, la SODEXAM ne dispose plus de capteurs pour les glissements de terrains dans les zones à fortes pluies. Elle déplore le fait que le nouveau PND ne semble contenir aucune mention de soutien pour renforcer les capacités techniques de la SODEXAM et la dimension du changement climatique.

Enfin la SODEXAM déplore les communications effectuées par d’autres institutions nationales sur les prévisions pluviométriques, parfois alarmantes, sans que les services de la météo n’aient été consultés ou n’aient produit de bulletin officiel.

Le Ministère de l’agriculture dispose également d’une station AMESD (système de suivi environnemental) et collabore avec la SODEXAM pour la maintenance du matériel et pour l’exploitation des informations au profit des bulletins agro météorologiques.

Les prévisions météorologiques régionales sont basées sur les données et les informations mises à disposition par les institutions régionales et sous régionales comme ACMAD, AGHYMET et CILSS.

4.1.4. Identification, cartographie et analyse des risques

Même si le pays dispose de très bonnes **compétences** dans certains domaines techniques et en matière de cartographie, il n’y a pas assez de compétence nationale et d’outils pour effectuer des évaluations de risques et de faire le suivi des risques de catastrophes naturelles. La Croix-Rouge Côte d’Ivoire a mené des études de vulnérabilité et de capacités concernant les inondations dans la commune d’Attécoubé à Abidjan avec le soutien de la FICR. Elle a aussi mené un projet sur la modélisation d’inondations mais les résultats étaient assez mitigés, faute de données suffisantes, surtout météorologiques.

La collecte de **données sur les dommages et les pertes** liés aux aléas naturels (inondation, feux, érosion côtière, éboulement) depuis 1960 est en cours pour mettre en place une base de données en suivant la méthodologie DESINVENTAR. Il est important d’opérationnaliser la base de données centralisant des informations sur les pertes et les dommages sous la houlette de la Plateforme Nationale.

Pourtant, une **base de données** unique centralisant toutes les informations **sur les risques** – à savoir des données sur les zones à risque d’aléas naturels et les données socio-économiques par secteur/ thématique – n’existe pas à cette date. Par conséquence, l’utilisation des données

disponibles sur les vulnérabilités n'est pas systématique pour un meilleur ciblage des interventions. La disponibilité de données concernant la vulnérabilité des populations, y compris la situation spécifique des femmes, des jeunes et des enfants, dans les domaines de l'accès à l'eau potable, l'accès à l'éducation, l'accès aux services de santé, l'emplacement et l'état des infrastructures de services sociaux, les systèmes et critères de protection sociale existants, etc. permettrait une analyse de risque plus pertinente.

Au niveau des **données statistiques**, un recensement général de la population et de l'habitat vient d'être achevé. En 2012, une enquête démographique et de santé (EDS) a été réalisée. Une enquête nationale sur le niveau de la vie est en cours afin de mettre à jour la dernière enquête de 2008 et d'actualiser les taux de pauvreté parmi la population au niveau national (en 2008, 50% de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté)..

Avec le soutien financier de l'UEMOA, une **cartographie des risques de la ville d'Abidjan** a été effectuée en 2014 afin de délimiter les quartiers vulnérables, y compris ceux sensibles aux inondations. Cet exercice a permis de répertorier 132 bidonvilles à Abidjan pour plus d'un million d'habitants. On estime aujourd'hui que 6,000 ménages sont très exposés aux inondations à Abidjan, et les maisons à risque ont été marquées. Des zones à risque ou quartiers précaires ont été évacuées et les populations déguerpies ont été accompagnés à travers des alternatives de relogement ainsi qu'une compensation financière. Cependant, ces zones à risques ont été laissées sans surveillance régulière, facilitant le retour graduel d'une partie des populations sur les sites détruits.

Au niveau sectoriel, divers institutions disposent des données statistiques ou des cartographies des aléas touchant les secteurs respectives :

- Il existe un département des **statistiques agricoles** au Ministère de l'Agriculture qui est en charge de l'Enquête sur le monde rural. La dernière enquête est en cours. Ce même département est appuyé par le PAM et la FAO pour les chiffres qui sont présentés au Cadre Harmonisé. L'Agriculture dispose également de données de rendement agricole (moins précises entre 2001 et 2014), et d'une étude sur l'impact de l'inondation ayant touché le riz à San Pedro.
- Le Ministère des Eaux et Forêts dispose d'une **cartographie** des principaux barrages de Côte d'Ivoire, ainsi que des principales **inondations**, et a réalisé une étude/catalogue sur l'impact des installations physiques.
- Le Conseil National de Télédétection et d'Informations Géographiques dispose d'une **cartographie des zones inondées** à Abidjan (2006-2007), la cartographie de la topographie et des installations physiques du pays, d'une étude sur le coût de la vie à Abidjan et dans les principales grandes villes, et travaille actuellement sur la codification des localités.
- Le Ministère du Plan et du Développement dispose du recensement **national**, au sein duquel il est possible d'isoler la population rurale, et de données sur les pertes en vies humaines et en production liées aux feux de brousse. L'Enquête sur le niveau de la vie est encore en cours en 2015.
- L'ONPC dispose des données sur les **épisodes d'inondation** et le nombre de personnes ayant bénéficié de l'assistance à Abidjan.

- La SODEXAM dispose de **données des stations pluviométriques** depuis 1901.
- Une étude nationale sur les risques (y inclus risques naturels) et vulnérabilités en **milieu scolaire** est en cours de finalisation (2015) (ENSEA et UNICEF).
- Une **cartographie des risques des feux de brousse** a été menée par la Croix Rouge Côte d'Ivoire et le Comité National de Défense des Forêts et de Lutte contre les Feux de Brousse (CNDFLFB).
- Un Projet de **système d'information environnementale (SIE)** pour le développement de la zone côtière cofinancé par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, le PNUD et le FEM/GEF est en cours. Une initiative de projet a également été lancée pour un système d'information environnementale pour l'ensemble du territoire financé par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire.
- Le CRO dispose de la cartographie des zones sensibles à l'érosion côtière et des données de suivi de l'érosion sur tout le littoral depuis 1984.

En général, il n'existe pas un seul **outil** pour effectuer une évaluation nationale des risques de catastrophes naturels. De plus, la plupart des interlocuteurs déplorent le manque de partage d'information issue des diverses études de vulnérabilités réalisées dans différents secteurs.

En matière **d'alerte précoce**, et en absence d'une évaluation des risques, il manque une dimension dans l'information aux autorités nationales sur les risques à long terme. L'alerte précoce reste celle du court terme qu'on lance à la veille d'un danger imminent.

4.1.5. Information publique et sensibilisation

Il est important de noter qu'à ce jour, en raison des événements politiques qui ont secoué le pays pendant ces dernières années, la population associe le concept de la sécurité au conflit, plutôt qu'aux aléas naturels. Ceci s'explique par un historique de conflit armé qui a touché la population avec plus d'intensité que les catastrophes naturelles. Par conséquent, la sensibilisation sur les risques naturels est en phase préliminaire et a pris de l'importance depuis les inondations récentes qui ont entraîné des pertes importantes en vies humaines ainsi que la destruction des quartiers précaires et le déguerpissement des populations installées dans les zones à risque..

Tous les interlocuteurs rencontrés sont unanimes sur le fait qu'il existe un réel besoin de **sensibilisation** des populations et des autorités sur les comportements et les attitudes qui génèrent des risques. Le risque urbain ne cesse d'augmenter en raison de l'exode rural croissant et les efforts réguliers d'informer les populations sur les risques restent insuffisants. Il faut toutefois noter qu'une campagne de sensibilisation a été récemment menée concernant les éboulements.

4.1.6. Recommandations pour la Priorité 1

1. Structure organisationnelle et coordination interinstitutionnelle pour l'identification, l'analyse et le suivi régulier des risques

- Opérationnaliser le Comité Technique Sectoriel (CTS) « Evaluation des Risques et Mesures d'Atténuation » en tant que mécanisme de coordination multisectoriel pour l'identification, l'analyse et le suivi régulier des risques afin de pouvoir régulièrement effectuer des évaluations de risques vis-à-vis des aléas naturels. S'assurer que les rôles et responsabilités des structures et institutions membres du CTS (conforme à l'arrêté portant organisation et fonctionnement du Comité Technique Intersectoriel de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques et de Gestion des Catastrophes) sont clairement définis dans la nouvelle législation, la Stratégie nationale révisée pour la RRC, et les autres documents normatifs relatifs au fonctionnement de la Plateforme Nationale.
- S'assurer que le CTS « Evaluation des Risques et Mesures d'Atténuation » a les capacités nécessaires pour la mise en œuvre de son mandat et plan de travail.
- Responsabiliser la structure responsable du comité avec la participation de toutes les parties prenantes (IGT et le MCLAU).

2. Méthodologie et outils de travail en évaluation des risques

- Effectuer une « Analyse de situation du pays » quand à la disponibilité de données pour effectuer une évaluation des risques comprenant :
 - o L'identification des aléas, et tous les paramètres liés aux catastrophes (y compris les déclencheurs),
 - o L'identification de la vulnérabilité en particulier dans les zones sujettes aux aléas comprenant les données démographiques désagrégées par tranche d'âge, et données concernant l'accès aux services de base et les infrastructures industrielles, économiques, etc.
 - o La formation de toutes les entités impliquées dans la réalisation d'une analyse de situation de pays
- Procurer et installer un programme/ application en ligne pour le développement de l'évaluation des risques, la centralisation des données, et la production et la mise à jour du profil de risque (voir recommandations suivantes).

3. Capacités de prévention et d'alerte des phénomènes hydrométéorologiques extrêmes

- Renforcer les capacités du service national de météorologie et climatique pour consolider ses capacités de prévention et d'alerte des phénomènes hydrométéorologiques extrêmes afin de réduire le risque de catastrophe.
- S'assurer de la prise en compte du renforcement des systèmes d'observations climatiques pour une meilleure connaissance du climat national actuel et futur en vue d'élaborer de meilleure politique de lutte contre le changement climatique et réduire les risques qui y sont liées.

4. Système d'information/ Base de données centrale sur les risques et sur les dommages et les pertes

- Etablir une base de données des catastrophes antérieures, y compris les impacts de celles-ci (dommages et pertes) en faisant ressortir les données désagrégées par sexes des blessés avec accès illimité pour tous les membres de la Plateforme nationale.
- Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières des structures impliquées dans le réseau de collecte de données.
- Etablir une base de données où toutes les statistiques nationales, études et analyses de vulnérabilité, etc., seraient regroupées et analysées afin de définir et mettre à jour régulièrement le profil de risque du pays. Ceci facilitera la collecte, l'évaluation et la distribution des informations sur l'impact des catastrophes avec accès illimité pour tous les membres de la Plateforme

5. Profil national de risques de la Côte d'Ivoire

- Dans un premier temps, en guise de préparation, effectuer une évaluation des risques d'inondation pour la ville d'Abidjan en choisissant les zones les plus sensibles. Cet exercice permettra de former des techniciens nationaux, en collaboration avec l'Université d'Abidjan et tous les instituts de recherche, afin d'effectuer des évaluations similaires dans d'autres villes du pays.
- A terme, effectuer une évaluation des risques multi-aléas pour l'ensemble des zones à risque sur le territoire national afin de produire un «Profil national de risques en Côte d'Ivoire». S'assurer de la mise à jour régulière du Profil de risques.

6. Formations en évaluation des risques

- Organiser et/ou assurer l'accès aux formations sur la collecte, l'analyse, l'interprétation, la diffusion, l'utilisation des données et la cartographie multirisques pour les techniciens des diverses institutions et structures nationales membres du CTS « Evaluation des Risques et Mesures d'Atténuation ». S'assurer que les formations régulières sont prévues dans le plan de travail du CTS de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques et de Gestion des Catastrophes.
- Etudier la possibilité de développer un curriculum sur l'évaluation des risques dans les Universités de la Côte d'Ivoire.
- Identifier un point focal dans le CTS pour la gestion d'un répertoire de toutes les formations disponibles au niveau national et international.
- Le CTS détermine les modalités de participation aux formations

7. Réguler l'échange d'information et la communication

- Renforcer l'échange d'information entre les différents membres du CTS « Evaluation des Risques et Mesures d'Atténuation » à travers une procédure d'opération standard ou contrat plan entre l'Etat et les structures productrices des données , ou un protocole de collaboration et d'échange d'information où chacun pourrait être informé sur le type d'information qui est généré par chacun des services.
- Etablir un mécanisme de diffusion de l'information entre les institutions techniques membres du CTS « Evaluation des Risques et Mesures d'Atténuation » et les autorités nationales afin de s'assurer que les décideurs et le public intéressé aient accès aux données et aux informations compréhensibles et claires qui puissent être utilisées dans la planification sectorielle, nationale et locale.

8. Sensibilisation et formation du personnel technique des ministères au sein de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques et de Gestion des Catastrophes

- Organiser des formations et des formations de formateurs en RRC pour les membres de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques et de Gestion des Catastrophes et leur assurer l'accès aux opportunités de formation au niveau régional (par exemple organisées par la CEDEAO, UNISDR et les autres partenaires à la coopération internationale), y compris les Ministères clé pour la protection des personnes les plus vulnérables, femmes, jeunes et enfants (ministre de l'Éducation, des Ministère de la solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, Ministère de la Santé, etc.).
- S'assurer que les formations régulières sont prévues dans le plan de travail du Comité Technique Intersectoriel de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques et de Gestion des Catastrophes et qu'il y a un suivi régulier de ces activités de formation.
- Identifier un point focal dans le CTIS de la plateforme pour la gestion d'un répertoire de toutes les formations disponibles au niveau national et international.
- Le CTIS détermine les modalités de participation aux formations

9. Sensibilisation des autorités nationales, régionales et locales

- Organiser des séances d'information/ sensibilisation régulières sur la RRC ciblant les décideurs politiques (ministres, parlementaires, autorités locales, y compris Ministères clé pour la protection des personnes les plus vulnérables, femmes, jeunes et enfants (Ministre de l'Éducation, des Ministère de la solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, Ministère de la Santé, etc.) et les autres intervenants dans la planification et la mise en œuvre des mesures pour la RRC à tous les niveaux (central, régional, local).
- Organiser une séance d'information sur la RRC ciblant les membres de l'Assemblée Nationale afin de les sensibiliser à l'importance de l'intégration de la réduction des risques dans les textes législatifs et les projets sectoriels.
- Organiser une formation annuelle ciblant les responsables des collectivités locales et territoriales et les membres de leurs services techniques sur le risque en milieu urbain/rural. Organiser des campagnes telles que « Les villes sûres ».
- S'assurer que les séances de sensibilisation régulières sont prévues dans le plan de travail du Comité Technique Intersectoriel de la Plateforme Nationale et qu'il y a un suivi régulier de ces activités.
- Développer une méthodologie de formation adaptée à l'audience.

10. Sensibilisation et formation des médias (TV, Radios, Journaux) pour une meilleure communication sur la RRC

- Organiser des sessions de sensibilisation et de formation sur les questions de la réduction des risques, la prévention et la préparation pour les journalistes. Des modules de formation et de matériels de sensibilisation des medias existent au niveau global auprès d'UNISDR.
- Production des outils de communication et sensibilisation (audiovisuels, écrits) et la diffusion des programmes de sensibilisation des communautés (programmes radio).

11. Campagnes d'information du grand public

- Systématiser les campagnes d'information auprès des communautés, des médias, et des groupements de jeunes et des femmes pour les sensibiliser aux comportements à risque, y compris à travers la célébration annuelle de la « Journée Internationale de la RRC » sous la houlette de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques et de Gestion des Catastrophes et en collaboration avec les ONG et les Bureaux de la Croix Rouge. Les campagnes devraient intégrer des questions liées aux catégories de populations qui présentent des vulnérabilités différentes selon la culture, le sexe, la condition physique et d'autres facteurs qui renforcent ou affaiblissent les capacités de résilience aux catastrophes.
- Organiser une campagne d'information dédiée spécifiquement aux jeunes et aux enfants, en coopération avec les Ministères de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur, le Ministère de la Solidarité et l'Observatoire National de l'Equité et du Genre.
- Réactualiser les manuels scolaires en associant le centre responsable aux activités de sensibilisation du CTS.

4.2. Priorité 2 du Cadre d'Action de Sendai : Renforcer la gouvernance et les institutions pour la gestion des risques de catastrophe

Renforcer la gouvernance de la gestion des risques de catastrophe pour la prévention, la préparation, la réponse et le relèvement est nécessaire. La bonne gouvernance encourage la collaboration et le partenariat à travers des mécanismes et des institutions et facilite la mise en œuvre des mesures pertinents aux risques de catastrophe (p.ex. pour le changement climatique, le développement durable, l'environnement, la santé et autres secteurs).

4.2.1. Considérations générales

La gouvernance de la gestion des risques de catastrophes est analysée à travers le cadre législatif et institutionnel de la RRC, notamment les mécanismes de coordination et de participation, au niveau national, local et au sein des secteurs. Le cadre de gouvernance de la RRC se caractérise par des lacunes de compétences et une confusion par rapport aux mandats et aux responsabilités des différents acteurs au niveau national et local. Cela se traduit notamment par un déficit de coordination tant au niveau multisectoriel qu'au niveau de la coordination de la réponse aux urgences.

Cependant, depuis le début de cette décennie, le cadre législatif, politique et institutionnel de la RRC est en transition. L'adoption d'une stratégie en 2011, la création d'une Plateforme Nationale de Réduction des Risques et de Gestion des Catastrophes en 2012 et la préparation d'un avant-projet en 2015 pour une loi RRC sont les signes d'un mouvement de réforme normative et institutionnelle. Des efforts considérables restent à faire en matière de plaidoyer pour l'intégration de la RRC au niveau national, local et dans les secteurs.

4.2.2. Appropriation de la thématique de la réduction des risques

Dans un contexte de reconstruction et de transition, et en raison de l'impact relativement limité des catastrophes naturelles au cours des dernières décennies, la RRC n'est pas une priorité nationale élevée. La décision de mettre en place une Plateforme Nationale de Réduction des Risques et de Gestion des Catastrophes et de développer une Stratégie pour la gestion des risques de catastrophes a été motivée et portée par des initiatives internationales telles que le Cadre d'Action de Hyōgo ou régionales telles que la stratégie de la CEDEAO. Il y a une prise de conscience limitée parmi les décideurs du secteur public et privé au niveau national et local des divers risques et de leur impact sur les moyens d'existence des populations et sur l'économie nationale et du potentiel d'augmentation de l'occurrence et de l'intensité des catastrophes naturelles du fait du changement climatique et d'autres facteurs tels que l'urbanisation non contrôlée et la dégradation de l'environnement. Jusqu'à récemment le risque sécuritaire dominait la politique et la prise en compte des autres risques passait au second plan dans les politiques de développement.

Cependant la catastrophe des déchets toxiques en 2006, l'impact des inondations en 2014 et le risque d'épidémie Ebola déclenchée en 2014 ont été des facteurs catalyseurs pour la prise de conscience des autorités. Il y a notamment une prise de conscience progressive de la distinction entre la réponse aux catastrophes et la réduction des risques, en particulier en lien avec l'érosion côtière, les glissements de terrain et les inondations en milieu urbain. C'est

notamment la nécessité de dédommager les populations sinistrées par les inondations qui a mis la question de la RRC sur le devant de la scène. Le ministère de l'environnement, le ministère de la construction et la commission parlementaire pour l'environnement (le président de la Commission étant aussi point focal RRC) jouent un rôle important de plaidoyer.

Cependant, l'absence d'analyse des risques de catastrophes sur les principaux secteurs de l'économie (par exemple en milieu urbain ou en zone côtière) limite une véritable prise de conscience généralisée au sein du gouvernement ainsi que l'intégration de la RRC dans la prise de décision sur les investissements publics et privés.

4.2.3. Cadre législatif et stratégique

Officiellement, il n'existe pas de loi spécifique pour encadrer la RRC. La Côte d'Ivoire ne dispose pas de texte juridique pour désigner les rôles et les responsabilités au niveau national et local pour la RRC.

Le Plan ORSEC constitue le cadre légal national de gestion des situations d'urgence (voir plus loin).

Un **avant-projet de loi relatif à la réduction des risques** et à la gestion des catastrophes est en cours d'élaboration. Il prévoit des mesures de prévention pour chaque type de risques, ainsi que des mesures de préparation et de réponse aux catastrophes et des dispositions pénales pour les contrevenants à la loi. Le projet de loi établit également des principes tels que le droit à l'information sur les risques. Il existe également un projet de décret sur l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles. Il sera nécessaire de s'assurer que la nouvelle loi RRC et ses textes d'application intègrent tous les éléments de la RRC (la réduction, la prévention, la préparation, la réponse, le relèvement et la reconstruction), clarifie clairement les rôles et responsabilités des parties prenantes dans le secteur public comme dans le secteur privé et enfin fixe un budget pour appuyer la coordination de la RRC.

Une autre **loi** est également en préparation **sur le changement climatique** et sera présentée au parlement en 2016. Il sera important de s'assurer que la nouvelle loi sur le changement climatique et celle sur la RRC sont complémentaires et se renforcent mutuellement. Une seule loi pour le changement climatique et la RRC pourrait éventuellement être envisagée.

S'il n'existe pas de loi spécifique pour la RRC, **d'autres dispositions légales** telles que la nouvelle loi d'orientation sur le développement durable, le nouveau code forestier, le nouveau code de l'urbanisme, le nouveau code minier, le code de l'environnement, le code de l'eau, précisent les missions des différents ministères dans ces domaines en matière de RRC. Il existe de nombreuses législations et régulations sur l'environnement qui touchent à la réduction des risques de catastrophes en lien avec la gestion des établissements humains, la gestion de l'espace littoral, la gestion intégrée de l'eau etc. La nouvelle loi d'aménagement du territoire et la politique d'aménagement du territoire qui incluent des mesures d'encadrement du développement des pôles économiques compétitifs est également un outil législatif important pour la RRC.

Enfin le **Plan National de Développement (PND)** a force de loi et pourrait potentiellement constituer un élément important du cadre législatif de la RRC. Il est important que les questions relatives à la RRC soient inscrites transversalement dans le PND et dans les

programmes et projets sectoriels dès leur élaboration à inscrire au PND. Pour ce faire il faudra définir les indicateurs pour la RRC adaptés à chaque secteur d'activités. Pour une bonne coordination et suivi l'évaluation devrait être faite au niveau du Ministère en charge du plan et du développement. A cette date, le Ministère manque d'outils de modélisation multirisques adaptés à la mise en œuvre des programmes et projets sectoriels.

La Côte d'Ivoire a ratifié plusieurs **conventions et protocoles internationaux** touchant à la RRC :

- le Décret n°97-258 du 02 mai 1997 portant ratification de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification ;
- La convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de mai 1992 ratifiée en 1994,
- le Décret n°94-616 du 14 novembre 1994 portant ratification de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;
- la convention de RAMSAR sur les zones humides ratifiée en 1993 ;
- la convention de Bale sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux ratifiée en 1994 ;
- la convention d'Alger sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, signée en 1969.

4.2.4. Politiques, stratégies, plans d'action pour la réduction des risques

Il n'existe pas de politique nationale de la RRC.

Une Stratégie Nationale de Gestion des Risques de Catastrophes et un Plan d'Action triennal ont été développés sous l'égide du ministère de l'environnement, de la salubrité urbaine et du développement durable et validés par le comité interministériel et multisectoriel pour la RRC en novembre 2011.

Le Plan d'Action identifie 5 axes stratégiques (engagement politique, évaluation des risques, alerte précoce et préparation, sensibilisation et mobilisation des ressources et renforcement des capacités). Le coût du Plan d'Action 2011-2015 a été évalué à plus de 3 milliards FCFA. Si les priorités demeurent d'actualité, la stratégie devra être révisée en adéquation avec le Cadre de Sendai et avec les priorités identifiées par la Plateforme Nationale à travers ses 4 comités techniques sectoriels. Un nouveau Plan d'Action devra être développé sur cette base. Il sera important de s'assurer que le Plan d'Action pour la RRC soit développé en synergie avec les activités prévues sous le Programme National pour l'Adaptation au changement climatique (PNA) qui est en cours de préparation.

4.2.5. Le cadre institutionnel pour la réduction des risques

Il n'y a pas d'agence unique responsable de la RRC. Cependant deux ministères concentrent les principales responsabilités : le ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MESUDD) et le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Le ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MESUDD) est le point focal pour coordonner la mise en œuvre du Cadre de Hyōgo et le

nouveau Cadre de Sendai et pour animer la Plateforme Nationale de Réduction des Risques et de Gestion des Catastrophes à travers la Direction Générale de l'Environnement. Le MESUDD est également chargé des communications nationales à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et de coordonner la mise en œuvre du Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA) qui existe depuis 2007. Malgré une très bonne compréhension technique des questions de RRC, le MESUDD manque de capacités humaines et matérielles afin de pouvoir fournir aux autres ministères sectoriels un appui technique pour intégrer des mesures de RRC dans leur planification. Enfin, si la Direction de l'Environnement a été capable d'animer les travaux du comité interministériel des 50 points focaux RRC et d'assurer le secrétariat de la Plateforme Nationale, il n'est pas certain qu'elle ait la capacité d'influencer les ministères, les autres institutions nationales et autres membres de la Plateforme Nationale à mieux prendre en compte la RRC. En outre, le MESUDD n'est pas compétent pour s'occuper de la planification du relèvement post catastrophe.

Le **Conseil National de Sécurité (CNS)** est un organe rattaché à la Présidence. Il est en charge de coordonner les situations de crises (sécurité et désastres importants). Il a initié la réforme de l'ONPC qui est désigné comme le futur organe de coordination de la réponse aux désastres tout en reconnaissant que l'ONPC a besoin de renforcer ses capacités.

L'Office National de la Protection civile (ONPC) est une institution militaire sous la responsabilité du Ministère de l'intérieur. Même si elle se dit aussi responsable pour la RRC, elle a peu de capacités requises dans ce domaine, que ce soit en matière de coordination ou de soutien technique aux autres ministères. Tout le monde s'accorde à reconnaître le rôle important que joue l'ONPC dans la réponse aux urgences (autres que les épidémies) même si il demeure toujours un manque de clarté sur la responsabilité de la coordination de l'aide humanitaire en Côte d'Ivoire. Depuis quelques années, un rôle plus proéminent est accordé également au Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant dans l'apport et la coordination de l'action humanitaire. De manière générale, des faiblesses sont notées en matière de suivi-évaluation des aides débloquées suite aux inondations.

D'autres institutions nationales jouent un rôle dans la RRC notamment (voir aussi la Priorité 1):

- Le Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL) qui a un rôle d'inspection des industries à risques et qui peut en cas de catastrophe industrielle déclencher le plan POLLUMAR.
- L'Institut National d'Hygiène Publique qui est responsable de la surveillance épidémiologique et de la préparation et réponse aux épidémies.
- Le Comité National de Défense de la Forêt et de Lutte contre les Feux de Brousse (CNDBF).

Ainsi, les mandats, les rôles et les responsabilités en matière de RRC des diverses institutions ne sont pas très clairs. Il manque un ancrage institutionnel fort et cohérent, par exemple à travers une agence autonome rattachée au cabinet du Premier Ministre et qui serait en charge de coordonner les activités de la RRC. Bien qu'une Plateforme Nationale ait été mise en place, elle n'est pas habilitée à jouer ce rôle car elle n'a qu'un caractère de forum consultatif.

La **Primature** est un niveau stratégique pertinent pour donner une vraie impulsion et leadership à l'opérationnalisation de la Plateforme Nationale et au suivi de son Plan de travail

qui formera la base du Plan d'Action National de RRC. Ce nouvel ancrage institutionnel devrait également permettre de mieux intégrer la RRC au niveau du dialogue politique pour donner plus d'impulsion, cohérence et efficacité aux différentes mesures de RRC dans les secteurs.

Le **Centre Intergouvernemental pour la Communication (CICG)** fonctionne bien et pourrait jouer un rôle clé pour renforcer le partage de l'information entre les ministères sectoriels et avec la population.

Par ailleurs il n'existe pas de structure au niveau décentralisé en charge de coordonner les interventions de RRC. Dans l'intervalle les comités locaux de développement durable qui seront bientôt mis en place en Côte d'Ivoire pourraient servir d'organes de coordination pour la RRC et le changement climatique.

En Côte d'Ivoire il existe un cadre de Partenariat Public Privé (PPP) ; celui-ci devrait devenir partie prenante dans les initiatives et les projets ayant une incidence sur la réduction de risques et la réduction de la vulnérabilité des populations.

4.2.6. Les mécanismes de coordination multisectorielle

Un comité interministériel et multisectoriel qui réunit environ 50 points focaux des différents ministères et organismes publics, des districts et départements, de l'assemblée nationale et de l'union des ONG de Côte d'Ivoire, a été mis en place depuis 2007 sous la coordination du MESUDD, et a bénéficié de l'appui d'UNISDR, du PNUD, de l'UEMOA et de la CEDEAO en vue de mettre en place une Plateforme Nationale fonctionnelle. Le maintien de ces points focaux dans leurs fonctions a permis d'assurer une bonne mémoire institutionnelle et la rétention des capacités existantes.

Sur la base de la Stratégie Nationale de GRC adoptée en 2011, le décret n° 2012-988 du 10 octobre 2012 a créé la Plateforme Nationale de Réduction des Risques et de Gestion de Catastrophes. Cette Plateforme Nationale est arrimée à la primature, compte 50 membres et constitue un organe consultatif. La Plateforme Nationale prévoit la mise en place d'un Secrétariat exécutif et de 4 comités techniques sectoriels (CTS) : (1) évaluation des risques et mesures d'atténuation; (2) alerte précoce et préparation de la réponse ; (3) éducation et sensibilisation ; et (4) mobilisation des ressources et renforcement des capacités. La Plateforme Nationale a pour mandat de promouvoir l'intégration de la dimension réduction des risques et la gestion des catastrophes dans les politiques, plans et programmes de développement; de mobiliser les ressources financières et matérielles nécessaires ; de réaliser des études et de vulgariser la stratégie et le plan d'action. Le projet d'arrêté de mise en place de la Plateforme Nationale prévoit également la mise en place de comités locaux.

Cependant le décret portant création de la Plateforme Nationale n'est pas encore opérationnel faute d'arrêtés d'application. Ces arrêtés d'application (Secrétariat Exécutif; Comité Technique Intersectoriel; Secrétaire Exécutif; Président du Comité Intersectoriel; désignation des Experts au sein des Comités Techniques Sectoriels) ont été transmis depuis janvier 2014 au MEMIS et à la Primature pour signature finale du Premier Ministre. Ainsi les comités techniques sectoriels de la Plateforme Nationale ne sont pas encore fonctionnels.

En l'absence d'une Plateforme Nationale fonctionnelle, la coordination pour la RRC n'est effective ni au niveau national ni au niveau local.

4.2.7. Financement

Il n'y a pas d'allocation budgétaire fixe pour la RRC.

Le MESUDD manque de moyens financiers pour assurer sa mission de coordination de la RRC. Seulement 14 millions FCFA en 2014 et 35 millions FCFA pour 2015 ont été alloués à la coordination des activités de la Plateforme Nationale sur un budget estimé à 177 millions FCFA.

En revanche, le Conseil National de Sécurité a octroyé un budget de 1,4 milliards FCFA à l'ONPC en 2015 comparé à 1 milliard FCFA en 2014. Ce budget devrait encore augmenter pour prendre en compte le salariat des nouveaux pompiers civils (voir plus loin).

Il n'existe pas de cartographie des allocations budgétaires d'Etat au niveau sectoriel pour des activités qui contribuent à la réduction des risques/ vulnérabilité. Il n'existe pas non plus de cartographie du financement des PTF pour la RRC.

Au niveau local, la réforme de décentralisation a pu, dans certains cas, créer une certaine confusion sur les responsabilités de financement de la RRC. S'agissant par exemple du financement du dispositif SAP, il y a un manque de clarté sur les responsabilités de financement de la SODEXAM et du district sur la collecte de données des pluviomètres.

4.2.8. Les interventions des partenaires de développement

Les agences du Système des Nations Unies qui ont des interventions en matière de la réduction des risques et à la préparation à la réponse, dans leurs domaines spécifiques d'intervention, sont: PNUD, FAO, OMS, ONU-HABITAT, PAM, UNFPA, UNICEF, UNHCR, UNEP, UNESCO. L'appui des Nations Unies au renforcement de la préparation aux catastrophes est inclus dans le Produit 2.3 du cadre d'action des Nations Unies pour le développement en Côte d'Ivoire (UNDAF) 2013-2015 : « Les institutions nationales et les communautés locales ont des capacités renforcées et contribuent à la gestion durables de l'environnement et des risques de catastrophes naturelles et de changements climatiques. »

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a appuyé le renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe, de préparation à la réponse et de relèvement. Le PNUD, à travers son programme Protection de l'Environnement et Gestion Durable des Ressources Naturelles (PEGDRN) qui incluait un volet changement climatique, catastrophes naturelles et technologiques, a appuyé les activités du comité interministériel, notamment l'élaboration de la stratégie nationale avec le ministère de l'environnement, la cartographie des zones à risque d'inondation, d'érosion côtière et de mouvements de terrain d'Abidjan, la formation d'un groupe de députés, sénateurs et maires. Le PNUD a un projet GEF de mise en place de systèmes d'information environnementale pour appuyer la prise de décision dans les zones d'érosion côtière. Le PNUD apporte également un appui dans la préparation à la réponse aux urgences telles que grippe aviaire et virus Ebola. Le PNUD appuie la Côte d'Ivoire en matière de changement climatique, de lutte contre la désertification, de protection de la forêt, de réhabilitation des mangroves dans la cadre de préservation de la biodiversité lagunaire, de gestion Intégrée des Ressources en Eau et enfin dans le renforcement du cadre institutionnel de la REDD+. L'initiative *Green Commodities*

appuie un meilleur alignement des stratégies des filières des grands produits agricoles tels que le cacao ou le café avec les objectifs de développement durable et d'adaptation et mitigation du changement climatique. Enfin le PNUD à travers son appui au processus de planification national (PND, études prospectives) et local (manuel de planification locale) peut jouer un rôle clé pour appuyer une meilleure intégration des risques et des mesures de prévention des risques dans le développement.

Le **Secrétariat des Nations Unies de la Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes (UN-SIPC)** a apporté un appui significatif aux activités de préparation de la mise en place de la Plateforme Nationale, ainsi que la préparation de la stratégie nationale de gestion des risques de catastrophes et la réalisation d'un guide de sensibilisation sur les risques.

Le **Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)** travaille avec le MESUDD sur les facteurs naturels (climatiques, érosion, sécheresse, feux de brousse). Le PNUE assiste le gouvernement en matière d'érosion côtière et est un partenaire d'UNREDD+. Le PNUE a mené une étude sur 132 quartiers précaires dans la ville d'Abidjan. Le PNUE a réalisé une évaluation de l'impact de la crise ivoirienne sur l'environnement.

Le **PNUE** met en œuvre aussi un projet intitulé "Audit environnemental des sites impactés par le déversement de déchets toxiques issus du Probo Koala" (2015-2016), lié à la catastrophe d'août 2006. Les résultats permettront au gouvernement de Côte d'Ivoire de non seulement remédier à tout risque de contamination qui pourrait subsister, mais également d'améliorer ses capacités en matière de gestion de tels déversements de déchets toxiques et/ou dangereux.

Depuis 2012, Le **Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)** s'engage dans le renforcement de la résilience et la cohésion sociale en utilisant l'éducation comme porte d'entrée. L'UNICEF a permis d'établir une équipe au sein du Ministère de l'éducation sur l'intégration de la réduction des risques liés aux conflits et aux catastrophes naturelles (cours à distance UNESCO IIEP). Dans le cadre du diagnostic du système éducatif Ivoirien (le RESEN), l'UNICEF appui le gouvernement dans l'analyse et l'intégration des risques dans le diagnostic sectoriel, qui servira comme base pour le développement du plan décennal sectoriel. Le RESEN inclura, pour la première fois, un chapitre sur les risques et vulnérabilités, qui sera alimenté par l'étude nationale sur les risques et vulnérabilités en milieu scolaire finalisée en Mai 2015.

L'**UNICEF** s'engage aussi dans le domaine de la nutrition. L'UNICEF appuie le Gouvernement dans le développement et la mise en œuvre de stratégies et programmes, le renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux ainsi que la génération et l'analyse de données et évidences sur la nutrition. L'UNICEF accompagne plus spécifiquement le Programme National de Nutrition (PNN) et ses partenaires dans la mise en œuvre des interventions de promotion de pratiques adéquates de nutrition, lutte contre les carences en micronutriments et la prise en charge de la malnutrition aigüe. Le Cluster nutrition a évolué, après la crise, en groupe technique sectoriel nutrition, présidé par le PNN au niveau du Ministère de la Santé et il existe également un groupe des PTF Nutrition depuis mi-2014 dans le cadre du mouvement Scaling-up Nutrition (SUN) auquel a adhéré la Côte d'Ivoire en juin 2013; UNICEF est actuellement Chef de file et la BAD Chef de file adjoint.

L'**UNICEF** intervient également dans les domaines de l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement (WASH). Depuis la fin de la crise postélectorale, UNICEF appuie le Gouvernement dans le

développement et la mise en œuvre de programmes avec un focus sur le changement de comportement en matière d'assainissement de base et d'hygiène. Ces programmes ont pour but de renforcer l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et aux latrines familiales aux populations et aux élèves en milieu rural y compris les populations rapatriées.

L'UNICEF continue d'appuyer le Gouvernement dans la riposte contre la maladie à virus EBOLA (MVE) et du Choléra qui sévit à Abidjan et sur le littoral ivoirien. Les programmes de réponse se focalisent sur le renforcement de la résilience des élèves, des ménages et des centres de santé situés tout le long de la frontière ouest, sur le littoral de la Côte d'Ivoire et dans les quartiers affectés ou à risque d'Abidjan.

Pour assurer une meilleure couverture de l'accès à l'eau et l'assainissement, **l'UNICEF** a développé des partenariats avec 13 ONG nationales et internationales et continue de renforcer les capacités techniques des ministères en charge du WASH. Un pacte de durabilité pour la gestion des infrastructures d'eau et d'assainissement a été signé par 5 Ministres (MCLAU, MIE, MENET, MSLS, MEF) en vue d'engager ces départements ministériels à pérenniser les interventions en matière WASH. UNICEF a lancé l'appui au Gouvernement dans la mise en place d'un mécanisme de collecte par Smartphone et de gestion des données WASH permettant ainsi de disposer en temps réel des données factuelles qui favorisent la prise de décision. Enfin, UNICEF a initié et préside depuis 2014 les travaux et réunions du Groupe des PTF WASH.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, les interventions du **Programme Alimentaire Mondial (PAM)** portent sur deux aspects majeurs : i) la réponse aux besoins d'urgence, notamment des retournées et des déplacés; ii) l'appui à la restauration des moyens d'existence dans les zones affectées par la crise postélectorale. Le PAM appuie la mise en œuvre du Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires du Gouvernement. Dans le domaine de la nutrition, le PAM à travers le Programme National de Nutrition (PNN) appuie la mise en place d'un système d'alerte précoce. Le PAM apporte un important appui technique au Gouvernement dans le cadre de l'élaboration de nouvelle politique de nutrition et du plan d'action multisectoriel 2016-2020.

Le **Bureau des Nations Unies de la coordination des affaires humanitaires (OCHA)** est mandaté pour coordonner la réponse humanitaire, la préparation à l'urgence, appuyer la mobilisation des ressources et maintenir le plaidoyer humanitaire. OCHA facilite la passation de la coordination humanitaire stratégique au Gouvernement, à travers la mise en place du Comité de Coordination Elargi (CCE) et le fonctionnement des groupes sectoriels humanitaires suivant la désactivation des clusters.

L'expertise d'OCHA est également sollicitée dans le cadre de la préparation à l'urgence, pour développer les plans de contingence inter-agences. OCHA fournit également un appui au développement de tout type de plan de préparation et de réponse (Ebola, déguerpissements forêts classées, gestion de crise au niveau local, etc.), ainsi que des formations liées à la préparation à l'urgence. Un service de gestion de l'information continue d'assurer un grand nombre de services notamment en matière de cartographie, d'analyse de données et de gestion de bases de données, y compris la liste de contact humanitaire, répertoire de "qui fait quoi où" afin de faciliter le travail opérationnel des acteurs dans le pays. Une capacité de coordination civilo-militaire est maintenue afin de continuer le plaidoyer auprès des forces de sécurité (nationales et ONU) à travers des formations et des sessions de sensibilisation sur l'action humanitaire et les principes humanitaires. OCHA appuie également le bureau du

Coordonnateur Résident pour tout ce qui touche à la préparation et la réponse aux catastrophes.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), met l'accent sur la protection et la réhabilitation des moyens d'existence agricoles (distribution de semences, d'engrais, d'équipements agricoles et de pêche) en réponse aux situations d'urgence et de post-catastrophe. La FAO propose par ailleurs, un soutien technique, la promotion des semences améliorées au niveau communautaire et une adaptation aux calendriers culturels face au changement climatique, l'introduction de nouvelles variétés agricoles, des interventions sur la gestion des ressources en eau, etc. En exemple, la FAO a développé des projets d'hydroponie (culture hors sols) dans le district d'Abidjan

En cas d'urgences complexes, l'assistance fournie est adaptée à la complexité de la situation et des besoins humanitaires: ce sont des fournitures de semences résistantes à la sécheresse aux agriculteurs vulnérables, des formations en techniques de conservation de l'eau, des réhabilitation des systèmes d'irrigation, des formations et équipements des agents communautaires de santé animale pour sauver le bétail.

En qualité de co-lead du cluster Sécurité Alimentaire (Renforcement du leadership sectoriel et réponses coordonnées), la FAO joue un rôle primordial en matière d'identification des besoins agricoles et de sécurité alimentaire, de consultation des agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et autorités locales. La FAO appuie le gouvernement, participe activement aux mécanismes de réponse coordonnée du SNU d'une part et d'autre part, appuie l'activation et le fonctionnement du Cluster SA, facilite les échanges d'informations en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle auprès des différents acteurs humanitaires et du gouvernement et participe aux évaluations post-crise.

Pour l'analyse des risques de vulnérabilité et du Système d'Alerte Précoce (SAP), des évaluations conjointes, des cartographies des risques au niveau du pays et un Cadre Harmonisé sont faits avec l'appui de la FAO (cas de l'IPC – Alerte Précoce).

La FAO encourage d'adopter des approches intersectorielles et des programmes nutritionnels holistiques par l'intégration des composantes de sécurité nutritionnelle dans les plans de réponse aux urgences (jardins scolaires, approche Champs Ecoles Paysans, éducation nutritionnelle, etc.). Par exemple le Programme Intégré d'Education Nutritionnelle (PIEN), l'Initiative transfrontalière pour renforcer la résilience, la protection et les capacités de prévention de conflit dans les régions frontalières de la Côte d'Ivoire et du Libéria.

La FAO apporte un appui au Gouvernement dans la préparation à la réponse aux urgences telles que la grippe aviaire, la peste des petits ruminants (PPR) et la peste porcine africaine (PPA). La FAO appuie enfin la Côte d'Ivoire en matière de changement climatique (Programme ONU-REDD), de lutte contre la désertification (PAN/LCD), de protection de la forêt (Etats Généraux de la Forêt, de la Faune et des Ressources en Eau) et de développement de la bioénergie durable en Côte d'Ivoire.

Le **Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)** mène des actions de sensibilisation, et donne un soutien au rapatriement des réfugiés ivoiriens. A ce jour on dénombre 240 000 réfugiés ivoiriens. La majorité se trouve au Libéria (60 000) et avec

l'avènement de l'Ebola, le rapatriement a été interrompu. Concernant les inondations de 2014, par exemple à Grand Lahou, San Pedro, le HCR a soutenu l'état en abri et tentes (200).

Présent en Côte d'Ivoire, l'**UNESCO** offre un appui technique à l'élaboration des documents politique et stratégiques dans les domaines clés de son intervention (éducation, culture et communication) pour une prise en compte des questions de la réduction des risques. L'UNESCO contribue aussi au renforcement des capacités des jeunes leaders et des associations de jeunes dans les formations à l'éco-citoyenneté, qui incluent des volets sur la prévention des risques et catastrophes. Dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine culturel, l'UNESCO à travers son centre du patrimoine mondial organisera un atelier sous régional en Côte d'Ivoire pour juguler l'avancée de la mer pour protéger la ville historique de Grand-Bassam. D'ailleurs, les risques et catastrophes est un vaste programme que l'UNESCO défend à travers les sites inscrits au patrimoine mondial.

La Croix Rouge de la Cote d'Ivoire (CRCI) travaille sur la modélisation des inondations sur le district d'Abidjan avec la SODEXAM et WPSLVP (UK). Une autre étude avait été réalisée en 2009 sur les risques pour l'habitat dans l'ouest qui avait été suivie d'une formation en techniques de construction et de renforcement de l'habitat des populations retournées. La CRCI a formé des volontaires pour conduire des évaluations des vulnérabilités et conduits des formations diplômantes de premier secours après les catastrophes. La CRCI conduit également des actions de sensibilisation des populations à risques à travers un réseau de volontaires dans les quartiers d'habitat précaire et de réponse. La CRCI dispose de 50 comités locaux et de 26 brigades de secours. La CRCI n'a pas de fonds d'urgence mais fait du pré-positionnement. Elle participe aux travaux préparatoires de la Plateforme Nationale.

La **Banque Africaine de Développement (BAD)** appuie le gouvernement ivoirien en matière de nutrition et de mise en place d'un système d'alerte précoce, avec l'idée principale d'avoir un dispositif d'alerte précoce multirisque. La BAD finance aussi un projet pour la gestion du bassin du Gourou (Indénié). La Côte d'Ivoire pourrait être intégrée dans la deuxième phase d'un programme régional de renforcement des capacités de résilience. La BAD dispose d'un mécanisme interne pour les aides d'urgence humanitaire causée par les catastrophes naturelles à hauteur d'un milliard de dollars par opération, alloué aux pays touchés.

La **Banque Mondiale** finance un Projet d'Assistance Post-Conflict sur la base d'une convention avec la SODEFOR pour un montant total de 600 346 640 FCFA. Ce projet a pour objectif d'assurer la réintégration de 1 000 jeunes vulnérables par la méthode THIMO, et de reboiser et entretenir au moins 2000 ha de parcelles dans des forêts classées (localité Korhogo avec la forêt de Badenou, localité Bouaké avec la forêt de Foro Foro et localité Guiglo avec la forêt de Scio). Les résultats attendus incluent, entre autres, la restauration à terme de 2 000 ha de forêts classées; la contribution substantielle à l'entretien courant d'au moins 2000 ha d'anciens reboisements; la préservation des forêts classées ciblées contre les risques potentiels d'occupation illicite par les populations riveraines pour la réalisation de plantations ou pour le prélèvement de bois pour la fabrication de charbon de bois et du bois de chauffe; et la création 1 025 emplois (jeunes THIMO et équipes d'encadrement).

Le **Norwegian Refugee Council (NRC)** dispose de 2 antennes à Duékoué et Bolequin en plus du siège à Abidjan. NRC intervient dans l'éducation et la gestion du foncier, à travers Information Counseling and Legal Assistance (ICLA) pour la résolution des conflits et l'accès à la terre. NRC construit des salles de classes, des bâtiments communautaires, des maisons pour les personnes déplacées, des latrines, des points d'accès à l'eau potable.

4.2.9. Recommandations pour la Priorité 2

1. Plaidoyer et sensibilisation pour une meilleure appropriation de la RRC

- Conduire un plaidoyer auprès des autorités au plus haut niveau (Gouvernement et institutions) pour une plus grande prise de conscience de l'impact des risques, non seulement ceux visibles (les inondations), mais aussi les risques plus « silencieux » (la sécheresse) et qui peuvent engendrer des impacts plus grands dans le futur sur les moyens d'existence et les conditions de vie des populations, sur l'économie nationale et en particulier le document « Côte d'Ivoire 2040 » (ENP-CI 2040), mais aussi en termes de cohésion sociale et de potentiel de conflit (pression sur les ressources naturelles). Lors de ce plaidoyer, faire ressortir la vulnérabilité des femmes et des enfants qui sont les personnes les plus touchées en cas de catastrophes.
- Promouvoir une prise de conscience du caractère multisectoriel de la RRC, n'étant pas limitée à la protection civile et la préparation aux urgences.
- Conduire un plaidoyer auprès du secteur privé, en particulier l'agro-alimentaire et les industries.
- Intensifier les actions de sensibilisation des autorités locales, des collectivités territoriales et de la société civile sur les risques et la RRC en général.
- Mener plusieurs activités de sensibilisation auprès de la société civile, les ONG, les acteurs sociaux, les femmes, les jeunes sur les risques et la RRC.

2. Renforcement du cadre normatif pour la RRC

- Appuyer la finalisation du projet de législation RRC en conformité avec le nouveau cadre de Sendai 2015-2030, à travers un processus participatif et consultatif ; en veillant à intégrer toutes les dimensions de la RRC y compris le relèvement post catastrophes, en veillant à définir clairement les rôles et responsabilités dans le public et le privé, au niveau national et local ; en veillant à établir un mécanisme de financement pour la RRC fixé par la loi ; et enfin en incluant des éléments d'IDL (International Disaster Law - <http://www.drr-law.org>). Il est suggéré d'utiliser la « [check list](#) » de la FICR et du PNUD.
- Développer le nouveau projet de loi RRC en étroite synergie avec le projet de loi sur le changement climatique et si possible intégrer les deux projets de loi.
- S'assurer de l'intégration de la dimension du genre, et des droits liés à certains groupes vulnérables dans la législation RRC en cours de développement (*voir recommandations sectorielles*).
- Elaborer et valider une politique nationale de la RRC qui prenne en compte toutes les dimensions de la RRC en conformité avec les axes du nouveau Cadre de Sendai pour la RRC.
- Procéder à une révision de la stratégie nationale en prenant en compte tous les aspects de la RRC et en conformité avec les axes du nouveau Cadre de Sendai. Une meilleure compréhension du degré d'exposition et de vulnérabilité des populations et des richesses doit aussi permettre de mieux affiner la stratégie.

3. Plan d'Action National RRC

- Réviser et valider le Plan d'Action National RRC en lien avec la stratégie révisée, à travers un processus consultatif multisectoriel, sur la base des recommandations de l'évaluation des capacités nationales (le présent rapport) et des priorités identifiées pour le renforcement des capacités.
- Elaborer une matrice de suivi-évaluation des activités inscrites dans le plan d'action en indiquant les institutions responsables, les institutions partenaires et le budget alloué par l'Etat et par les partenaires afin de constituer un cadre de redevabilité mutuel pour la RRC. Le budget devra être basé sur les ressources existantes et impliquera un effort de priorisation.

4. Structure organisationnelle

- Faire le plaidoyer au plus haut niveau auprès du Premier Ministre pour l'approbation immédiate des arrêtés d'application du décret portant création de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques et de Gestion des Catastrophes.
- Doter la Plateforme Nationale de Réduction des Risques et de Gestion des Catastrophes d'un budget adéquat de fonctionnement pour permettre l'opérationnalisation des comités techniques sectoriels.
- Assurer que la Plateforme Nationale de Réduction des Risques et de Gestion des Catastrophes rattachée au cabinet du Premier Ministre travaille étroitement avec la plateforme REDD + sous la houlette du ministère de la planification.
- S'assurer que la Plateforme Nationale mène des actions en synergie avec le PNLCC (Programme National de Lutte Contre les Changements Climatique).
- Veiller à la mise en place des comités régionaux RRC prévus par le décret n°2012-988 DU 10 avril 2012 portant création de la Plateforme Nationale.
- Ces comités doivent travailler en synergie avec Les comités locaux de développement durable.
- Le Centre Intergouvernemental pour la Communication (CICG) fonctionne bien et pourrait jouer un rôle clé pour renforcer le partage de l'information entre les ministères sectoriels et avec la population.

5. Financement

- S'assurer de l'allocation de lignes budgétaires spécifiques allouées à la RRC au sein des ministères sectoriels.
- Amener le secteur privé à investir dans les actions de RRC.

4.3. Priorité 3 du Cadre d'Action de Sendai : Investir dans la résilience économique, sociale, culturelle et environnementale

L'investissement public et privé dans la prévention des catastrophes et de réduction des risques par des mesures structurelles et non structurelles sont essentielles pour renforcer la résilience économique, sociale, culturelle des personnes, des communautés, des pays et de leurs actifs ainsi que l'environnement. Une approche intégrée est nécessaire sur les domaines clés du développement, tels que la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire, la nutrition, l'agriculture, l'eau, le tourisme, la protection sociale, le développement urbain, l'environnement et l'adaptation au changement climatique, l'infrastructure, etc.

4.3.1. Intégration de la RRC dans la planification au développement

Les grandes lignes directrices du **développement national** de la Côte d'Ivoire figurent dans le Programme National de Développement (2016-2020), le Plan Côte d'Ivoire Emergent (en cours d'élaboration) qui se base sur l'Etude Nationale Prospective - Côte d'Ivoire 2040 (ENP-CI 2040).

La RRC ou les risques climatiques au sens plus large ne sont pas intégrées de manière systématique dans le processus de planification du développement au niveau national et au niveau local, ni dans les politiques sectorielles. Il y a cependant un intérêt pour des études d'impact du changement climatique dans le domaine agricole et santé et eau (voir plus loin). Cependant une des recommandations fortes de la revue du PND 2012-2015 est de travailler au « verdissement » des prochains PND ce qui laisse la porte ouverte à la prise en compte de la RRC.

En particulier le PND 2012-2015, qui s'achève, n'intégrait pas clairement de mesures de RRC ou adaptation au changement climatique dans les programmes d'investissement prioritaires sectoriels. En revanche le Plan d'Action national RRC développé en 2011 avec la Stratégie GRC avait été intégré dans sous le pilier environnement du PND (ce qui a pu créer une confusion quant à la nature multisectorielle de la RRC). Dans le PND, il était notamment prévu de renforcer les aspects de gestion des risques de catastrophes à travers le renforcement de la protection civile et la création d'un système d'alerte précoce. Cependant la revue du PND conduite en 2015 constate que « *L'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures de protection civile, ainsi que la création d'un système d'alerte précoce des risques de catastrophes restent les 3 actions majeures programmées du PND et non réalisées* ». Forte de ce constat, la revue du PND recommande de « verdir » le nouveau PND en y intégrant plus systématiquement les questions environnementales, climatiques et de RRC pour un développement résilient. Une des activités importantes serai de permettra à la Côte d'Ivoire de disposer d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire ce qui sera un préalable pour une bonne RRC d'origine anthropique.

Dans le nouveau PND 2016-2020 il serait souhaitable que les interventions prévues par les différents comités techniques sectoriels (CTS) de la Plateforme Nationale soient déclinés dans

les différents piliers sectoriels du PND et pas seulement sous le volet environnement. Ceci suppose une cartographie des risques de catastrophes par secteurs d'activités de même que la définition des indicateurs de suivi-évaluation pour les mesures de réduction des risques.

Le processus de préparation du nouveau PND 2016-2020 et du Plan Côte d'Ivoire émergent constitue dans l'immédiat une opportunité pour assurer un développement résilient aux risques de catastrophes et aux risques climatiques. En particulier la préparation de *L'Etude Nationale Prospective-CI 2040* (ENP-CI 2040) par le Bureau National de Prospective et de Veille, sous le ministère du plan, est une opportunité de mieux utiliser les informations sur les risques dans la planification du PND.

En préparation, l'Examen Multidimensionnel (MDCR) de la Côte d'Ivoire réalisé avec le concours de l'OCDE a pour objectif d'appuyer le pays dans le développement d'une nouvelle stratégie de développement, et notamment d'identifier les contraintes majeures à la croissance durable et équitable et au bien-être des citoyens, de les aborder de façon systématique et de les prioriser. Il est intéressant de noter que le premier rapport de l'Examen Multidimensionnel ne fait aucune mention des risques de catastrophes et mentionne à peine le changement climatique comme un facteur possible de réduction de la production du cacao dans certaines régions.

L'institutionnalisation des départements de planification-statistiques au sein des ministères s'est matérialisée par la mise en place de 28 départements en charge de la planification et des statistiques. La volonté de redynamiser la planification sous toutes ses dimensions a conduit à l'élaboration et la validation du manuel de Planification Locale Participative en 2014 ; celui des procédures d'élaboration des politiques sectorielles est en cours d'élaboration.

Le ministère du plan pourrait jouer un rôle clé dans le processus d'intégration des risques dans la planification du développement mais cela nécessiterait le développement d'outils d'évaluation, d'outil d'analyse et d'intégration, et un cycle de formations des planificateurs dans les différents secteurs. Une approche méthodologique commune pour intégrer le développement durable, l'environnement, le changement climatique et la RRC dans la planification serait souhaitable. Il existe par exemple un outil d'intégration du changement climatique dans la budgétisation sur lequel les ministères de l'économie et des finances et du plan ont été formée avec l'appui de l'UE. Cependant l'outil n'est pas encore utilisé. Il est bon de noter que la plateforme de coordination REDD + a été justement établie sous le ministère de la planification et semble être la plateforme de coordination multisectorielle la plus fonctionnelle à ce jour.

L'approfondissement du **processus de décentralisation est en cours**. L'organisation territoriale en Côte d'Ivoire est actuellement régie par la loi n°2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'administration territoriale. Le pays compte 30 régions divisées en 95 départements et districts autonomes. A ce stade le processus de planification local ne fait que débuter et la plupart des Conseils Généraux n'ont pas de plans locaux de développement, notamment faute de ressources propres à programmer. En ce qui concerne la **planification locale** au développement, un manuel de planification au niveau local a été développé en 2005 et guide de planification a été mis en place en 2007-2008, et actualisé en 2010 (avec le soutien du PNUD). Des comités locaux de développement durables sont en cours d'être établis et pourraient intégrer les questions de changement climatique et de RRC. La nouvelle loi d'aménagement du territoire est aussi un outil pour l'intégration des risques dans la planification à travers les schémas directeurs pour chaque région. L'association des

régions, des districts et des maires prévoit justement une conférence sur le changement climatique dans la planification régionale les 24 et 25 juin 2015 à Yamoussoukro.

Dans le **secteur privé** les risques de catastrophes et les risques climatiques au sens large sont également peu présents dans la planification. Malgré le fait que les cultures d'exportation (en particulier le cacao, le café, les bananes) sont touchées par la variabilité et le changement climatique, à ce stade les plans de développement des différentes filières productives ne prennent pas en compte explicitement le risque climatique ou de catastrophes. Pour la première fois les plantations de bananes ont subi des pertes importantes liées aux inondations de 2014, ce qui a permis une prise de conscience de l'importance de la réduction des risques.

4.3.2. Adaptation au changement climatique et gestion des risques climatiques

Les liens entre RRC et changement climatique ne sont pas clairement établis et de ce fait la RRC n'est pas intégrée comme telle dans le programme national sur le changement climatique.

La Côte d'Ivoire n'a pas de Programme d'Action National d'Adaptation (PANA), mais un Programme National d'Adaptation (PNA) est en préparation. Une stratégie nationale pour le changement climatique est en cours d'élaboration ainsi qu'une loi sur le changement climatique. Ces deux documents de politique devraient constituer des points d'entrée pour mieux intégrer la RRC.

Au niveau **institutionnel**, il existe deux instances chargées du changement climatique : le **Bureau du Changement Climatique** qui est chargé des questions de négociation ; et le **Programme National sur le Changement Climatique (PNCC)** qui chapeaute la coordination des interventions d'adaptation et de mitigation. À terme, il est envisagé d'établir une commission nationale pour le Changement Climatique.

La coordination multi sectorielle sur les aspects du changement climatique est assurée par le biais de deux mécanismes : la *task force REDD +* et le comité scientifique sur le changement climatique qui regroupe toutes les structures de recherche de tous les secteurs. La Task Force REDD + a été établie sous le Ministère du Plan et du Développement et semble être la plateforme la plus fonctionnelle à ce jour. Il est ainsi envisagé d'utiliser le Task Force REDD + pour coordonner tous les aspects du changement climatique. Cette Task Force pourrait également être utilisée pour l'intégration des risques dans le PND.

Le PNLCC a un point focal (le même que celui de REDD +) qui participe à la Plateforme Nationale et inversement. Pourtant, il n'y a pas de lien formalisé entre la Plateforme Nationale et le PNLCC.

Le MESUDD devrait être appelé à jouer un rôle clé pour assurer une meilleure intégration entre la programmation RRC et l'adaptation au changement climatique.

La SODEXAM devrait être associée pleinement aux initiatives nationales liées au changement climatique. La SODEXAM est la structure nationale de gestion des données du climat, de production des services météorologiques et climatiques aux secteurs vulnérables afin de prévenir et de s'adapter et de réduire les risques de catastrophes hydrométéorologiques. La

prévision et l'alerte précoce doivent être une composante importante de toute politique ou plan national de réduction de risques de catastrophes.

4.3.3. Environnement, gestion des forêts, gestion du littoral

La Côte d'Ivoire est confrontée à une dégradation environnementale tant en milieu urbain qu'en milieu naturel avec la réduction du couvert forestier et de la biodiversité, et l'érosion côtière. La menace s'explique par la pression exercée par les activités humaines, agricoles et industrielles sur la forêt et les eaux ainsi que les zones côtières.

Les stratégies et les politiques dans le domaine de l'environnement font rarement mention des risques de catastrophes naturelles. Cependant, les mesures proposées sont souvent des mesures de prévention des catastrophes et de réduction des risques. La gestion environnementale est un des domaines qui accuse le plus de retard dans le PND.

Le cadre de référence pour la planification est le Plan d'Action National pour l'Environnement adopté en 1995 qui identifiait 10 programmes prioritaires: (i) agriculture durable, (ii) préservation de la biodiversité, (iii) gestion des établissements humains (iv) gestion des zones côtières (v) pollution et contrôle des pollutions industrielles (vi) gestion intégrée de l'eau (vii) gestion de l'énergie (viii) recherche, éducation, formation (ix) gestion de l'information environnementale (x) cadre institutionnel et réglementaire.

Le code de l'environnement loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant code de l'environnement et le décret 96-894 du 8 novembre 1996 rendent obligatoire l'étude d'impact Environnemental et social La loi n° 2002- relative à la gestion des aires protégées de 2002 rend obligatoire l'étude d'impact environnementale d'un ouvrage telles que routes ou grands aménagements agricoles dans les aires protégées. Cependant les études d'impact environnemental ne considèrent pas d'éléments de risques accrus de catastrophes ni d'éléments en lien avec le changement climatique.

La stratégie nationale de développement durable adoptée en 2011 couvre les domaines de l'information, de la formation, des villes et collectivités locales et de la gestion de la terre.

La nouvelle loi d'orientation sur le développement durable et le nouveau code forestier sont d'importantes avancées législatives en matière de réduction des risques. Mais ces outils législatifs peinent toujours à identifier clairement les rôles et responsabilités et obligations de chacun. Le nouveau code forestier n'est pas encore accompagné de textes d'application.

Il existe enfin d'autres stratégies nationales: la stratégie nationale pour la biodiversité, la stratégie nationale pour combattre la désertification.

La Côte d'Ivoire commence à faire face à risques de catastrophes industrielles. En particulier des problèmes liés à l'utilisation de produits chimiques tels que le cyanure et le mercure dans l'industrie artisanale, et de l'orpaillage qui connaît un grand essor. La loi n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier devrait permettre un meilleur encadrement des risques de catastrophe dans ce secteur une fois que les décrets d'application seront pris.

Par ailleurs, un audit international est en cours par rapport au processus de dépollution des sites contaminés par le déversement de déchets toxiques du navire Probo Koala en 2006.

Le Programme National de Gestion des Ressources Naturelles a été établi pour la gestion rationnelle et intégrée des ressources naturelles en liaison avec tous les ministères et structures concernés. Le projet d'arrêté qui définit les responsabilités dans le programme national de gestion des ressources naturelles n'est pas encore approuvé.

4.3.3.1. Erosion côtière

Les mandats en matière de gestion du littoral des agences techniques se chevauchent et les synergies entre les différents acteurs sont limitées. Les rôles et responsabilités ne sont pas clairement définis notamment entre le niveau central et le niveau des collectivités locales. Les capacités en gestion de l'information, en suivi et évaluation sont limitées. Il n'y a pas d'évaluation des pertes et dommages liés à l'érosion côtière.

Il faut signaler aussi la situation particulièrement critique des mangroves qui font l'objet de beaucoup de destruction, alors qu'elles pourraient jouer un rôle important dans le contrôle des marées, sans compter la menace de disparition de certaines espèces animales telles que certains poissons et le lamantin.

Il est recommandé de renforcer les capacités de surveillance de l'administration et des collectivités locales pour prévenir les constructions dans les zones à risques.

Le projet financé par le FEM de renforcement des capacités en matière de gestion de l'information dans les zones côtières va renforcer les informations disponibles sur les risques de catastrophes en zone côtière ainsi que sur la vulnérabilité au changement climatique pour appuyer le processus de planification au niveau national et local dans 4 sites pilotes (Grand Lahou, Port Bouët, Grand Bassam, San Pedro) ainsi que l'intégration de l'information sur les risques dans les plans régionaux de développement, sur la base de l'expérience des agenda 21 locaux – et des futurs comités locaux de développement durable.

4.3.3.2. Déforestation, gestion des parcs, réserves et aires protégées

L'**Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)**, créé par le Décret N° 2002-359 du 24 Juillet 2002, a pour objectif de préserver et valoriser un échantillon représentatif de la diversité biologique nationale, et maintenir les processus écologiques dans les aires protégées de façon durable. Le mandat de l'OIPR porte sur la gestion du patrimoine foncier, l'exercice de la police administrative, l'exercice de la police judiciaire, la mise en œuvre d'une politique de gestion durable des parcs et réserves ainsi que leur zone périphérique, la réalisation des études nécessaires à la création, à l'extension ou à l'aménagement des PNR ou de leur zone périphérique et l'information, l'éducation et la communication.

La **Société de Développement des Forêts (SODEFOR)** est chargée de la gestion des forêts classées du domaine forestier permanent de l'Etat. SODEFOR met en œuvre la politique de développement forestier du pays. Elle doit notamment concevoir et mettre en œuvre des modèles de gestion permettant l'exécution du Plan Directeur Forestier (PDF), la valorisation des produits forestiers et l'enrichissement du patrimoine forestier national. Les forêts classées du pays sont en proie à une invasion massive de clandestins qui y effectuent de grands défrichements et détruisent les reboisements réalisés par la SODEFOR en vue d'installer des

plantations agricoles. La SODEFOR met en œuvre une stratégie de protection en partenariat avec plusieurs acteurs, afin de prévenir le risque de désertification du territoire.

Quelques actions concrètes menées par la SODEFOR pour gérer durablement les forêts classées sont les suivantes:

- Ouverture et plantation de plus de 3 000 kilomètres de limites.
- Création et réhabilitation de près de 10 000 kilomètres de pistes forestières.
- Constructions d'habitations (base-vie) pour les agents.
- Recensement de plus de 80 000 Chefs d'Exploitation en 1996 occupant près de 26% des superficies de forêts classées. Ce taux est estimé à ce jour à près de 50%.
- Inventaire d'aménagement dans 2 525 521 ha de forêts.
- Mise en place de dispositif de suivi de la dynamique de la faune dans les forêts.
- Rédaction de 86 plans d'aménagement et plans de gestion pour une superficie totale de 2 525 521 ha soit 61,4% de la superficie totale des forêts classées (fin 2007).
- Adoption de 40 plans d'aménagement par le Ministère chargé des forêts.
- Clonage du Samba, Teck et Gmelina en matière de recherche et développement.
- Établissement des règles de culture en forêt naturelle et en reboisement.
- Prise en compte des Principes, Critères et Indicateurs (PCI) OAB/OIBT dans l'aménagement des forêts.
- 200 000 ha de plantation de production de diverses essences dans 41 forêts classées.
- 50 200 ha de plantation de reconversion dans plus de 50 forêts classées.
- 5 000 ha de reboisement des opérateurs du bois en forêt classée.
- Installation de 96 Commissions-Forêts et de 156 comités villageois de surveillance.
- Mise en œuvre de la contractualisation par la signature de près d'un millier de conventions entre la SODEFOR et les paysans.
- Signature et mise en œuvre de 43 conventions de partenariat avec le secteur privé portant sur plus de 1 600 000 ha de forêts.

En vue de freiner la dégradation vertigineuse des forêts, de grands programmes de reboisement sont planifiés. 13 824 ha ont été reboisés en forêts classées, de 2012 à 2014. En outre, 307 ha de parcelles semencières ont été aménagés. D'autres actions majeures ont contribué à renforcer le dispositif de protection des forêts classées telles que patrouilles mixtes et patrouilles ordinaires; intégrer les communautés riveraines dans la gestion des forêts classées. Le déguerpissement des populations dans 5 forêts classées occupées sur 10 recensées, les 96 comités de surveillance avec la participation des populations riveraines, la formation de 600 agents des eaux et forêts. Cependant l'adoption du Plan National d'Actions de Reboisement n'a pas été suivie de mise en œuvre à ce jour. Le programme de reforestation 1 école 5 Ha est mise en œuvre à très petite échelle.

Dans les parcs, il y a un besoin de renforcement des capacités en système de gestion des savanes pour éviter les feux de brousse.

Etude de cas : La dégradation de l'environnement en tant que défi au développement local au District des Montagnes

Le **District des Montagnes** compte 27 forêts classées couvrant 580 736 ha. Ces forêts sont infiltrées et font l'objet d'une déforestation accentuée par la crise politique. Les flancs de montagne sont déboisés par l'agriculture, les bâtiments et l'exploitation de graviers, d'où les risques d'éboulement. Dans cette région, il y a aussi le problème des feux de brousse, en particulier dans la partie nord (Biankouma et Sipilou). Pour faire face aux risques liés aux feux de brousse, 18 comités de lutte contre les feux de brousse ont été mis en place. Le conseil général a aidé à l'équipement de ces comités et on a mené des séances de sensibilisation des populations, surtout en début de saison sèche.

Pour faire face à cette situation, la **Direction Régionale des Eaux et Forêts du District des Montagnes** a procédé à des reboisements : 340 ha de reboisements compensatoires par les industriels ; 28 ha en 2014 par les particuliers que la DR encadrent ; 24 ha en 2014 par les services forestiers ; 7 ha en 2014 sur les flancs. Le problème au niveau du reboisement est celui de l'acquisition des parcelles. Le projet de reboisement des flancs de montagne sera lancé le 17 avril 2015.

La Direction Régionale des Eaux et Forêts couvre trois régions (Tonkpi, Guémon et Cavally), a une capacité de 233 agents, 10 cantonnements et 2 directions départementales (Guémon et Cavally). Les représentants de la RD estiment qu'il existe de bonnes capacités techniques et que le relai avec le niveau central se fait d'une manière satisfaisante. Les contraintes portent surtout sur la mobilité des agents, le manque des données ou une cartographie du couvert végétal et des ressources en eau, ainsi que les contrôles et la gestion des forêts.

L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) a pour objectif de préserver et valoriser un échantillon représentatif de la diversité biologique nationale, et maintenir les processus écologiques dans les aires protégées de façon durable. La Direction OIPR de la zone Ouest couvre le Mont Sangbé (95 000 ha), la Réserve intégrale du mont Nimba classée patrimoine mondiale de l'UNESCO depuis 1982 (5000 ha) et le Mont Péko (34 000 ha). L'OIPR a comme rôle de rédiger les plans d'aménagement des aires protégées, mener des activités de surveillance, de sensibilisation, de suivi écologique, de formations pour renforcement des capacités, et d'autres actions en faveur des riverains. L'OIPR est doté de 28 agents, en attendant la mise en place de la brigade mobile anti-braconnage. Pour la surveillance de la Réserve du Mont Nimba l'OIPR bénéficie d'un financement de l'UNESCO à la hauteur de 20,000 \$.

La **Société de développement des forêts (SODEFOR)** est le principal instrument de mise en œuvre de la politique forestière du Gouvernement ivoirien. En tant que société d'Etat, la SODEFOR est placée sous la tutelle technique et administrative du **Ministère chargé des Eaux et Forêts** et sous la tutelle économique et financière du **Ministère chargé de l'Économie et des Finances**. Le Centre de Gestion de Man couvre les zones montagneuses de l'Ouest, et a notamment en charge l'aménagement, la protection et la gestion durable des forêts classées pour la plupart installées sur des flancs de montagnes et assurant de ce fait la protection des flancs de montagnes. Le District des Montagnes couvre quatre régions : Tonkpi, Guémon, Cavally et Bafing. Avec environ 600 000 hectares de FC gérées par la SODEFOR.

A l'échelle du territoire, la SODEFOR gère un ensemble de 231 forêts classées qui présentent un taux de dégradation de l'ordre de 30% avant la crise politique de 1999-2011. Le constat après la crise est que l'infiltration des populations pour la culture du cacao, de l'hévéa et autres cultures a accru la dégradation de ces forêts classées jusqu'à 80 à 90% pour certaines d'entre elles, au mépris des risques particuliers correspondant aux différents contextes géomorphologiques. Les moyens mis à la disposition de la SODEFOR pour endiguer ce fléau avant qu'il ne soit trop tard constitue un défi majeur. Le déplacement de ces populations de l'intérieur des forêts classées vers leurs périphéries doit être géré avec beaucoup de précaution voire d'expertise afin que cela ne se traduise par une catastrophe humanitaire. Des exemples d'incidents violents entre les populations occupant les forêts et les agents, ainsi que des conflits intercommunautaires sont signalés.

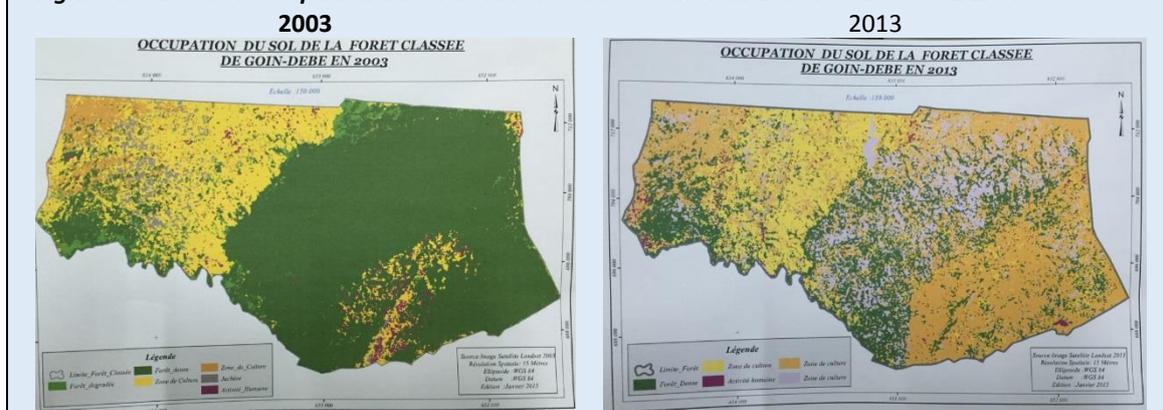
Du fait de la dégradation des forêts et de la déforestation, les surfaces forestières ont connu une forte régression au cours des 10 dernières années. Les conséquences d'évolutions négatives du couvert forestier sont ressenties par les populations riveraines en termes de baisse des pluies, de dégâts causés par les vents à leurs habitations, de disparition de plusieurs espèces animales et végétale, de baisse de la production vivrière.

Il existe une cartographie complète de l'état actuel des forêts classées aussi bien dans le District des Montagnes que dans d'autres zones également accidentées le long de la chaîne Baoulé.

Il existe des plans de gestion en vue du reboisement des forêts classées, parcs et réserves qui subissent de la déforestation au profit de l'agriculture. Ces plans de gestion portent sur le recensement des populations dites « infiltrées » en collaboration avec la Direction de la Protection Sociale, la mise en place des comités d'évacuation, et la mise en œuvre des mesures d'évacuation par vagues/ zones. Les cartes présentées dans la Figure 4 illustrent l'état de dégradation d'une forêt classée entre 2003 et 2013 au profit de l'agriculture.

L'évacuation des populations infiltrées pose un problème majeur qui va au-delà de la problématique de la déforestation et la dégradation des sols et des ressources naturelles. Dans la plupart des cas, les exploitations illégales à l'intérieur de fortes classées, les parcs et les réserves ont donné lieu à l'établissement des communautés locales qui, dans certains cas, ont même mis en place des écoles ou des services de santé. Sur la base des entretiens, il semble qu'il n'existe pas des plans de déménagement et d'intégration des populations dans le cadre de la délocalisation des communautés installées illégalement, d'autant plus que la plupart sont formées de ressortissants étrangers. Dans le contexte de la réforme foncière nationale qui n'est toujours pas mise en œuvre à l'échelle nationale (depuis les entretiens, seul 1% du territoire de la Côte d'Ivoire fait l'objet de titres fonciers), l'absence d'un encadrement de la délocalisation de ces populations pourrait intensifier les conflits fonciers.

Figure 4. Carte de l'occupation du sol de la Forêt Classée de Goin-Debe. Source : SODEFOR



4.3.4. Planification territoriale et urbanisme

Au niveau du cadre normatif pour l'aménagement du territoire, le Code de l'urbanisme établit la mission de contrôleur technique sur les permis de construire et les politiques et la réglementation en matière de construction ont été élaborés. L'actualisation du schéma directeur d'urbanisme des villes d'Abidjan et Yamoussoukro est en cours.

Les textes de la décentralisation sur la gestion du système foncier ne sont pas clairs (selon les maires consultés lors de l'évaluation). Le lotissement est la responsabilité du ministère de l'urbanisme. Le flou des textes sur la gestion du foncier serait à l'origine de l'occupation anarchique des populations même sur les zones inondables. Les autorisations de lotissement sont attribuées par le ministère de l'urbanisme sans concertation avec les collectivités locales.

Il y a des milliers de bâtiments qui ont été construits sans autorisation, et sans respecter les codes de construction. Des permis de construire sont délivrés par des administrations locales sans vérification systématique du type de matériel de construction proposé, et sans vérifier que les codes de constructions soient respectés. Par conséquent, les bâtiments s'effondrent ou sont détruits par les inondations. L'Etat a mis en place de nouveaux mécanismes de suivi et de contrôle mais ils ne sont pas encore effectifs par manque de moyens humains et logistiques.

Concernant la planification urbaine, elle subit une pression considérable en raison de l'exode rurale vers Abidjan. Sur la capitale, peu de zones constructibles sont encore sûres. Les populations les plus pauvres s'installent dans les zones à risques. Un programme présidentiel vise à viabiliser des terrains pour créer un parc de 60 000 logements (lotissements à équipement modérés ou LEM) pour les populations les plus démunies à Abidjan. Il existe un réel besoin de sensibiliser les différentes communes dans une meilleure gestion urbaine.

De même, le secteur de l'assainissement se heurte à une absence de schémas directeurs d'assainissement dans les villes de l'intérieur, à l'insuffisance de promotion des systèmes d'assainissement individuel et au manque d'entretien et de maintenance du réseau collectif existant.

En matière d'assainissement, les interventions menées sont la prise de deux Décrets portant création et organisation de l'Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD) et le Fonds National de l'Assainissement et du Drainage (FNAD) et fixant les modalités de leur fonctionnement. En outre, une étude institutionnelle et politique du secteur de l'assainissement en Côte d'Ivoire a été réalisée et les acteurs ont été sensibilisés sur les impacts de l'assainissement sur le cadre de vie et la santé publique. Le système d'assainissement et du drainage a été renforcé et développé pour faciliter l'écoulement des eaux usées et pluviales. A cet effet, des bassins tampons ont été réalisés sur les canaux C1 et C2 du bassin versant du Gourou (Carrefour de l'Indenié), 3 barrages écrêteurs de crues réhabilités et 4 en cours de construction dans le dit bassin. De même, les réseaux unitaires de la commune de Treichville ont été réhabilités. Dans le cadre du Programme d'Assainissement de la ville d'Abidjan, les réseaux d'assainissement et de drainage ont été curés.

Avec le transfert des compétences dans le cadre de la décentralisation, l'assainissement revient aux collectivités. Toutefois, selon l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI), ces dernières ne disposent de moyens

financiers ni de capacités pour, par exemple, entretenir les caniveaux de drainage les mois précédents la saison des pluies.

4.3.5. Agriculture, pêche, sécurité alimentaire

4.3.5.1. Le secteur agricole en Côte d'Ivoire

L'agriculture demeure à la base de l'économie nationale de la Côte d'Ivoire. En effet, elle contribue à 22% de la formation du PIB et constitue la source de revenus de 2/3 des ménages. Elle procure environ 75% des recettes d'exportation non pétrolières (PND, 2012). Le secteur agricole est composé de trois sous-secteurs :

- i. Les **cultures d'exportation** (cacao, le café, l'hévéa, le coton, l'ananas, l'anacarde, le palmier à huile et la banane) qui occupent plus de 72% des superficies cultivées. Les cultures vivrières contribuent pour plus de 17% au PIB. Toutefois, elles ne bénéficient pratiquement pas d'appuis publics, à l'exception du riz. Toutefois la diminution de la pluviométrie, le décalage et la réduction de la longueur de la saison pluvieuse associée à une augmentation de la durée de la saison sèche, observées lors des dernières décennies risquent d'impacter négativement les productions agricoles.
- ii. La **production animale et halieutique**, demeurent encore des activités secondaires. Leur Contribution au PIB ne dépasse pas 3%. L'élevage se pratique sur l'ensemble du territoire national avec une forte prédominance des ruminants au Nord et au Centre et les élevages à cycle court au Sud. Il faut noter que la réduction de la pluviométrie observée au Nord du pays est un facteur de risque pour la production des ruminants. En matière de ressources halieutiques, les activités menées concernent la pêche maritime industrielle dont le produit principal est la sardine (81%), la pêche maritime artisanale, la pêche artisanale lagunaire, la pêche artisanale continentale et l'aquaculture. Le phénomène de l'érosion maritime est de plus en plus prononcé et affecte le secteur de la pêche. Par exemple, l'érosion côtière atteindrait 2 mètres par an à Grand-Lahou et à l'est d'Abidjan (entre Abidjan et Grand Bassam). Les conséquences sont multiples et variées : destruction de la mangrove et des algues causant la mort des poissons, la production crevettière a beaucoup baissé car les crevettes ne parviennent pas à revenir vers la lagune à cause de son ensablement, 25% des poissons capturés sont avariés à Lahou Kpanda (la moyenne nationale se situe entre 18 et 20%) à cause de la traversée difficile, le déplacement forcé des populations (déguerpissements des zones à risque) et la destruction d'infrastructure. Le déversement des déchets chimiques au niveau des lagunes constituent un frein au développement du secteur, de même que l'assèchement noté de certains étangs naturels.
- iii. La **production sylvicole**. Le couvert forestier ivoirien constitué du domaine forestier rural et du domaine permanent de l'Etat est passé de 12 millions ha en 1960 à 2,802 millions ha en 2007, soit une perte de plus de 75% en moins d'un demi-siècle. La dégradation des forêts se poursuit à un rythme inquiétant du fait, notamment (i) de l'exploitation abusive des ressources forestières à des fins de production de bois d'oeuvre, de bois de chauffe et de charbon de bois ; (ii) de l'agriculture extensive et de l'élevage itinérant ; (iii) des déclassements inappropriés et des infiltrations clandestines dans les forêts classées, parcs nationaux et réserves ; (iv) de la chute du

reboisement ; (v) de l'urbanisation galopante non maîtrisée ; (vi) des feux de brousse et (vii) de la pression démographique. D'une manière générale, la mise en oeuvre de la politique forestière, visant la sauvegarde du couvert forestier national, a été contrariée par les remous sociopolitiques, l'instabilité institutionnelle et principalement par l'insuffisance de soutiens financiers appropriés (FAO, 2012)².

Les crises de 2002 et 2010 ont engendré l'interruption des programmes économiques et financiers soutenus par les Partenaires Techniques et Financiers, ce qui a freiné les investissements de modernisation du secteur agricole, provoquant ainsi un recul sur la productivité et ont également rendu l'environnement du secteur peu favorable à la création de richesse et d'emplois.

Les **risques climatiques** ne sont pas en reste. Une étude de Vulnérabilité du Secteur Agricole face aux Changements Climatiques en 2013 du PNUD et du Ministère de l'Environnement a montré que les volumes pluviométriques, leur répartition annuelle et la longueur de la ou des deux saisons de pluies ont évolué de manière sensible au cours des 40 dernières années au point qu'il devient indispensable d'en tenir compte pour le secteur agricole.

Il faut souligner que la SODEXAM élabore des calendriers culturels en fonction des variations climatiques au profit des acteurs agricoles. C'est une contribution importante dans le processus d'adaptation aux changements climatiques du secteur agricole. De 2012 à 2015, la SODEXAM a distribué près de 400 pluviomètres « paysans » et formés près de 1200 agriculteurs à l'utilisation de l'information météorologique et climatique pour améliorer la productivité agricole et l'adaptation au changement climatique.

Il est important de noter que **l'absence d'évaluation des impacts économiques** des catastrophes naturelles sur le secteur agricole et l'organe national en charge de la RRC ne dispose d'outil d'évaluation. Ceci constitue une lacune car une évaluation post catastrophe devrait doit permettre de guider le Gouvernement, les partenaires et la communauté des bailleurs de fonds pour cibler les investissements de relèvement et réhabilitation, et de reconstruction et de réduction des risques des inondations.

Un problème important reste les **feux de brousse**. Ceux-ci ont un impact direct sur la sécurité alimentaire du point de vue production mais aussi nutritionnel. Il existe un comité national de lutte contre les feux de brousse qui sensibilise les populations sur les feux de brousse et leurs conséquences. La SODEXAM produit un bulletin « Feux de brousse » à l'endroit des services de lutte contre les feux.

Notons aussi que le Nord du pays est une zone pastorale. Le **cheptel** est souvent touché par des épidémies malgré des campagnes de vaccinations, qui sont jugées insuffisantes.

Le pays fait de temps en temps aussi face à **l'invasion acridienne**. Mais comme ce phénomène n'est pas aussi dramatique que dans les pays du Sahel (dernière invasion en 2008), il n'y a pas de système de veille et d'alerte précoce. Toutefois, avec le concours de la FAO et du CILSS, il y a une bonne capacité de réponse si l'ampleur du problème reste identique au cas de 2008.

² FAO, Cadre de programmation pays 2012-2015, Côte d'Ivoire.

4.3.5.2. Dispositif institutionnel et politique nationale

Le Plan National de Développement (PND 2012-2015) et le **Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2010-2015)** ont réaffirmé la priorité de l'agriculture pour l'éradication de la pauvreté et de la faim en Côte d'Ivoire. Le programme d'action du PNIA porte essentiellement sur : la diversification des cultures, la modernisation, la transformation et la préservation de l'environnement. Cependant l'aspect gestion des risques et catastrophes n'est pas inscrit dans le document. Prendre en compte la dimension Genre dans le PNIA à cause de l'accès difficile des femmes à la terre ainsi que la composante prévisions et adaptation au changement climatique.

Pour assurer une meilleure opérationnalisation du volet des ressources animales et halieutiques du PNIA, le **Plan Stratégique de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PSDEPA 2014 - 2020)** a été élaboré. Le PSDEA sert de cadre unique de référence des interventions dans le secteur des ressources animales et halieutiques en vue d'améliorer la production, et nourrir une population grandissante en protéines animales. A travers le PSDEA, des actions de mitigations contre l'érosion côtière sont prises telles que la reconstitution des zones de franges, qui sont les zones de reproduction des poissons. De même des études sur les potentialités des plans d'eau lagunaires, sont en cours.

Il faut aussi noter que ce secteur est doté d'un dispositif d'alerte précoce porté sur la veille des maladies à potentiel épidémique par la notification et la riposte aux cas. Durant cette mission, le dispositif contre la grippe aviaire était actif, étant donné que le Burkina Faso, le pays voisin avait identifié des cas de grippe aviaire. Un fond d'urgence a été mis à disposition, et des mesures spéciales prises, telles que la fermeture des frontières.

Pour le secteur de la production agricole, il n'existe pas de dispositif de prévention des catastrophes naturelles, même si les productions d'exportation et vivrières sont exposées aux inondations, à la variabilité de la pluviométrie, aux maladies et épidémies animales. En 2014, les inondations ont par exemple affecté quelques bananeraies (secteur privé) au Sud-est. Le dédommagement des producteurs affectés par des catastrophes naturelles n'est pas systématique, ni effectif. Cependant, le secteur privé prend des initiatives dans la prévention des risques telle que la recherche sur certaines maladies biologiques en collaboration avec les centres de recherche nationaux et internationaux. La mise en place d'un Système d'Alerte Précoce (SAP - phénomènes extrêmes) serait une solution pour la prévention de ces catastrophes par la SODEXAM.

Pour remédier à cette lacune, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MINRAH) tente de mettre en place un **système d'assurance paramétrique**. Ce projet viendrait renforcer le dispositif de suivi climatique à travers la collecte et le traitement des données climatiques par la SODEXAM, jouerait un rôle particulier, en matière de prévision climatique. Le Ministère de l'économie et des finances examine la faisabilité financière de collaborer avec des structures d'assurance privées (Sud-africaine et marocaines). African Risk Capacity (ARC) a également effectué une mission en Côte d'Ivoire pour examiner l'adhésion du pays à cette mutuelle panafricaine de gestion des risques qui a pour but de permettre aux Etats de se prémunir contre les risques d'insécurité alimentaire consécutifs aux catastrophes naturelles, en leur fournissant le financement nécessaire pour assurer la protection des populations les plus vulnérables en cas de crise alimentaire. Une discussion avec les différentes filières est en cours pour définir les paramètres sur lesquels l'assurance devrait se focaliser.

Toutefois les préalables pour une souscription à une assurance climatique agricole ne sont pas à jour en Côte d'Ivoire. Le pays ne dispose pas de statistiques sur les productions agricoles, de plus le dernier recensement agricole date de 2001. Il y a peu d'informations actualisées sur la superficie utile agricole, sur les statistiques de rendement des cultures, ni sur le nombre d'agriculteurs ni de statistiques de pluviométrie relatives à ces cultures. Ainsi le ministère de l'agriculture va lancer le recensement des exploitants et des exploitations rurales (REEA, 2015), après celui de 2001 afin de doter le pays de données fiables, précises et actualisées, une cartographie des exploitations, et d'un outil de suivi de la sécurité alimentaire.

L'agence nationale d'appui au développement rural (ANADER) est un organisme très actif en matière de sécurité alimentaire. Elle manque toutefois de moyens (personnel, logistique, argent) et ne peut donc encadrer que 15-30% des agriculteurs à qui elle donne des conseils gratuitement. L'ANADER soutient 4-5 vastes programmes dont on voit déjà les résultats avec l'amélioration de la productivité agricole. Pour les autres 70%, l'ANADER peut offrir un soutien ad hoc et rémunéré, dans le cas où les paysans sont organisés en groupements.

4.3.5.3. Suivi de la sécurité alimentaire

Chaque année, le PAM appuie le Ministère de l'Agriculture dans la réalisation des deux enquêtes liées à la campagne agricole: les évaluations avant et après récolte. Un renforcement de capacité en faveur des partenaires (Ministère Agriculture, Institut National des Statistiques, ONGs) a été également conduit dans le domaine des techniques d'analyse de la sécurité alimentaire et de l'établissement des profils de vulnérabilité liées à la sécurité alimentaire. A cet effet, le PAM continue d'appuyer la conduite de l'analyse de la vulnérabilité au niveau national à travers l'exercice du Cadre Harmonisé.

En partenariat avec la FAO, une discussion a été initiée avec le Ministère de l'Agriculture pour une optimisation des outils de collecte de données liées à la sécurité alimentaire dans un contexte de ressources limitées, et ce, dans le but de mieux coordonner les interventions en faveur des groupes les vulnérables. Ceci implique un meilleur ciblage, une mise en œuvre effective d'actions complémentaires.

FAO et PAM ont également appuyé le Ministère de l'Agriculture (MINAGRI) et le Ministère de la Santé (MSLS) pour la mise en place un **Dispositif de Suivi de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (DISSAN)** en vue d'identifier périodiquement les zones vulnérables. Durant 4 ans le dispositif a fonctionné comme un système de veille de la situation d'insécurité alimentaire, mais aussi un outil de plaidoyer envers les pouvoirs publics et bailleurs afin d'appuyer davantage le secteur. Malheureusement, le DISSAN n'est plus fonctionnel, pour des raisons financières. Les agences du SNU n'appuient plus le dispositif faute de moyens et les autorités nationales ne se sont pas approprié les outils. Le décret de d'institution du dispositif a été élaboré, mais tarde à être signé par les autorités compétentes.

Il y a une absence notoire de coordination nationale dans le secteur de la sécurité alimentaire. Toutefois, il est à espérer que la Stratégie nationale de nutrition en cours d'élaboration serait une opportunité pour définir les rôles et responsabilités de chaque acteur pour le suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La FAO, à travers le 'Dynamic Atlas', fournit une cartographie de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à travers un certain nombre d'indicateurs. Mais le système n'a pas été mis à jour récemment.

Le PAM et la FAO font également le suivi biennuel de la saison agricole et de la sécurité alimentaire (SASA) pour identifier les tendances de production agricoles. Il faut noter tout de même que les conclusions de SASA et IPC sont basées que sur une analyse qualitative de la sécurité alimentaire. Les statistiques de production agricoles et animales sont méconnues, et on note l'absence d'un système opérationnel périodique de collecte de données liées à l'insécurité alimentaire.

Toutefois, récemment, en 2013, la Côte d'Ivoire a adhéré au Cadre Harmonisé (CH), qui est un outil harmonisé d'analyse de la sécurité alimentaire dans la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest utilisé par le Réseau de prévention des crises au Sahel et en Afrique de l'Ouest (PREGEC/RPCA) aux fins de la prise de décision, pour orienter la planification des interventions et des programmes. L'adhésion de la Côte d'Ivoire au CH apparaît comme une opportunité pour les acteurs nationaux de renforcer leurs capacités sur les activités de suivi, d'évaluation, de collecte de données et de gestion des bases de données sur l'analyse périodique de l'insécurité alimentaire.

Le Ministère du Commerce à travers l'Office de Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) a mis en place un système de collecte et de diffusion des prix des denrées sur les marchés.

En ce qui concerne les capacités de réponse à une crise alimentaire liée aux catastrophes naturelles le PAM dispose d'un réseau d'entrepôts de stockage d'une capacité minimale de vivres. Le gouvernement ne dispose pas de stocks de sécurité alimentaire physiques, ni d'un mécanisme automatique de financement.

4.3.6. Nutrition

Malgré une tendance à la baisse, la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans - signe de malnutrition chronique et marqueur de multiples privations - demeure élevée et est la forme la plus courante de malnutrition. Sa prévalence au niveau national est passée de 40% (MICS 2006) à 29.8% (EDS CI-III 2011-2012). Toutes les régions de Côte d'Ivoire sont touchées par le retard de croissance, mais il existe des disparités. La prévalence atteint même 40% dans certaines régions. D'autre part, 7,5% des enfants de moins de cinq ans au niveau national présentent une malnutrition aigüe ce qui traduit une situation précaire (EDS 2012).

La dernière enquête SMART 2014 localisée dans les zones de forte vulnérabilité montre que la prévalence de la malnutrition aigüe n'atteint pas le seuil de 10%. Cependant, ces résultats peuvent être influencés par la période de collecte des données et il est nécessaire de mettre en place un système de suivi adéquat, en particulier dans la zone nord du pays, qui est située en bordure de zone sahélienne et qui conjugue de multiples privations. De plus, l'anémie touchait 75% des enfants de moins de cinq ans et 54% des femmes en âge de procréer et environ 8% des femmes sont en déficit énergétique chronique (EDS 2012).

De façon générale, les causes immédiates de la malnutrition sont relatives aux maladies et une consommation alimentaire inadéquate. Les causes sous-jacentes sont liées à des facteurs tels que l'insécurité alimentaire des ménages, le manque d'accès à des soins de santé, un cadre de vie insalubre ou des soins inappropriés accordés à la mère et à l'enfant. A ce titre, bien qu'ayant connu une amélioration de 4% en 2006 à 12% en 2012, l'allaitement exclusif chez les enfants de moins de 6 mois demeure très bas en comparaison avec ceux des pays de la sous-région. La mise au sein dans l'heure qui a suivi la naissance a diminué de 50% en 1994 à 31% en 2012. De plus, seuls 5% des enfants de 6 à 24 mois bénéficient d'un régime alimentaire minimum adéquat. Les causes structurelles liées à la pauvreté des ménages, la démographie, la place de la femme dans la société, les changements climatiques, la pauvreté croissante et un système de santé public en fort déclin doivent également être adressés pour lutter durablement contre la malnutrition.

Malgré une volonté d'agir et les actions menées ces dernières années, l'offre de services de nutrition demeure limitée et les approches communautaires extrêmement peu développées y compris pour les groupes les plus vulnérables, les adolescentes, femmes en âge de procréer et enfants. Les actions menées ces dernières années sont souvent verticales, sectorielles et non-soutenues dans le temps. A noter qu'il existe un **Programme National de Nutrition (PNN)** au sein du Ministère de la Santé et de la lutte contre le SIDA (MSLS) en Côte d'Ivoire avec une ligne budgétaire pour la nutrition. Or, les ressources allouées au secteur Nutrition demeurent trop faibles face à l'ampleur du problème. La couverture des interventions essentielles est faible, et les défis dans l'opérationnalisation des actions sont importants y compris pour le volet prise en charge de la malnutrition, qui est pourtant le volet qui a bénéficié de l'appui le plus important de la part des partenaires pendant la crise. Les données de nutrition ne sont pas intégrées dans les systèmes d'information au niveau national.

En plus de la ratification de tous les engagements internationaux relatifs à la nutrition depuis 1992, la Côte d'Ivoire a renouvelé son engagement dans la lutte contre la malnutrition en endossant le pacte mondial pour la nutrition, en juin 2013, engageant ainsi le pays à participer aux efforts pour accélérer les progrès vers l'atteinte des objectifs globaux fixés lors de l'Assemblée Mondiale de la Santé en 2012. Afin de faciliter la matérialisation de ces engagements, le pays a adhéré, en juin 2013, au mouvement global '*Scaling Up Nutrition*' (SUN); reconnaissant ainsi qu'il est essentiel qu'une approche multisectorielle soit mise en place pour une meilleure efficacité et durabilité des interventions en matière de nutrition. La Côte d'Ivoire est également engagée dans l'alliance globale pour la résilience (AGIR). Cette nouvelle dynamique et vision multisectorielle de la nutrition a abouti à la mise en place d'une plateforme multisectorielle dénommée « Conseil National pour la Nutrition (CNN) » par Décret en juin 2014. Le Gouvernement ivoirien marque ainsi sa ferme volonté d'assurer la sécurité nutritionnelle sur l'ensemble du territoire.

Pourtant, l'évaluation a noté que la faible coordination des actions en faveur de la nutrition demeure une contrainte à l'égard de l'efficacité des interventions. D'une manière similaire, la couverture statistique nationale sur la nutrition est partielle et sa mise à jour est irrégulière. On note l'absence de mécanisme de financement intégré de la nutrition. En 2015, le CNN finalise la nouvelle politique de nutrition qui sera opérationnalisée à travers le plan stratégique multisectoriel de nutrition 2016-2020 budgétisé. Ceci présente une opportunité pour définir

les rôles et responsabilités de chaque acteur pour le suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le PND 2013-2015 prend en compte le volet nutrition.

Les modalités de coordination multisectorielle à tous les niveaux et de modélisation des approches de mise en œuvre seront des défis majeurs pour l'opérationnalisation de ce plan. Il sera aussi important, de définir un plan de passage à l'échelle des interventions, qui permettra une mise en œuvre efficiente de ce plan. De plus, des allocations budgétaires et ressources humaines suffisantes devront être assurées pour une mise en œuvre optimale avec une institutionnalisation des comptes de la nutrition. Les initiatives sectorielles qui avaient cours avant l'élaboration de la stratégie multisectorielle sont toujours mise en œuvre et il sera important de les intégrer effectivement dans le cadre de cette stratégie coordonnée pour le passage à l'échelle.

4.3.7. Santé

4.3.7.1. Cadre institutionnel

Différentes activités relatives à la réduction des risques sont mises en œuvre par différentes entités au sein du **Ministère de la Santé et de la lutte contre le SIDA**: L'Institut National de l'Hygiène Publique INHP (surveillance et réponse aux épidémies), la Direction de la santé communautaire/ services des affaires humanitaires (réponse « humanitaire »), la Direction de l'Hygiène, et de l'Environnement et Santé (Adaptation au changement climatique). Pourtant, la coordination entre ces diverses structures reste à être améliorée.

Le Ministère de la Santé a participé, à travers le comité interministériel, à la mise en place de la Plateforme Nationale. Toutefois, cette participation est limitée à un niveau qui ne facilite pas la prise de décision et la diffusion de l'information au sein du secteur santé.

La **Direction de l'Hygiène, de l'Environnement et Santé (DHES)** établie en 2014 couvre les questions de santé dans leur rapport avec l'environnement ainsi que l'adaptation de la santé aux changements des conditions (aux modifications) de l'environnement. La DHES compte trois directions centrales : sous-direction contrôle et réglementation ; sous-direction promotion de l'hygiène publique (hygiène alimentaire, WASH et hygiène corporelle) et de la protection de l'environnement; sous-direction de la gestion des déchets biomédicaux. En mars 2015, un groupe sectoriel eau, hygiène et assainissement a été mis en place. C'est la direction de la santé communautaire qui pilote le groupe sectoriel accès à l'eau pour que l'eau reste potable.

L'Institut National de l'Hygiène Publique (INHP) est un établissement public national qui a une vision d'opérationnalité dont les actes sont la vaccination, la surveillance épidémiologique, le laboratoire des eaux et la lutte anti-vectorielle. La Direction de l'Hygiène, de l'Environnement et Santé est plus politique. L'INHP a des antennes à l'intérieur du pays, mais il n'y a pas encore de plateforme pour qu'on aille ensemble. Toutefois on est ensemble sur les plans d'action. L'INHP assure la coordination dans le cadre de la fièvre Ebola dont le comité de lutte est dans l'INHP.

4.3.7.2. Cadre politique national

Le Code de la Santé Publique serait déjà élaboré, mais n'est pas encore formellement adopté ni promulgué. Il n'a pas aussi été indiqué à quel degré ce code inclut les dispositions sur la GRC par le secteur de la santé. Ce Code de la Santé Publique donne compétence au Ministère de la santé pour la gestion des urgences sanitaires et des conséquences sanitaires de situation de crise, de protéger la santé des populations, et de fournir des services de santé.

Il existe un document de politique nationale sanitaire (PNS) bien développée avec les axes stratégiques prioritaires. Toutefois, le document de politique nationale sanitaire ne contient pas de dispositions spécifiques relatives à la GRC.

Il existe aussi un plan de développement sanitaire (PNDS) assez exhaustif, le PNDS 2012-2015, et celui pour la période de 2016-2019 est en cours d'élaboration. Toutefois, le PNDS actuel ne contient les dispositions sur la GRC ni dans l'analyse de la situation, ni dans les actions à mettre en œuvre.

La réforme du secteur santé est en cours, bien que théoriquement elle engloberait aussi la gestion des risques des catastrophes, mais l'accent est plutôt mis sur la gestion des épidémies et en moindre mesure, sur la réponse aux urgences/catastrophes sans référence aux aspects de gestion de risque.

Un plan d'action/stratégie d'adaptation au changement climatique pour le secteur santé a été élaboré sous la coordination de la Direction de l'hygiène et de la santé environnementale du Ministère de la santé.

Il existe un code de construction des structures de santé, mais il n'y a pas de programme pour les hôpitaux sécurisés (« Safe Hospitals »).

En conclusion, le plan sectoriel stratégique pour la gestion de risque de catastrophe pour le secteur santé et le plan opérationnel sectoriel de réponse aux catastrophes n'ont pas encore été élaborés. Et les dispositions contenues dans les autres documents (politique nationale et PNDS) sont fragmentaires et insuffisantes. Le plan opérationnel de prise en charge hospitalière des urgences peut représenter une base pour l'élaboration d'un plan opérationnel sectoriel (santé) de gestion de risque de catastrophe.

La composante « santé-climat » n'est pas prise en compte dans la politique nationale de développement sanitaire. Les maladies à vecteur hydriques et climatique (paludisme, dengue, cholera, méningite) sont de plus en plus fréquentes et à l'origine de plusieurs pertes en vies humaines surtout pour les enfants.

4.3.7.3. Données sur les risques sanitaires

Dans le domaine de la santé, l'analyse sectorielle avec cartographie des vulnérabilités et risques sanitaires n'est pas encore établie. Et l'exploitation par le secteur de la santé de la cartographie établie par le centre de cartographie et de télédétection pour la GRC est encore minimale.

Certains partenaires effectuent des études sur la vulnérabilité des populations dans divers domaines de la santé, notamment les enquêtes nutritionnelles, les couvertures vaccinales etc.

Mais ces études/évaluations de la vulnérabilité ne sont pas intégrées dans l'analyse de la vulnérabilité et des risques.

Un système de surveillance et d'alerte précoce des maladies a potentiel épidémique performant. Toutefois, l'utilisation ou l'exploitation par le secteur santé des données et informations venant des autres secteurs tels que les données hydrologiques et climatologiques aux fins des alertes précoces et préparation du secteur santé, restent limitées.

4.3.7.4. Formations

La Côte d'Ivoire jouit de ressources humaines en santé bien formées. Toutefois, la GRC n'est pas encore intégrée dans les curricula de formation (diplômantes ou non) des institutions de formation du personnel de santé.

Trois cadres du Ministère de la santé et de la Lutte contre le Sida ont néanmoins déjà bénéficié d'une formation en GRC pour la santé, dispensée par l'OMS en 2013, basée sur la stratégie Africaine de GRC pour la santé développé par l'OMS/AFRO.

4.3.7.5. Capacités de réponse aux urgences

Un centre opérationnel permanent de gestion des urgences sanitaires est en cours d'établissement et sera géré par l'INHP. Toutefois, les procédures d'opération standard (SOPs) de ce centre opérationnel sont encore en cours d'élaboration et le décret de la mise en place du centre est encore à la signature.

Il existe un plan opérationnel de réponse aux épidémies au niveau central et des districts, et des exercices de simulation ont été réalisés, en particulier sur la maladie à virus Ebola (EVD). Il existe aussi un plan opérationnel pour la gestion des urgences nommé « Projet de réorganisation des urgences sanitaires » bien élaboré. Ce plan contient exclusivement les activités en relation avec la prise en charge hospitalière des urgences. Mais sa mise en œuvre est handicapée par le manque des ressources financières.

Il existe un comité de lutte contre les épidémies. Celui-ci est chargé de la gestion de la réponse aux autres urgences sanitaires pour le secteur santé. Le Comité est coordonné par le Ministre de la sante et l'INHP assure son secrétariat. Comme son nom l'indique, ce comité est plus actif dans la gestion des épidémies que celle des risques des catastrophes autres que les épidémies.

Le Ministères de la Santé et de la Lutte contre le Sida a une ligne budgétaire pour la gestion de tout type d'urgences avec conséquences sanitaires. L'équipe d'évaluation n'a pas pu avoir les informations sur la hauteur du montant et les modalités de décaissement.

4.3.8. Eau, assainissement, hygiène (WASH)

Le secteur de l'Eau et de l'Assainissement en Côte d'Ivoire est confronté à deux problèmes principaux : l'extrême difficulté pour de nombreuses communautés en Côte d'Ivoire d'avoir accès à de l'eau potable en quantité suffisante ainsi que l'accès limité aux infrastructures de drainage et aux latrines et le dysfonctionnement des réseaux d'évacuation et de traitement des ordures ménagères. Les derniers événements sociopolitiques survenus en Côte d'Ivoire ont grandement affecté l'entretien et la réparation des ouvrages hydrauliques,

particulièrement dans le Nord du pays. Cette détérioration, associée aux conditions sanitaires précaires, accroît le risque de transmission des maladies hydriques, et ce tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Plus de 8 millions de personnes - 43 % de la population de Côte d'Ivoire - manquent d'installations sanitaires de base et plus de 4 millions de personnes boivent encore de l'eau provenant de sources non améliorées, particulièrement en milieu rural. Conséquemment, de nombreux enfants meurent ainsi chaque jour de maladies diarrhéiques et d'autres maladies transmises par l'eau ou causées par un manque d'eau salubre, d'assainissement et d'hygiène. Bien plus nombreux encore sont ceux qui sont affaiblis ou souffrent de maladies.

Le manque d'eau salubre et d'assainissement a de nombreuses autres graves répercussions. Les enfants - et en particulier les filles - sont privés de leur droit à l'éducation parce qu'ils doivent passer du temps à aller chercher de l'eau ou ne vont pas à l'école du fait du manque d'installations sanitaires adéquates et séparées. Les agriculteurs et les salariés peu fortunés sont moins productifs du fait de leurs problèmes de santé, et les économies nationales en pâtissent.

Un comité national d'urgence pour assurer l'accès à l'eau potable a été mis en place; l'accès étant une des solutions pour de nombreux problèmes d'urgence dans les régions Centre, Nord et Ouest.

Au niveau de **l'assainissement**, il y a de problèmes structurels qui font que les populations sont souvent affectées par les inondations. Des travaux importants sont en cours dans la ville d'Abidjan tels que le curage de caniveaux, et le projet d'aménagement du bassin versant de Gourou pour un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour 17 milliards FCFA. Il y a aussi un projet d'actualisation du schéma directeur de la ville d'Abidjan qui permettra aussi de définir l'emplacement et la construction de plusieurs stations de traitement des eaux usées. Malgré ces efforts, il y a beaucoup à faire afin de mieux gérer les caniveaux des villes, surtout à Abidjan où un minimum de curage régulier pourrait éviter des inondations lors des saisons de pluies. Il faut une décision à savoir si ce sont les mairies ou bien un organe plus centralisé de l'Etat qui doit vraiment prendre en gestion la maintenance des systèmes d'évacuation des eaux et des déchets solides. Il semble qu'il y aurait une société américaine qui va s'occuper de la collecte des ordures (y compris le recyclage) de la ville d'Abidjan. Il est aussi prévu que des sociétés nationales fassent de même pour les autres villes du pays.

Au **niveau institutionnel**, il existe plusieurs parties prenantes dans le domaine WASH, à savoir l'Office National de l'Assainissement et de Drainage (ONAD) et l'Office National de l'Eau Potable (ONEP). Il existe aussi le Fonds National de l'Assainissement et de Drainage (FNAD). Plusieurs ONG internationales et nationales prennent en charge le volet eau potable en contexte d'urgence.

Malgré le fait que l'ONEP peut intervenir en urgence à petit échelle, il n'y a pas de préparation ou prise en compte systématique pour la réponse à l'urgence. Parmi les autres acteurs étatiques WASH (DAD, DHES), les aspects de préparation à l'urgence ou réduction de risques ne sont pris en compte que très faiblement.

On note aussi que, depuis la désactivation du Cluster WASH en fin 2013, le Gouvernement ne s'est pas pleinement approprié la tâche de coordination des acteurs WASH. En février 2015, le

Gouvernement a formalisé à travers une communication en conseils des ministres le Groupe Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement placé sous la présidence du 1er Ministre ; le Secrétariat étant assuré par le Ministre en charge de l'Assainissement. Mais ce futur cadre permanent de coordination des activités du secteur WASH n'a toujours pas tenu sa 1ère réunion jusqu'à date.

4.3.9. Education

Le programme « *Peace Building in Education and Advocacy* » soutenu par l'UNICEF a permis au Ministère de l'éducation (MENET) et à ses partenaires de s'investir progressivement dans le renforcement de capacités du Ministère sur l'intégration de la thématique de la réduction des risques et du changement climatique dans la planification sectorielle. Le Programme a aussi permis d'établir une équipe au sein du Ministère de l'éducation sur la RRC et le changement climatique. Le personnel du MENET ont reçu des formations sur l'éducation en urgence 2010-2011. Malgré ces initiatives, le niveau d'engagement des acteurs du secteur de l'éducation au sein de la Plateforme Nationale ne sont apparemment pas encore formalise.

L'analyse des systèmes scolaires en Côte d'Ivoire (RESEN) est en cours de finalisation (juin 2015), le dernier RESEN datant de 2009. Les résultats informeront le prochain plan sectoriel (10 ans). Outre les questions relatives à la RRC dans le nouveau chapitre 7 du RESEN, l'étude nationale sur les risques et vulnérabilités en milieu scolaire contribuera à un meilleur ciblage et a une mise à jour des politiques et curricula sectoriels. Cette étude permettra d'obtenir une information détaillée sur la nature et les sources de ces risques, les caractéristiques des écoles affectées, les impacts de la manifestation de ces risques sur la dégradation des structures éducatives. Spécifiquement, l'étude va: (i) Faire ressortir la nature des principaux risques et vulnérabilités selon la fréquence, la gravité, les périodes d'occurrences, les différentes formes, etc. ; (ii) Mettre en évidence les facteurs occasionnant ces risques (liés à l'homme, à l'environnement, etc.); (iii) Déterminer le nombre et les caractéristiques des écoles touchées par ces risques et vulnérabilités ; (iv) Evaluer les dégâts et dommages causés par la survenue de ces risques sur l'école (dégâts matériels, dysfonctionnement de l'école, conséquence sur la vie humaine, cohésion sociale, incidence financière).

L'évaluation a noté le fait que l'intégration des questions relatives aux risques et la vulnérabilité du milieu scolaire dans l'annuaire statistique est activement discutée au présent. Les données produites devraient faire partie de la prochaine publication et reflétées dans le Système d'Information (SIGE).

En matière de **curriculum scolaire**, il n'existe aucun module relatif à la RRC. Certaines notions de base peuvent être abordées dans le cadre du cours de géographie mais de manière très générale et surtout non systématique. Outre les quelques formations qui ont été dispensées en 2010-2011, les professeurs ne disposent pas de formation spécifique à la RRC ni de module de sensibilisation ou formation en matière de prévention.

Malgré les provisions relatives aux **normes de construction** des écoles sûres et de l'équipement en infrastructure nécessaire, le niveau de l'application/ mise en œuvre reste problématique. Les points d'eau et latrines (latrines séparées pour les filles pour les garçons) font partie du carnet de charge de construction des établissements scolaires et sont budgétisés dans le cout unitaire de construction. A la suite des grandes inondations, le ministère de l'environnement a dégagé les alentours des écoles à risque pour permettre le drainage.

Il n'existe pas/plus de **plan de contingence sectoriel**. Ceux développés par le cluster éducation n'ont, semble-t-il, pas mis à jour suite au démentiement du Cluster éducation.

Au niveau de **l'enseignement supérieur**, l'Institut de Géographie Tropicale (IGT) et le Centre universitaire des recherches appliquées et de télédétection (CURAT) offrent des modules en gestion de risques et supervisent des thèses de Master et de Doctorat en RRC (recherches des problématiques associées à la RRC appliquées au niveau des zones sur le territoire du pays). Il existe aussi de diverses études scientifiques sur les risques, les vulnérabilités (par aléas, par zone géographique, par domaine/ secteur).

Un certain nombre de défis ont été soulevés par l'IGT en ce qui concerne la qualité et l'accessibilité des ressources à disposition des **institutions de recherche et d'enseignement supérieur** : les études issues des travaux des étudiants en Master et en Doctorat ne sont pas intégrées à des réseaux internationaux, ce qui joue sur leur profondeur ; il y a des faibles moyens de travail ; le fonds documentaire est extrêmement limité ; absence d'accès aux articles en ligne à cause du coût de l'abonnement ; manque de moyens pour la collecte de données pour les études pratiques, ainsi que le coût des tests (par exemple, pour les travaux pratiques dans le domaine des risques sanitaires qui sont menés au niveau des communautés).

4.3.10. Recommandations pour la Priorité 3

4.3.10.1. Intégration de la RRC dans la planification au développement

1. Soutenir le ministère du plan et du développement en charge du développement du nouveau Programme National de Développement (2016-2020) pour intégrer d'une manière explicite la réduction des risques dans les différents programmes d'investissement.
2. Il est recommandé que les interventions prévues par les différents comités techniques sectoriels (CTS) de la Plateforme Nationale soient déclinés dans les différents piliers du PND et pas seulement sous l'environnement.
3. Renforcer la capacité des institutions nationales de planification à travers la mise en place d'un programme de formation et le développement d'outils méthodologiques d'analyse et d'évaluation dans le domaine de l'intégration (« mainstreaming ») de la réduction des risques de catastrophes, y compris les risques associées à la variabilité et au changement climatique, dans les programmes et plans d'action de développement nationaux et sectoriels.
4. Adopter une approche méthodologique commune pour intégrer le développement durable, l'environnement, le changement climatique, REDD + et la RRC dans la planification au niveau national et sectoriel.
5. La Task Force interministérielle sur la REDD + pourrait être mise à contribution pour coordonner tous les aspects du changement climatique et l'intégration des risques dans le PND.
6. Elaborer des indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la prise en compte de la RRC par les programmes et projets sectoriels, ainsi que des indicateurs pour le suivi et l'évaluation pour la mise en œuvre effective et systématique.
7. Mise à disposition du Ministère en charge du plan d'outil de prise de décision pour l'évaluation économique prospective des coûts financiers associés à la RRC.

4.3.10.2. Intégration de la RRC dans les plans de développement locaux

1. S'assurer de l'intégration de la réduction des risques de catastrophes, y compris les risques associées à la variabilité et au changement climatique, dans les plans et les programmes de développement local.
2. Pour gérer la superposition de projets avec le potentiel d'accumuler les risques, l'aménagement du territoire prépare des schémas directeurs pour chaque région qui peuvent devenir des outils de planification du développement résilient local. IL est recommandé de développer des outils d'analyse et de suivi-évaluation en ce sens.
3. Lors de la création et l'opérationnalisation des *comités locaux de développement durable*, s'assurer que les thématiques de la réduction des risques et l'adaptation au changement climatique soient présentes, par exemple, en nominalisant un point focal pour couvrir ces aspects.
4. Mettre l'accent sur la formation des directeurs régionaux sectoriels en matière d'analyse de risques climatiques et de catastrophe.
5. Développer un module sur les risques de catastrophes pour l'intégrer dans la formation des Directeurs régionaux sectoriels sur le changement climatique et REDD+.

4.3.10.3. Intégration de la RRC au niveau sectoriel

1. S'assurer de l'intégration de la réduction des risques de catastrophes, y compris les risques associés à la variabilité et au changement climatique, dans les politiques, stratégies et programmes sectoriels. Une priorité pourra être donnée aux secteurs productifs qui sont touchés par la variabilité climatique ainsi que par les impacts des catastrophes telles que les inondations.
2. Mettre en place un programme de renforcement de capacité des collectivités locales pour la prise en compte des mesures de réduction des risques de catastrophes dans leurs plan d'action locaux notamment.
3. S'assurer de la prise en compte de la RRC dans les projets de développement du secteur privé.

4.3.10.4. Adaptation au changement climatique et gestion des risques climatiques

1. Assurer systématiquement des synergies entre la programmation RRC et la programmation ACC.
2. Formaliser et systématiser la participation du point focal du Programme National de Lutte contre le Changement Climatique auprès de la Plateforme Nationale.
3. Formaliser le lien entre la Plateforme Nationale et le PNLCC.
4. Formaliser le lien entre la Plateforme Nationale et la Task Force REDD + et identifier clairement les synergies avec le programme de travail REDD +
5. S'assurer que le Programme National d'Adaptation au Changement Climatique en cours préparation prend en compte la réduction et la gestion des risques de catastrophes d'une manière intégrée. Le lien avec la RRC doit être documenté dans le programme national sur le changement climatique.
6. S'assurer que la Stratégie nationale pour le Changement Climatique en cours d'élaboration et la future Loi sur le Changement Climatique prennent en compte la réduction et la gestion des risques de catastrophes d'une manière intégrée.
7. Explorer les possibilités de financer des interventions sectorielles de RRC sous le Programme National d'Adaptation en préparation.

4.3.10.5. Environnement et gestion des forêts

1. Intégrer la RRC dans le plan de travail du nouveau Programme National de Gestion des Ressources Naturelles.
2. Clarifier les rôles et responsabilités dans la gestion des espaces forestiers en particulier les espaces forestiers le long des lits de rivière.
3. S'assurer de la mise en œuvre à échelle du Plan National d'Actions de Reboisement.
4. Renforcer la sensibilisation des communautés d'orpailleurs sur les risques de catastrophes de pollution.
5. Renforcer les capacités en matière de maîtrise d'ouvrage de l'Etat.
6. Renforcer les capacités des agents des aires protégées en système de gestion des savanes pour éviter les feux de brousse dans les parcs.

4.3.10.6. Gestion du littoral

1. Clarifier les mandats en matière de gestion du littoral des agences techniques et des collectivités locales.
2. Mener une d'évaluation des pertes et dommages liés à l'érosion côtière.
3. Sensibiliser les collectivités et les populations sur les risques d'érosion côtière.
4. Renforcer les capacités de surveillance de l'administration et des collectivités locales pour prévenir les constructions dans les zones à risques sur les côtes.

4.3.10.7. Planification territoriale et urbanisme

1. En concertation avec les institutions responsables, s'assurer que la nouvelle loi d'aménagement du territoire inclut des dispositions sur la nécessité de l'intégration des risques dans la planification territoriale sur la base d'une cartographie et des évaluations des risques au niveau local.
2. Actualiser ou élaborer le schéma directeur d'urbanisme des villes principales
3. Clarifier les responsabilités du ministère de l'urbanisme et des collectivités locales dans la gestion du foncier et l'autorisation de construire
4. Développer des schémas directeurs d'assainissement dans les villes secondaires
5. Clarifier les responsabilités de l'Office National de l'Assainissement et du Drainage et des collectivités locales en matière d'assainissement et de drainage
6. Renforcer les capacités de surveillance de l'administration et des collectivités locales pour prévenir les constructions dans les zones à risques. Renforcer les mécanismes de contrôle et de respect des codes et normes.

4.3.10.8. Agriculture et sécurité alimentaire

1. Disposer d'un outil d'évaluation des dommages et des pertes sur le secteur agricole causée par les catastrophes naturelles. L'évaluation devrait être suivie d'analyse des besoins de relèvement immédiat du secteur afin de dresser un plan d'actions de relèvement et de reconstruction/réduction des risques chiffré.
2. Développer des produits d'assurance adaptés au contexte ivoirien avec possibilité d'étendre les prestations d'assurance aux petits agriculteurs.
3. Accroître l'utilisation des systèmes d'irrigation améliorée au Nord du pays et l'introduction de semences plus adaptées au stress hydrique.
4. Renforcer le réseau de stations météorologiques et climatiques, élément essentiel pour la prévision agricole et pour développer des produits d'assurance agricole indiciaire.
5. Renforcer le système de suivi et d'alerte à la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers des collectes régulières de données liées à la sécurité alimentaire, dans tout le pays et principalement au Nord. Les leçons apprises du processus de mise en place du Dispan (2008-2011) doivent être prises en compte, en s'assurant de la bonne coordination, du leadership et de l'appropriation effective du gouvernement des outils de collecte et d'analyse.
6. Mettre en place un dispositif de suivi des prix des denrées alimentaires en milieu urbain et rural. La crise alimentaire de 2008 a montré la vulnérabilité de la Cote d'Ivoire à la volatilité des prix.
7. Etablir des statistiques agricoles de référence (recensement en cours) pour assurer le suivi du niveau d'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

8. Freiner la pollution (eaux usées, produits chimiques et industrielles) du système lagunaire, afin de maintenir/renforcer la production de poissons
9. Renforcer la reconstitution du cheptel (ovins, caprins, bovins) pour une autosuffisance en protéine animale. Le cheptel a été beaucoup décimé durant la crise politique.
10. Définir clairement les règles de mobilisation des fonds d'urgence pour le secteur agricole et animale, et pour qu'ils soient rapidement disponibles en cas de dommages causés par des aléas climatiques.
11. Renforcer les capacités des techniciens de l'agriculture, de l'élevage et de de pêche sur les concepts et les outils de la RRC.

4.3.10.9. Nutrition

1. Mettre en place un système de collecte et base de données de statistiques nationales concernant le statut nutritionnel infantile, désagrégée par tranches d'âges.
2. Inclure dans la Stratégie Nationale de Nutrition en cours d'élaboration une cartographie des risques nutritionnels liés au changement climatique, y compris sécheresse et inondations, ainsi que les activités de prévention, de suivi, d'alerte précoce et de réponse en situation d'urgence.
3. Soutenir l'opérationnalisation du DISSAN pour renforcer le suivi et l'alerte précoce pour la sécurité alimentaire et la nutrition, et les protocoles de réponse d'urgence.
4. Renforcer la coordination du Conseil National de Nutrition avec d'autres institutions ayant un rôle à jouer dans la stratégie de nutrition (Ministère de la Santé, eau et Assainissement, Statistiques, Communication – A adapter en fonction du cadre institutionnel en CI, etc.).
5. Assurer la mise en place effective d'un système de prise en charge de la malnutrition aiguë à base communautaire dans les zones à risque sur la base d'un plan d'action.
6. Etendre les interventions de nutrition à base communautaire préventives dans les zones à risque.
7. Développer les documents et matériel d'appui pour le volet nutrition dans le cadre de la gestion des risques et catastrophes.

4.3.10.10. Santé

1. Conduire une analyse des risques et vulnérabilités et établir la cartographie des risques pour le secteur de la santé, et une évaluation de la sécurisation des hôpitaux (évaluation de leur état de préparation aux catastrophes et de leur fonctionnement dans les situations d'urgence).
2. Assurer l'intégration de l'utilisation des données des autres secteurs tels que l'hydrométéorologie dans le système d'alerte précoce et préparation pour le secteur de la santé
3. Conduire une évaluation approfondie de la capacité du secteur de la santé en gestion des risques des catastrophes y compris au niveau des districts et régions sanitaires ;
4. Saisir l'opportunité que représente l'élaboration ou révision en cours du code national de santé publique, de la politique nationale ainsi que de la réforme du secteur pour intégrer la GRC
5. Formaliser le cadre institutionnel de gestion des catastrophes pour le secteur de la santé en instituant une structure de coordination sectorielle de GRC au sein du Ministère de la Santé et de la lutte contre le Sida. Nous suggérons que ces fonctions

soient attribuées à une structure fonctionnelle qui existe déjà au sein du Ministère de la Santé au lieu d'en créer une nouvelle.

6. Elaborer un plan/stratégie sectorielle (santé) de GRC ainsi qu'un plan opérationnel multi-aléas de préparation et réponse aux urgences.
7. Elaborer un plan d'action pour les hôpitaux sécurisés au décours de l'analyse de la sécurisation des hôpitaux
8. Intégrer la GRC dans les curricula de différentes filières de formation du personnel de santé, par exemple les filières de santé publique, action humanitaires, santé communautaire.
9. Former les cadres du Ministère de la Santé en gestion des risques de catastrophe y compris les cadres au niveau des districts et régions sanitaires.
10. Donner les capacités nécessaires à l'axe santé-environnement au travail et développer une politique de la santé au travail.
11. Prendre en compte la composante « santé-climat » dans les politiques nationales de santé.

4.3.10.11. Eau, assainissement, hygiène (WASH)

1. Développer une institution permanente de coordination nationale du secteur WASH, incluant les acteurs étatiques pertinents (Office National de l'Assainissement et de Drainage (ONAD), Office National de l'Eau Potable (ONEP), Fonds National de l'Assainissement et de Drainage (FNAD), DAD, DHES), Agences du SNU, ONGs et autres acteurs.
2. Développer un plan national de RRC dans le secteur WASH, y compris un plan de préparation et de réponse à l'urgence dans le secteur WASH, identifiant les rôles et responsabilité des différentes institutions- en coopération avec le MESSUD et l'ONPC.
3. Développer des schémas directeurs d'assainissement dans les villes (autres qu'Abidjan), promouvoir et mettre en place des systèmes d'assainissement individuel et assurer les ressources nécessaires au niveau local pour l'entretien et la maintenance du réseau collectif d'assainissement existant.
4. Produire de la documentation juridique et donner un appui par rapport aux aspects juridiques en matière d'hygiène publique.
5. Développer un cadre national de lutte contre l'insalubrité.

4.3.10.12. Education

1. Ecoles sûres (CSS1)³

- Dresser une liste des écoles dans des zones à risque et mener une évaluation multirisque par la superposition des cartes des aléas naturels, des cartes indiquant des données socio-économiques (vulnérabilité), et des cartes géo-référencées de l'emplacement des écoles.
- Inclure les données d'évaluation des risques au sein de la base de données/ observatoire des risques et de le relier aux institutions en charge de l'éducation, et mettre à jour régulièrement.

³ Voir <http://learningforpeace.unicef.org/wp-content/uploads/2014/10/11-Comprehensive-School-Safety.pdf>

- Entreprendre des évaluations des risques de catastrophes multirisques des écoles remplacées dans les zones à risque précédemment identifiés, y compris l'identification des risques et l'analyse de la vulnérabilité qui comprend à la fois les établissements d'enseignement, leur localisation du site et la fonctionnalité (accès pour les interventions d'urgence, capacités de service pour les personnes handicapées, etc.), et l'identification des actions de réduction des risques structurels et non structurels accompagnés d'un budget correspondant.
- Basé sur l'évaluation multirisques des établissements d'enseignement, procéder à la rénovation des écoles les plus exposées aux risques.
- Mettre en place un mécanisme pour assurer l'application systématique des normes de construction des écoles sûres et de l'équipement en infrastructure nécessaire, y compris les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement, dans la construction de chaque nouvelle école.

2. La gestion des catastrophes dans les écoles (CSS2)⁴

- Renforcer les capacités du Ministère de l'Éducation, en collaboration avec la Plateforme Nationale, de développer un guide pour la gestion des catastrophes dans les écoles et en assurer la formation du personnel de l'éducation. L'UNICEF et l'UNESCO pourraient donner un soutien technique afin d'identifier les exemples et des bonnes pratiques dans d'autres pays.
- Intégrer une obligation légale pour les établissements d'enseignement à élaborer un plan de gestion des catastrophes de l'école intégré de leur plan de développement scolaire.
- Veiller à ce que les structures éducatives (préscolaires, primaires, post-primaires, secondaires,...) dans les zones à haut risque aient:
 - i. Des équipes scolaires formées qui incluent les autorités impliquées dans la gestion des urgences ;
 - ii. Un plan de préparation et de gestion des catastrophes de l'école ;
 - iii. Des procédures standards des opérations pour la réponse aux catastrophes (incendie, inondations, etc.), y compris pour: se mettre à couvert, l'évacuation des bâtiments, et le regroupement familial ;
 - iv. Des exercices et simulations impliquant les enseignants, les élèves, les autorités locales impliquées dans la gestion des crises, la Croix Rouge, des volontaires, etc.
- S'assurer que les Plans de préparation et de gestion des catastrophes à l'école considèrent les aspects suivants :
 - i. Assurer la continuité de l'éducation dans les situations d'urgence.
 - ii. Eviter la dégradation des infrastructures d'apprentissage, en décourageant l'utilisation des écoles comme refuge lors des catastrophes en identifiant des

⁴ Voir <http://learningforpeace.unicef.org/wp-content/uploads/2014/10/11-Comprehensive-School-Safety.pdf>

abris alternatifs dans le cadre des plans de préparation et de réponse municipales et locaux.

- Prendre en considération le principe de "reconstruire en mieux" pour la réhabilitation post-catastrophe des écoles afin de renforcer la résilience des structures éducatives.

3. Education en réduction des risques et résilience (CSS3)⁵

5.1. Formations des formateurs dans le système éducatif formel

- Offrir des formations des formateurs régulières sur la thématique de la réduction des risques et la préparation à la réponse aux acteurs du secteur de l'éducation (cadres des Ministères en charge de l'éducation, cadres pédagogiques, directeurs d'établissements, etc.).
- S'assurer que toutes les formations comprennent des outils méthodologiques adaptés à la problématique de la RRC pour que ces agents puissent organiser des formations ou des séances de sensibilisation dans leurs institutions ou écoles.
- Intégrer la thématique de la réduction des risques dans les curricula des centres de formation d'enseignants. Ces formations devraient être basées sur l'Evaluation Conjointe Rapide des Besoins d'Education (ECRBE) en situations d'urgence avec l'appui technique et financier de l'UNICEF.
- Adopter un plan de travail intégré au Plan d'action national pour la RRC afin de mener les formations d'une manière régulière et de s'assurer que le plus grand nombre d'enseignants reçoivent les formations nécessaires.

5.2. Intégration de la problématique RRC et changement climatique dans le curricula scolaire

- Introduire la problématique RRC dans des curricula scolaires adaptés à chaque niveau, préscolaire, primaire, post-primaire et secondaire, notamment dans le cadre des cours de géographie, biologie ou sciences de l'environnement.
- Développer des documents et matériels d'appui à la formation scolaire (manuels didactiques, jeux, etc.) et assurer la formation régulière des enseignants, animateurs et encadreurs pédagogiques, avec l'appui de l'UNICEF et de l'UNESCO.
- Mettre en place un système d'évaluation de l'enseignement sur la thématique RRC afin de pouvoir mesurer l'étendue et l'impact de ces formations au niveau des bénéficiaires.
- Organiser, en partenariat avec la Plateforme Nationale de, une campagne d'information dédiée spécifiquement aux jeunes et aux enfants, avec la possible

⁵ Voir <http://learningforpeace.unicef.org/wp-content/uploads/2014/10/11-Comprehensive-School-Safety.pdf>

considération dans la campagne de communication certaines interventions de en milieu scolaire.

6. Promotion de la RRC au niveau de l'enseignement supérieur (les universités et autres écoles) et de la recherche

- Doter les établissements d'enseignement supérieur offrant des cours spécialisé (tels que l'IGT) des moyens nécessaires pour assurer un encadrement de qualité des étudiants et de leurs recherches, notamment à travers :
 - i. l'acquisition progressive d'un fonds documentaire en ligne sur la thématique de la RRC et le changement climatique à travers l'accès aux ressources en libre-service et l'accès à la bibliothèque virtuelles payantes ;
 - ii. promotion de la collaboration et l'échange avec d'autres universités dans la région (conférences, séminaires, projets de recherche communs) ;
 - iii. mise en place de bourses d'études pour les étudiants en Master et en Doctorat.
 - iv. Faire la promotion du Genre en octroyant des bourses d'excellence aux filles.

4.4. Priorité 4 du Cadre d'Action de Sendai : Améliorer la préparation pour une réponse efficace, reconstruire au mieux, assurer le relèvement et la reconstruction

Il est nécessaire de renforcer davantage les capacités pour améliorer la préparation pour la réponse et l'adaptation. Il est nécessaire d'intégrer la réduction des risques dans la préparation de la réponse et d'assurer que les capacités soient en place pour la réponse et le relèvement efficace à tous les niveaux. La phase de relèvement, de réhabilitation et de reconstruction doit être préparée à l'avance de la catastrophe. Elle est une occasion cruciale de "reconstruire au mieux" en intégrant la réduction des risques de catastrophe dans les mesures de développement.

4.4.1. Cadre législatif et réglementaire

La préparation et la réponse aux urgences en Côte d'Ivoire repose sur un certain nombre de décrets portant sur :

- Le décret 2000-822 du 22 novembre 2000 portant création de l'Office National de la Protection Civile (ONPC)
- Le décret 2008-60 du 28 février 2008 modifiant le décret portant création de l'ONPC qui était initialement au Ministère de la Défense est passé sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur
- Le Décret n°2014-394 du 25 juin 2014 portant création de l'emploi de pompier civil
- Le décret 2015-102 du 18 février 2015 portant création d'un cadre de Coordination de Gestion Intégrée des Crises en Côte d'Ivoire dont le travail sera facilité par un Centre de Gestion Interministériel de Crise (CGIC)
- Le décret n°81-157 du 04 Mars 1981 rend obligatoire l'enseignement du secourisme.
- décret N° 79-643 du 8 aout.1979 portant organisation du Plan de Secours à l'échelon national en cas de catastrophe
- décret N° 98-505 du 6 sept. 1998 portant définition des Plans de Secours en cas d'accident, de sinistre ou de catastrophe)
- Il existe un avant-projet de loi relatif à la réduction des risques et à la gestion des Catastrophes
- Décret n°2012-88 du 10 octobre 2012 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques et de Gestion des Catastrophes.
- Décret n°2000-84 du 16 février 2000 portant création du Service d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides (SAARA).
- Décret n° 2005-263 du 21 juillet 2005 fixant en matière de protection civile, des modalités d'application de la loi n° 2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriale
- Une loi de programmation de sécurité nationale (2016-2020) en cours d'élaboration qui prévoit la création d'un centre de commandement pour la réponse aux catastrophes (naturelles et autres)

Certains de nos interlocuteurs ont souhaité l'accélération de l'adoption de la loi relative à la gestion des catastrophes afin de supporter les décrets.

4.4.2. Cadre institutionnel et coordination

Il existe en Côte d'Ivoire plusieurs **forums de coordination humanitaire** dont le Comité de Coordination Elargi (CCE), les CCE régionaux, une coordination technique pilotée par l'Office National de la Protection Civile (ONPC), le comité national de lutte contre les épidémies piloté par le Ministère en charge de la Santé et de Lutte contre le Sida (MSLS), le comité de Veille présidé par le Premier Ministre (activé lors de la crise Ebola dans la sous-région), le sous-comité action humanitaire contre Ebola sous la houlette du Ministre de la Santé, le Forum humanitaire du Système des Nations Unies, la réunion mensuelle OCHA-ONGs, et 7 groupes sectoriels humanitaires.

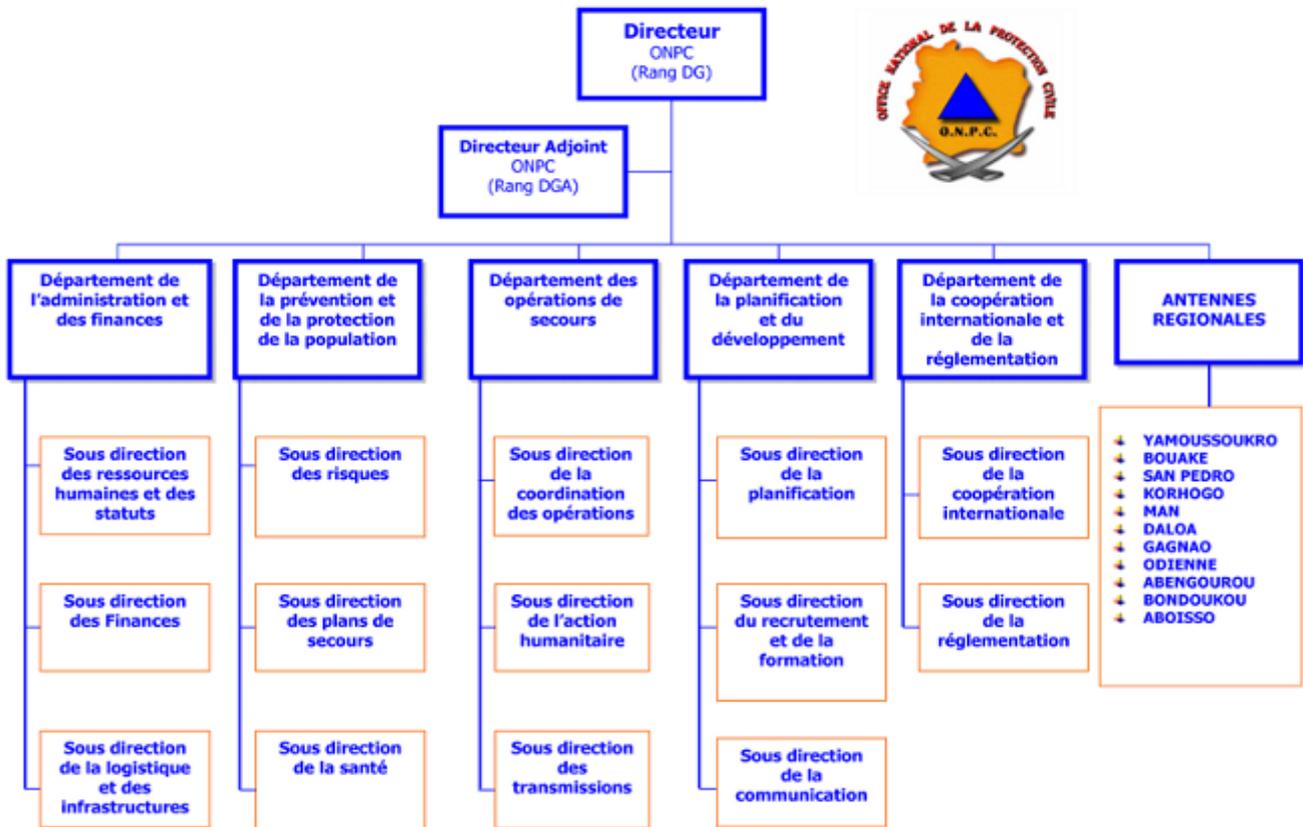
Le **Comité de Coordination Elargi (CCE)**, co-présidé par le Ministre de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (MSFFE) et le Coordonnateur Humanitaire, se compose des ministères impliqués dans la gestion des catastrophes, des représentants des agences humanitaires du SNU et une sélection d'ONGs internationales. Sa mission est « d'analyser les informations relatives à une situation d'urgence et de prendre les décisions concernant la mobilisation et l'application des moyens qui répondent à l'urgence. » Les 7 secteurs clés de ce comité sont : Santé, Violence basée genre, Eau assainissement hygiène, Education, Nutrition, protection de l'enfance et sécurité alimentaire. Notons que ces groupes sectoriels, présidés par différents ministères, ne se réunissent pas régulièrement. Le MSFFE dispose d'une direction de la solidarité et de la cohésion sociale qui gère les actions humanitaires. Il dispose aussi d'un Observatoire de la solidarité qui est un organe d'alerte et de veille.

Au niveau local, **7 CCE Régionaux** sont installés sous la coordination du Préfet/ Sous-préfet (Man, Guiglo, Toulepleu, Duékoué, Taï, Bouna et Korhogo).

En Côte d'Ivoire, il y a 2 villes qui ont statut de district : Abidjan et Yamoussoukro. En termes de réponse aux urgences, le district a la responsabilité légale de coordonner la réponse aux urgences.

L'Office Nationale de la Protection Civile (ONPC) est l'organe principal de coordination de la préparation et de la réponse face aux catastrophes comme le stipule le décret 2000-822 du 22 novembre 2000. L'ONPC est chargé de: a) La mise en œuvre de la politique définie par le Gouvernement en matière de protection civile ; b) Proposer les réponses interministérielles et interservices aux crises pour garantir la protection des populations ; c) L'élaboration et de l'application de la réglementation en matière de PC; d) La formation et la sensibilisation en matière de PC & secourisme; e) La prévention des risques civils; f) L'organisation et la coordination des activités de secours d'urgences en cas d'accidents, de sinistres, de catastrophes naturelles et technologiques ; g) L'élaboration et la réalisation des plans de secours; h) De la déclinaison territoriale des plans de secours ; i) La planification des secours et des équipements ; j) L'organisation et la coordination des opérations de secours dans le cadre de l'action humanitaire ; k) La lutte contre les feux de brousse et les inondations. L'ONPC dispose d'un personnel de 102 personnes organisé en 5 départements et 14 sous-directions. Il a un partenariat avec certaines structures étatiques et non-étatiques dont OSER, CIAPOL, SAMU, GSPM, CNDFB. L'ONPC est sous la tutelle du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité. Avec l'appui du Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires (GSPM), l'ONPC vient de former des jeunes issus du programme de démobilisation. Ces jeunes seront des sapeurs-pompiers à la disposition des localités où le GSPM n'est pas présent.

LE DECRET N° 2008 – 60 DU 28 FEVRIER 2008 ORGANISE L'ONPC DE LA FAÇON SUIVANTE :



Le gouvernement vient aussi de mettre en place un **Centre de Gestion Interministériel des crises**, avec le soutien de l'Union Européenne (un nouveau décret vient d'être émis). Cet organe est important car pour le moment tous s'accordent à dire que la coordination entre les acteurs est très faible.

L'ONPC dispose de peu de moyens lui permettant d'établir des directions régionales dans toutes les régions. Ce manque de moyens occasionnent explique souvent que certains ministères opèrent hors du cadre de coordination. Ce manque de moyens pourraient être atténué par le renforcement des capacités des structures locales incluant les communautés en attendant l'installation de directions régionales de la Protection Civile dans les autres régions.

En 1990, il y a eu un afflux de réfugiés libériens en Côte d'Ivoire qui a poussé le Gouvernement ivoirien à mettre en place un Comité Interministériel piloté par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation. Ce comité a été érigé en 1992 en **Comité National de Coordination et d'Aide aux Réfugiés Libériens (CNCARL)**. Dans le souci de renforcer la protection de tous les réfugiés vivant en Côte d'Ivoire, le CNCARL a été transformé en un service aux termes du Décret n°2000-84 du 16 février 2000. Il s'agit du **Service d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides (SAARA)** placé sous la tutelle du Ministère de la Défense et de la Protection Civile. Sur instructions du Président de la République, le SAARA a été rattaché au Ministère des Affaires Etrangères depuis le 19 Septembre 2001. Ainsi, aux termes de l'article 2 alinéa 8 du Décret n°2003-102 du 24 avril 2003 portant attributions des membres du Gouvernement de Réconciliation Nationale, l'élaboration de la politique de gestion des réfugiés est désormais

dévolue au Ministère des Affaires Etrangères. Le SAARA est chargé de mettre en œuvre la politique d'asile telle que définie par le Gouvernement ivoirien.

Dans ce cadre et conformément à l'article 14 du Décret 2006-110 du 07 juin 2006, le SAARA a en charge : **1) la coordination de la gestion des réfugiés et apatrides ; 2) la détermination du statut de réfugié ; 3) la protection juridique et l'assistance à accorder aux réfugiés ; 4) la collaboration avec les institutions des Nations Unies et autres organismes nationaux et internationaux du domaine.** Dans le cadre de ses missions de protection et d'assistance aux réfugiés, le SAARA travaille en étroite collaboration avec l'UNHCR sur différentes opérations telles que l'accueil, la protection des réfugiés, ainsi que la recherche et la mise en œuvre de solutions durables à la situation des réfugiés. Il coordonne par ailleurs, les activités d'assistance en faveur des réfugiés déployées par tous les partenaires du Gouvernement.

Malgré la présence de plusieurs structures dans la gestion des catastrophes, il faudrait noter certaines difficultés de coordination entre les différents ministères, l'Office Nationale pour la Protection Civile, la SODEXAM, et autres. Il serait important de définir clairement les rôles et responsabilités entre le Comité de Coordination Elargi et le Comité de Gestion des Crises présidé par l'ONPC.

4.4.3. Planification à la réponse

Concernant la **réponse aux urgences**, deux décrets ont été élaborés :

- Le décret N° 79-643 du 8 août 1979 portant adoption du **Plan ORSEC (Organisation des Secours)**. Le plan ORSEC est conçu pour mobiliser et coordonner, sous l'autorité unique du Préfet (à l'échelon départemental), les acteurs de la sécurité civile au-delà du niveau de réponse courant ou quotidien des services. Le but est de développer la préparation de tous les acteurs, publics ou privés, pouvant intervenir dans le champ de la protection des populations. Il s'agit de développer la notion de culture de sécurité civile. Chaque acteur doit s'approprier les missions relevant de sa compétence et les retranscrire dans son organisation interne au travers d'une planification déclinée. Une commission en charge des secours est mise en place sous la direction du Ministre de l'Intérieur. L'ONPC en assure le Secrétariat. Cette commission est composée de tous les ministères clés.
- Le décret N° 98-505 du 6 septembre 1998 portant définition des **Plans de Secours en cas d'accident, de sinistre ou de catastrophe**. En temps normal, la direction des secours relève du maire et le Préfet dans une zone non communalisée. Le Plan ORSEC est déclenché par le Préfet qui utilise tous les moyens à sa disposition pour réponse à une catastrophe. Il organise la visite et l'identification des victimes avant la réunion pour faire le bilan du sinistre. Avant la saison hivernale, il organise aussi des missions dans les quartiers afin d'identifier les zones à risque. Il est utile de mentionner que la Préfecture ne dispose pas de fonds d'urgence ni de stock. Ce sont les groupes sectoriels qui gèrent ces aspects.

Lors d'une catastrophe d'ampleur nationale, le Ministère de l'Intérieur active le plan ORSEC. Au niveau local, c'est le Préfet qui a la charge de déclencher et gérer le Plan ORSEC. Ce plan permet au préfet de région de réunir tous les démembrements de l'Etat afin de secourir des populations en cas de catastrophes.

La Côte d'Ivoire ne dispose pas encore d'un Plan National de Contingence avec toutes les parties prenantes de la gestion des catastrophes.

Le Système des Nations Unies (SNU) en Côte d'Ivoire a élaboré un **Plan de Contingence Inter Agence (PCIA)**, pour la période Avril – Septembre 2014, qui prend en compte les violences qui pourraient causer un déplacement de populations, des inondations consécutives à des pluies torrentielles, et des épidémies telles que le Cholera. Ce plan est sujet à une actualisation deux fois par an et devra être mis à jour prochainement.

Il existe un certain nombre d'autres plans dont le Plan Rouge (catastrophe majeure) ; le Plan opérationnel de réponse aux épidémies ; le Plan d'action pour l'évacuation des populations des forêts classés et parcs nationaux ; le plan d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles en mer, au large et dans les zones côtières (POLLUMAR) ; etc.

Une initiative serait en cours avec le Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MESUDD) pour l'organisation d'un atelier national pour le développement d'un plan de contingence national interministériel. Il serait judicieux d'identifier la structure à mieux de gérer ce plan.

Tous les plans de réponse des différentes organisations dont celui des Nations Unies, devraient être élaborés à la suite du Plan National de Contingence. Ce plan devrait trouver un cadre de collaboration avec le Plan ORSEC.

L'action humanitaire en Côte d'Ivoire, en réponse aux besoins résiduels de la crise et en réponse aux poches de vulnérabilité sur l'ensemble du territoire, s'inscrit dans le cadre de la stratégie humanitaire 2014-2015. Cette stratégie est élaborée avec l'appui d'OCHA dans le cadre du CCE, et identifie les grandes priorités stratégiques pour la réponse humanitaire. Cette stratégie est développée à travers les différents groupes sectoriels et sous la présidence des différents ministères de tutelle. Sur la base des analyses des besoins sectorielles et des priorités identifiés pour l'action humanitaire, les différents acteurs humanitaires planifient la réponse (budgétisés) pendant la période de couverture. Contrairement au plan de contingence inter-agences, qui planifie sur l'urgence à venir, la stratégie humanitaire se concentre sur l'urgence en cours.

4.4.4. Capacités de réponse aux urgences

L'**Office Nationale de la Protection Civile (ONPC)** de la Côte d'Ivoire a été créé en 1961 et dispose d'un effectif de 102 personnes. Des formations périodiques sont assurées particulièrement pour les secours. Il reste encore des domaines de compétences à explorer (évaluations, logistique, etc.). Pour ses interventions, elle dispose d'un certain nombre de camions dont des camions d'incendie, hydro cureurs, utilitaires et des ambulances.

L'ONPC travaille étroitement avec le **Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires (GSPM)**. Ce groupement a en charge les interventions en cas d'urgence. Ce corps intervient beaucoup lors des inondations pour sauver des vies, assurer le système de pompage des eaux. Ce corps dispose d'un certain nombre de matériel dont certains sont inutilisables. Cela pose un très grand problème lors des phases d'intervention. Il a un effectif de 1292 dont de 65 officiers (dont 1 femme), 825 sous-officiers (dont 12 femmes), 375 militaires du rang (dont 23 femmes),

11 fonctionnaires et 16 travailleurs occasionnels. Ce personnel est formé et mobilisable 24 heures sur 24 pour la réponse d'urgence. Ces effectifs sont répartis sur 7 casernes dont une qui est entrain de montée en puissance. Le GSPM a eu à former 1500 jeunes, issus de la démobilisation des ex-combattants, dans le métier de la protection civile. Ils seront affectés dans les zones ou les besoins se font sentir. Les principales activités du GSPM sont : lutte contre les incendies, secours à victimes, audits de sécurité et visites de sécurité. Pour mener à ses activités, le GSPM dispose de 95 engins (dont 43 indisponibles) et de matériels divers dont 32 véhicules, 3 échelles, 4 embarcations, 2 motopompes. Le GSPM collabore souvent avec le secteur privé qui leur prête souvent du matériel. Il dispose de divers plans dont le plan de secours. Il intervient aussi lors de l'élaboration de plan d'Operations interne des établissements classes. Ils offrent un certain nombre de formations dont le secourisme a toutes les structures qui en font la demande. Le GSPM a mis à la disposition de la population des numéros joignables 24h/24 dont le 180.

Il existe aussi des numéros à 8 digits dans toutes les grandes agglomérations. Des journées portes ouvertes et des rencontres avec les medias sont souvent organisés dans le cadre de la sensibilisation de la population. Le GSPM a un partenariat avec les pompiers de Saint-Nazaire (France), la jeune chambre économique de Chambéry et diverses ONG. Le GNSP se heurte aussi à plusieurs contraintes notamment la faiblesse de ses capacités opérationnelles dont l'insuffisance en ressources humaines, les limites au plan de la logistique et des infrastructures. Par conséquent, la prise en charge des nombreuses interventions, surtout celles nécessitant la mise en place d'équipes spécialisées (sauvetage en mer, pollution marine, transports de matières dangereuses...) souffre du manque de ressources humaines (1 pompier pour 20000 habitants). Dans le domaine de la couverture de l'espace national le taux de couverture est aussi relativement faible car il n'existe que 7 casernes (Marcory, Indenie, Yopougon, Bouake, Yamoussoukro, Korhogo, etc.) de Sapeurs-Pompiers réparties dans 3 régions (incluant Abidjan) sur les 19 que compte la Côte d'Ivoire disposent de caserne de Sapeurs-Pompiers. Cela crée de grands retards dans les délais d'exécution des interventions. Abidjan dispose de 3 casernes pour une population estimée à 5 millions.

En tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics, la **Croix Rouge de Côte d'Ivoire (CRCI)** dispose de 12 800 volontaires dont 3040 formés en secourisme et actifs. Ces secouristes mènent aussi des activités de promotion de la santé. Concernant les ressources humaines, La Croix-Rouge de Cote d'Ivoire a un centre de formation en secourisme. Elle a des équipes de secours mais pas assez, ce qui ralentit les opérations de réponses aux urgences. Elle a aussi des comités locaux à travers le pays qui sont assez actifs, ce qui s'est vérifié lorsque le pays s'est mis en état d'alerte concernant la crise de l'Ebola en Afrique de l'Ouest. La Croix-Rouge Ivoirienne veut surtout se spécialiser dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (elle a 3 grands projets en ce moment) et en mis en place 5 kits WATSAN pour soutenir 5000 familles en cas de crise.

Le District autonome d'Abidjan a même 50 sapeurs-pompiers formés par l'ONPC. Le District dispose d'un lot important de matériel de réponse : des zodiacs, des tentes, de véhicule-fourgon d'incendie et autres petits matériel. Dans le cadre de ses prérogatives, il appuie le GSPM en petits matériels et engins il a en projet la construction de 5 centres de secours d'urgences sur son territoire (Koumassi, Cocody, Abobo, Yopougon, Port-bouet) 1000 Secouristes ont été regroupés sur initiative du district en association (CAPCCI) dont la mission première est la sensibilisation dans les communes contre les risques encourus par les populations.

En matière de préparation et réponse aux urgences, les ONG se sont substituées à l'Etat pendant plusieurs années et ont beaucoup accompli. Toutefois, les bailleurs estiment qu'il est temps que l'Etat reprenne sa place et assure un leadership fort dans ce domaine.

Plusieurs acteurs humanitaires rencontrés déplorent le fait qu'il n'y ait pas de séances de leçons apprises ou de retour d'expérience suite à chaque situation de crise afin de mieux se préparer pour la prochaine.

4.4.5. Mécanisme d'alerte précoce

En matière d'alerte précoce pour les inondations, il y a très peu qui est actuellement mis en place. De temps en temps des réunions ont lieu avec les Maires juste avant la saison des pluies afin de les sensibiliser sur les potentielles conséquences, et afin de demander à ce que les populations soient aussi sensibilisées. En 2013, la SODEXAM a installée 15 pluviomètres à Abidjan pour la collecte et la diffusion de l'information aux décideurs et à la population. Ceci permettait à la SODEXAM de produire tous les 2-3 jours des bulletins météorologiques et donc de prévoir un minimum les inondations. Cette initiative qui avait bien marché en 2013 ne fonctionne plus aujourd'hui faute de moyens financiers pour payer les 30 collecteurs de données pluviométriques (à raison de 5000 FCFA/mois/collecteur – soit 600,000 FCFA/an).

Il a été mentionné une absence de système d'alerte précoce national multirisque, centralisé et connecté aux décideurs, acteurs et communautés à la base pour un partage à temps utile des informations d'alerte et de préparation à une éventuelle catastrophe.

4.4.6. Gestion de l'information, évaluation et suivi

La gestion rapide et précise de l'information est une composante essentielle à la coordination de la préparation et réponses aux catastrophes. Comme indiqué plus haut (avec le CNTIG, le CCT, l'INS, etc.) l'information existe mais paraît gérée de façon disparate. Il n'existe pas une réelle coordination de l'information. Ce point paraît vrai tant pour la préparation et la gestion des catastrophes que pour la réduction des risques de catastrophes. L'absence de base de données unique ne facilite pas l'analyse pour une bonne gestion crise. Cela est causé par un manque d'indicateurs et d'outils de collecte de données communs.

Pour entrer en contact avec les pompiers ivoiriens, les populations disposent de numéros d'urgence. Le 180 est un numéro gratuit pour les secours utilisable sur tout le territoire national. La population devrait être sensibilisée sur l'importance de ce numéro afin d'éviter les abus. Certaines personnes mal intentionnées abusent du 180 vue sa gratuité. Pour parer à cela, des numéros à 8 digits sont aussi mis à la disposition de la population. Les Sapeurs-Pompiers disposent de radios émetteurs et de téléphones portables pour faciliter leur communication interne. Ces moyens de communication devraient être renforcés et vulgarisés. Il faudrait aussi continuer la sensibilisation de la population sur les conséquences des abus dans l'utilisation de ces lignes téléphoniques destinées aux urgences.

4.4.7. Assistance humanitaire

Ces dernières années, des inondations sans précédents frappent certaines régions de la Côte d'Ivoire incluant la capitale Abidjan. Tous les acteurs présents en Côte d'Ivoire font des efforts

afin de répondre aux besoins des populations mais de manière disparate à certain niveau. Une meilleure coordination dirigée par les autorités serait souhaitable. Le Ministère de la solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant intervient de manière ad hoc en vivres et non vivres, cash, et assistance psychologique, et en fonction de son enveloppe budgétaire disponible. Une certaine lenteur dans l'assistance aux populations affectées a été mentionnée par les différents interlocuteurs. Ce ministère ne dispose ni stock ni de fonds d'urgence pour ces opérations d'urgence. Le ministère a eu à bénéficier de fonds du Programme Présidentiel d'Urgence.

Il arrive aussi que l'ONPC, sous l'impulsion du Ministère de l'Intérieur, organise des distributions de dons aux populations. Cela devrait être reconsidéré afin de désigner une structure unique de coordination de l'assistance aux populations affectées.

A côté de ces acteurs clés, le Système des Nations Unies, les ONG et d'autres partenaires apportent leur soutien aux autorités nationales.

4.4.8. Financement pour la préparation à la réponse

La plupart des institutions et ministères gèrent les crises sur leurs fonds propres. Le MSFFE, l'ONPC, le Ministère de la Santé disposent de lignes budgétaires mais la lenteur occasionne souvent le retard dans les interventions. Notons que ces lignes budgétaires pour la gestion des catastrophes sont nouvelles en Côte d'Ivoire en raison de la faible ampleur des catastrophes. Il existerait une ligne budgétaire commune à tous les ministères constituée par les provisions budgétaires. Il serait important que la Côte d'Ivoire définisse une stratégie pour la mise en place de fonds pour la préparation, la réponse aux urgences et le relèvement. L'ONPC a vu son budget augmenter de 40% en 2015. Ceci devra couvrir les frais de recrutement et de formation de nouveaux sapeurs-pompiers qui seront déployés dans 30 centres de santé de l'ONPC à travers le pays (l'ONPC prévoit l'ouverture déjà de 5 à 6 centres d'ici 2016).

Il serait souhaitable qu'un fonds pour la gestion des catastrophes soit centralisé et mobilisable dans les plus brefs délais en cas de besoin.

4.4.9. Relèvement et reconstruction

En matière de relèvement, il n'y a pas de connaissance ni de structure en place pour effectuer une bonne évaluation des besoins en relèvement. En case de désastres, des évaluations sont effectuées pour les besoins humanitaires seulement. Une fois que l'aide humanitaire est distribuée, il n'y a pas de plan de relèvement, même si certaines actions ad hoc peuvent être considérées comme étant du relèvement.

4.4.10. Recommandations pour la Priorité 4

4.4.10.1. Capacités pour la préparation à la réponse aux catastrophes

1. Finaliser dans les meilleurs délais la loi cadre relative à la réduction des risques et à la gestion des catastrophes qui pourrait soutenir les décrets et arrêtés déjà signés.
2. Procéder à une revue des décrets ministériels relatifs à la gestion des catastrophes
3. Rendre effectif le fonctionnement du Centre de gestion interministériel de crise (CGIC) conformément au décret présidentiel n° 2015-102 du 18 février 2015
4. Vulgariser le décret présidentiel n° 2015-102 du 18 février 2015
5. Développer des stratégies régionales, sur la base de la stratégie nationale pour la gestion des catastrophes.
6. Organiser des ateliers de retour d'expériences sur les catastrophes majeures.
7. Elaborer un plan national de contingence multirisque conjointement avec les partenaires principaux et établir des liens avec les autres plans existants.
8. Organiser des exercices de simulation impliquant tous les premiers répondants.
9. Harmoniser les outils d'évaluation des besoins en élaborant une fiche d'évaluation rapide avec des indicateurs communs (opérabilité des données).
10. Mettre en place un fonds d'urgence disponible et accessible
11. Développer un Système d'alerte et d'information précoce (SAIP) national multirisques en y intégrant les autres SAP sectoriels et renforcer les SAP au niveau régional.
12. Impliquer les médias dans la phase de préparation afin de faciliter la diffusion des messages avant et pendant la catastrophe.
13. Renforcer la formation des intervenants nationaux en gestion des catastrophes (compréhension de la GRC, gestion de groupe sectoriel, conception de projets, aspect civilo-militaire, etc.).
14. Renforcer le système de gestion de l'information et sa coordination aussi bien au niveau national que local pour la prise de décision pour les activités de coordination, à la préparation et la réponse.
15. Elaborer une stratégie et des outils de sensibilisation en milieu scolaire et universitaire au sujet de la préparation et de la prévention face aux catastrophes.
16. Renforcer les actions de sensibilisation de la population au sujet de la prévention et de la préparation faces aux catastrophes.
17. Constituer des stocks de biens humanitaires régionaux et de faciliter leur acheminement dans les zones sinistrés dans les meilleurs délais

4.4.10.2. Capacités pour le relèvement et reconstruction en mieux

1. Sensibiliser les autorités sur le rôle du gouvernement en matière de relèvement.
2. Définir les rôles et responsabilités en matière de relèvement et reconstruction au niveau national, régional et local.
3. Réaliser des plans de continuité d'activités de service pour assurer le fonctionnement normal des institutions en cas de crise
4. Assurer la formation des autorités concernées à l'évaluation Post-désastre pour le relèvement, et sur la formulation d'un plan de relèvement de reconstruction.
5. En plus d'un fonds national pour la réponse aux urgences, définir un mécanisme national pour le financement du relèvement et de la reconstruction. Il serait

nécessaire que les autorités nationales soient familières aux divers mécanismes de financement des Partenaires Techniques Financiers (PTF).

**** Fin du Rapport ****

Annexe. Liste d'institutions visitées lors de la mission d'évaluation (13-24 Avril 2015)

Structures étatiques – niveau central	
1.	Présidence de la République
2.	Ministère de l'Environnement, Salubrité Urbaine et Développement Durable (MESUDD)
3.	Ministère de la Construction, Logement, Assainissement et Urbanisme (MCLAU)
4.	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MiRAH)
5.	Centre Ivoirien Anti-pollution (CIAPOL)
6.	Institut de Géographie Tropicale (IGT)
7.	Office National de l'Eau Potable (ONEP)
8.	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD)
9.	Centre National de Télédétection et d'Information Géographique (CNTIG)
10.	District d'Abidjan
11.	Conseil National de Sécurité (CNS)
12.	Association pour l'Autopromotion Sanitaire Urbaine (ASAPSU)
13.	Société de Développement et d'Exploitation Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique (SODEXAM)
14.	Centre de Cartographie et de Télédétection (CCT)
15.	Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida (MSLS)
16.	Ministère de l'Agriculture (MiA)
17.	Comité International de Secours (IRC)
18.	Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)
19.	Office Nationale de la Protection Civile (ONPC)
20.	Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires (GSPM)
21.	Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI)
22.	Assemblée Nationale
23.	Programme National de Nutrition (PNN)
24.	Ministère du Plan et du Développement
25.	Programme National Changement Climatique
26.	Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)
27.	Ministère de la Solidarité, Famille, Femme et Enfant (MSFFE)
28.	Société Ivoirienne de Raffinage (SIR)
29.	Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (MENET)
30.	Préfecture d'Abidjan
31.	Plateforme Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique (NRBC)
32.	Centre de Recherche Océanologique (CRO)
Partenaires techniques et financiers, Système des Nations Unies, autres partenaires	
33.	PAM
34.	FAO
35.	PNUD
36.	OCHA
37.	UNICEF (WASH)
38.	UNFPA
39.	ECHO
40.	Délégation UE
41.	UNEP
42.	OMS
43.	UNICEF
44.	HCR
45.	OIM
46.	UNESCO

47.	Banque Africaine de Développement (BAD)
48.	Conseil Norvégien pour les Réfugiés (NRC)
49.	JICA
50.	Ambassade d'Allemagne
51.	Croix Rouge de Côte d'Ivoire (CRCI)
52.	Croix Rouge Française (CRF)
53.	Fédération Internationale de la Croix Rouge (FICR)
54.	Helen Keller International (HKI)
55.	Société Bananière
56.	Action Contre la Faim (ACF)

District Grand Lahou

57.	Préfet
58.	Maire
59.	Direction des Ressources Animales et Halieutiques
60.	Direction de l'Environnement, Salubrité Urbaine et Développement Durable
61.	Conseil Régional
62.	Direction de l'OIPR
63.	Chefs coutumiers
64.	Association des pêcheurs

District des Montagnes

65.	Autorités administratives – Préfets (Man, Duékoué, Guiglo)
66.	Direction Régional des Eaux et Forêts (Man)
67.	Office Ivoirien des Parcs et Réserves (Man)
68.	Société de Développement des Forêts (Man)
69.	Office Ivoirien des Parcs et Réserves (Duékoué)
70.	Société de Développement des Forêts (Guiglo)
71.	Direction de l'Agriculture (Guiglo)